



N  
Nancy,  
**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2026**

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE DU MAIRE

4

## 1. PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2026 : À QUAND UN RETOUR À LA STABILITÉ ?

6

- 1.1 Un contexte macro-économique chahuté en 2025, des perspectives encore difficiles à tracer pour 2026
- 1.2 Des comptes publics toujours sous pression en 2025, l'impact pour la Ville de Nancy encore délicat à déterminer pour 2026
- 1.3 La Ville de Nancy de nouveau appelée à une contribution élevée et injuste au redressement des comptes publics

## 2. DES TRANSFORMATIONS AU RENDEZ-VOUS DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES NANCÉIENNES ET DES NANCÉIENS

16

- 2.1 Adapter la ville aux enjeux climatiques tout en améliorant le cadre de vie
- 2.2 Végétalisation de Nancy : plus de nature partout et pour tous
- 2.3 Une politique publique de sécurité et de prévention consolidée
- 2.4 Solidarités : mieux vivre ensemble à Nancy en 2026
- 2.5 Soutenir l'attractivité de notre ville
- 2.6 Soutenir les acteurs nancéiens qui contribuent au développement de Nancy
- 2.7 Nancy aux côtés de sa jeunesse et de son tissu associatif et sportif
- 2.8 Une ville qui ouvre le champ des possibles pour une vie culturelle riche et remarquable

## 3. LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE 2026

38

- 3.1 Des recettes de fonctionnement en légère progression
- 3.2 Des dépenses de fonctionnement en progression elles aussi
- 3.3 Des dépenses d'investissement au service de l'effort d'équipement sur le territoire
- 3.4 Le financement de la programmation pluriannuelle des investissements



À quelques semaines de la fin d'un mandat municipal marqué par de multiples crises - sanitaire, inflationniste, climatique et géopolitique -, ce rapport d'orientations budgétaires 2026 constitue par essence **un exercice de transition entre les nombreuses transformations qui ont changé le visage de la Ville de Nancy depuis 2020 et les nouvelles orientations qui seront prises par la future équipe municipale** renouvelée à l'issue des élections des 15 et 22 mars prochains.

**Au-delà du cycle électoral qui fait partie de la vie de chaque collectivité, la Ville de Nancy se voit cette année encore contrainte de bâtir son budget sans qu'une trajectoire nationale précise n'ait été arrêtée**, conséquence d'une instabilité politique qui tend malheureusement à s'installer.

**Après une ponction de 1,5 million d'euros en 2025, la charge injuste et inacceptable que le Gouvernement entend de nouveau faire**

**peser sur les territoires pour contribuer au redressement des comptes de l'État - 3,4 million d'euros d'efforts supplémentaires pour la Ville de Nancy en 2026** - entraînera une pression jamais vue sur le service public municipal. Si toutes les mesures du projet de loi de finances initial devaient s'appliquer *in fine*, le niveau de service à la population nancéienne risquerait d'être impacté.

**Pourtant, les défis auxquels notre territoire devra faire face dans les années à venir sont colossaux** : accélération du réchauffement climatique et de ses conséquences violentes (notamment auprès des plus vulnérables), accroissement des tensions sociales et des inégalités, baisse démographique, mur budgétaire, montée des populismes, autoritarismes et autres replis identitaires.

Face à un monde de plus en plus instable, malgré les contraintes et incertitudes qui s'imposent à elle, **la Ville de Nancy se doit d'être à la hauteur pour garantir aux Nancéiennes et aux Nancéiens un socle de stabilité**.

**L'année à venir verra ainsi la poursuite des transformations initiées dans le sillage de la piétonnisation et de l'arrivée du trolleybus.** Végétalisation, désimperméabilisation, apaisement des circulations : les espaces publics nancéiens continueront leur mue en 2026 (notamment du côté de la place Vaudémont et de la rue Gustave Simon), avec le concours des Nancéiennes et des Nancéiens, via le budget



**Une ville durable  
se construit sur le  
temps long.**

participatif, les ateliers de vie de quartiers et **tous les espaces de concertation** ouverts pour permettre à chacun d'apporter sa pierre à la cité de demain.

Parce qu'**une ville durable se construit sur le temps long**, la Ville de Nancy continuera d'adapter sa boîte à outils réglementaire (actualisation de la charte des construction, modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur, ...) et d'imaginer les projets et quartiers en devenir, de l'ancienne friche Alstom au quartier Saint-Pierre René II Bonsecours, du port de plaisance au marché central, de la Pépinière à la rue Saint-Dizier en passant par l'espace Carnot-Léopold.

Un cadre de vie apaisé passe aussi par **une politique de sécurité et de prévention affirmée**. Qu'il s'agisse de la police municipale, de la brigade de surveillance de la voie publique ou du service de médiation, les équipes de la Ville de Nancy continueront en 2026 leur action au plus près du terrain aux côtés des autres acteurs de la sécurité, pour contribuer au mieux vivre ensemble à Nancy, de jour comme de nuit.

Après l'ouverture de la Maison des Femmes en 2025, **la municipalité restera mobilisée sur tous les fronts des solidarités** en 2026, pour prendre soin des Nancéiennes et des Nancéiens les plus fragiles, dans chaque quartier et à chaque étape de la vie, des tout-petits aux seniors.

Que serait enfin la vie nancéienne sans son effervescence culturelle, sans les vibrations de ses scènes et équipements au rayonnement national, sans le bruit de ses arènes sportives, sans les rires de ses guinguettes, sans la magie des fêtes de la Saint-Nicolas, du Livre sur la Place, des mappings, de RUN ou du NJP ?

Autant de politiques publiques qui poursuivront leur déploiement en 2026 au service des Nancéiennes et des Nancéiens. **Malgré les incertitudes qui pèsent sur la trajectoire nationale des finances publiques et ses impacts potentiels sur le bloc local, ce rapport d'orientations budgétaire trace un cap responsable et lucide pour Nancy en 2026.**

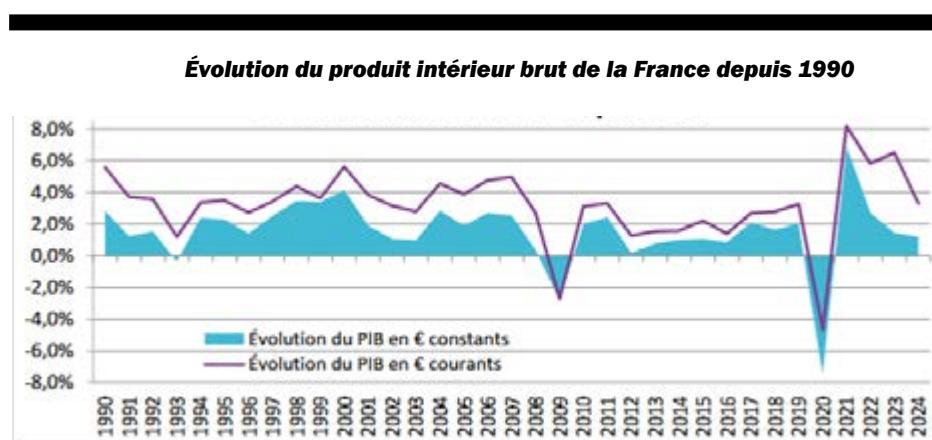


# 1. PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2026 : À QUAND UN RETOUR À LA STABILITÉ ?

## 1.1 UN CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE CHAHUTÉ EN 2025, DES PERSPECTIVES ENCORE DIFFICILES À TRACER POUR 2026

### UNE CROISSANCE TOUJOURS ATONE

Après les soubresauts liés à la crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France a enregistré ces dernières années un retour à une croissance modérée voire faible : + 2,6 % en 2022, + 0,9 % en 2023, + 1,1 % en 2024. **Il devrait évoluer à un niveau de + 0,7 % en 2025<sup>1</sup>**, freiné par les mesures de redressement des finances publiques et par les droits de douane découlant de l'accord commercial passé entre les États-Unis et l'Union Européenne (la projection de la Commission Européenne<sup>2</sup> est identique).



La reprise de la consommation des ménages et de l'investissement privé se fait attendre et ne devrait se refléter dans l'activité économique qu'à compter de 2026 : la croissance du PIB est attendue à + 1,0 %, soit moins que le niveau qui était initialement attendu pour 2025 (avec des projections variant, selon les organismes, entre + 0,9 % et + 1,3 %).

<sup>1</sup>Projections macroéconomiques intermédiaires Banque de France, septembre 2025

<sup>2</sup>Autumn Economic Forecast 2025, Commission Européenne, novembre 2025

### LA FIN DE LA PÉRIODE DE FORTE INFLATION

L'accompagnement de la politique monétaire en faveur d'un atterrissage en douceur de **l'inflation** semble avoir porté ses fruits : les prévisions de la Banque de France sont de 1,0 % en glissement annuel au 4<sup>e</sup> trimestre 2025, bien entendu des prévisions initiales, grâce notamment au repli des prix de l'énergie (la prévision de la Commission étant à + 0,9 %).

Les regards restent tournés vers la Banque Centrale Européenne : si celle-ci poursuit les baisses de taux directeurs en vue de soutenir la croissance, l'inflation pourrait redevenir légèrement supérieure. La Banque de France et la Commission évoquent toutes deux une projection à 1,3 % en 2026.

Dans le cadre de la construction du budget primitif, **il convient d'intégrer ces prévisions d'inflation dans les prospectives**, en dépenses

aussi bien qu'en recettes. Depuis 2018, l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'inflation<sup>3</sup>. C'est dans ce contexte qu'en 2025, celles-ci avaient été réévaluées de + 1,7 % ; en 2026, cette revalorisation forfaitaire sera de + 0,8 %.

### UNE DIMINUTION PROGRESSIVE DES TAUX D'INTÉRÊTS COMPENSÉE PAR UNE HAUSSE DES MARGES BANCAIRES

Parmi les principaux indicateurs économiques à observer pour construire la projection budgétaire, il convient de s'attarder sur **l'évolution des taux d'intérêts**.

Entre juin 2024 et juin 2025, à travers huit baisses successives, la Banque Centrale Européenne (BCE) a ramené en un an son principal taux directeur de 4 % à 2 %. À l'été 2025, la BCE a annoncé une fin de ce cycle de baisse et, l'inflation dans la zone Euro étant redevenue proche de la cible de 2 %, le comité directeur se focalise sur une approche réunion par réunion pour s'adapter à l'évolution des données économiques.

Les collectivités attendaient un commencement de baisse des taux d'emprunt après la période de taux élevés enregistrée depuis l'été 2022. Toutefois cette baisse est amortie par **une forte hausse des marges bancaires**, alimentée par une prime de risque accrue sur la dette publique française : l'année a été rythmée par les annonces d'augmentation du spread entre les obligations françaises et allemandes, qui oscille entre 70 et 90 points de base depuis l'automne 2024 (soit environ 30 à 60 points de plus que les valeurs enregistrées depuis une décennie – de tels écarts n'avaient pas été observés depuis la crise des subprimes et ses conséquences pour les dettes souveraines au début des années 2010).

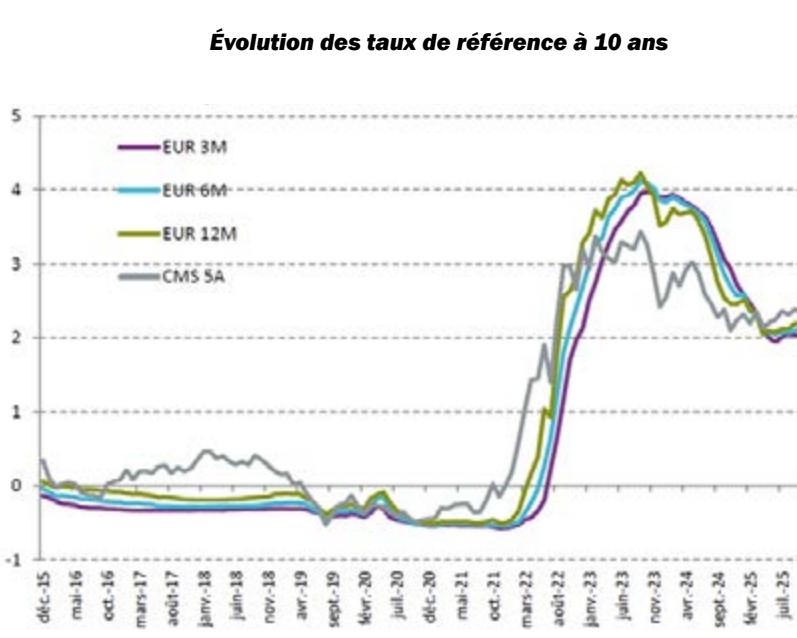
### Évolution de l'inflation<sup>3</sup> en France depuis 2016



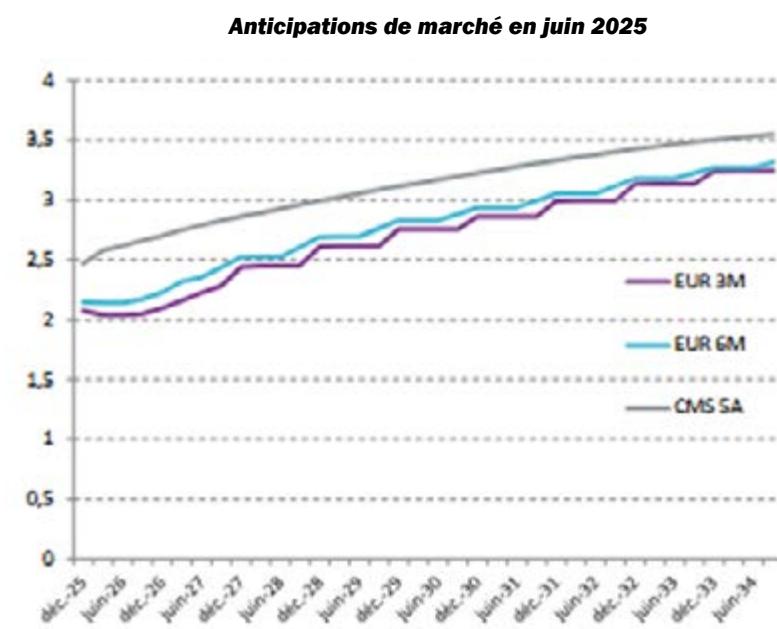
Source : FCL-Gérer la Cité



<sup>3</sup>Sur la base de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) du mois de novembre.



Source : FCL-Gérer la Cité



Source : FCL-Gérer la Cité

Ainsi, la collectivité a fait le choix de contractualiser ses derniers emprunts à **taux variables**, pour pouvoir bénéficier de l'amélioration des indices anticipée pour les prochaines années.

Néanmoins, le coût des crédits reste porté par les marges bancaires élevées, ce qui impacte le volume des frais financiers, après près d'une décennie de taux très faibles.

La mise en œuvre d'une stratégie de recours à **des financements fléchés « développement durable »** sur des projets performants à cet égard a permis de saisir des opportunités et maîtriser autant que possible les coûts afférents (cf. partie relative à la stratégie de gestion de la dette pour l'exercice 2026 et les suivants).



## **DES INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES TRÈS LIÉS À L'INSTABILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE**

Si la situation économique en France et en Europe semble retrouver des fondamentaux conformes aux objectifs macroéconomiques, **l'instabilité du contexte international demeure préoccupante** : tensions au Moyen-Orient, guerre en Ukraine, hausse des droits de douane, etc.

**Sur le plan national, l'instabilité politique** découlant d'une Assemblée nationale fracturée a continué d'obérer la visibilité des acteurs pendant le dernier trimestre de l'année 2025.

Par ailleurs, **l'année 2025 a été marquée par plusieurs revers climatiques** : échec des négociations pour un traité mondial contre la pollution plastique à l'été, puis conclusions en demi-teinte de la conférence internationale des parties (COP30) au Brésil à l'automne, et enfin reculs amorcés par la Commission européenne sur le pacte vert en fin d'année.

Si les réponses internationales et européennes pour enrayer le réchauffement climatique ne sont pas à hauteur des enjeux, les épisodes météorologiques extrêmes qui en découlent se multiplient (incendies ayant touché tout le Sud de l'Europe notamment) et doivent conduire les collectivités à anticiper les **mesures d'adaptation au changement climatique comme les investissements afférents**.

En matière d'emploi, **le taux de chômage s'élevait à 7,7 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2025** en France, alors qu'il était établi à 7,4 % un an plus tôt. Il reste à un niveau inférieur à celui constaté avant la crise sanitaire, mais pourrait encore se situer à un niveau de 7,5 % fin 2025 et de 7,6 % fin 2026 selon la Banque de France, avant de repartir à la baisse en 2027.

En dépit de la baisse de l'inflation, **l'épargne des ménages a encore augmenté à 18,9 %**, son plus haut niveau depuis les années 1970, portée par leur revenu disponible. Elle reste considérée par la Banque de France comme un levier de croissance possible via une reprise de la consommation, mais celle-ci tarde à se manifester et est obérée par l'instabilité ambiante. Depuis une dizaine d'années, la contribution des ménages à la croissance du PIB a fortement diminué : elle est inférieure de moitié à celle enregistrée au cours des années 1990-2010.

De son côté, **le climat des affaires** pâtit du contexte : l'investissement privé, freiné en 2024 par les taux d'emprunt élevés, reste atone malgré leur baisse du fait des multiples incertitudes, notamment commerciales, pesant sur l'activité. **Les défaillances d'entreprises** qui avaient connu une accélération en 2023-2024 ont toutefois commencé à décélérer. Enfin, l'immobilier semble enregistrer un début de rebond, porté notamment par des conditions de crédit plus favorables, mais le secteur de la construction est encore loin d'être rétabli, nombre de programmes devant encore être déstockés.



## 1.2 DES COMPTES PUBLICS TOUJOURS SOUS PRESSION EN 2025, L'IMPACT POUR LA VILLE DE NANCY ENCORE DÉLICAT À DÉTERMINER POUR 2026

Après des exercices 2023 et 2024 que la Cour des comptes a désignés comme « deux années noires en matière de finances publiques », l'année 2025 est marquée elle aussi par des risques importants. L'effort de réduction du déficit repose en effet sur plus de 20 Md€ de hausses d'impôts au niveau national, dont près de la moitié est annoncée comme temporaire ou au produit incertain.

Quant au Plan structurel de moyen terme (PSMT), publié en avril 2025, il s'agit du troisième document de référence en à peine plus d'un an qui met à jour la trajectoire de redressement des finances publiques. Il prévoit

des hypothèses de croissance optimistes et n'apporte aucune précision sur la nature des efforts de réduction des dépenses publiques. Peu étonnant, dans ce contexte, que la Cour des comptes estime « urgent et indispensable de crédibiliser » cette trajectoire.

### DÉFICIT PUBLIC : LA FRANCE, CUIILLÈRE DE BOIS DE LA ZONE EURO

Alors que les autres pays européens très endettés - la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Italie - ont tiré parti des années d'inflation pour réduire leur ratio de dette publique, la France, dont le déficit en points de PIB est désormais le plus

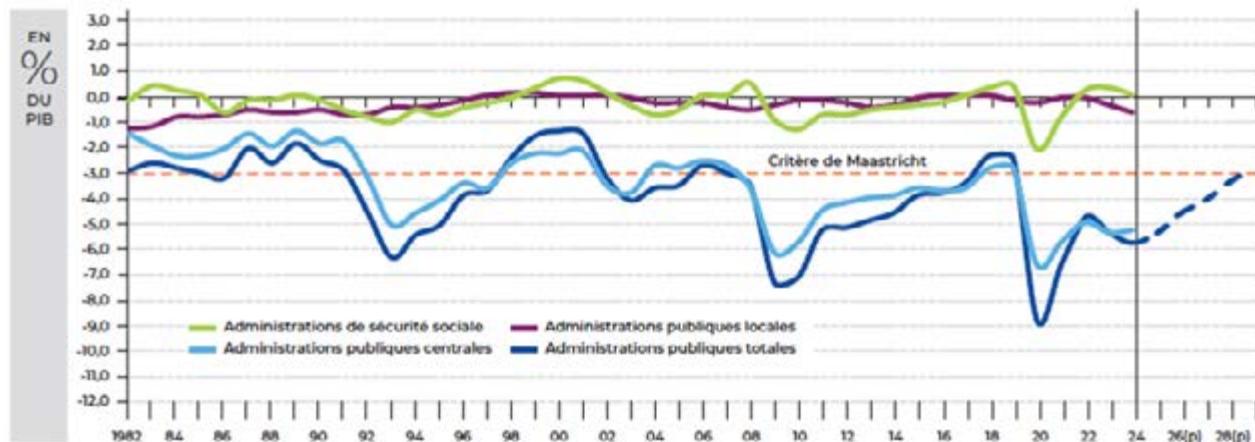
élevé de la zone euro, diverge de plus en plus.

**Le déficit public a encore augmenté en 2024, pour s'établir à 5,8 % du PIB, dégradé de 0,3 point par rapport à 2023.** La Loi de finances finalement adoptée pour 2025 tablait sur une prévision de 5,4 %, que la Ministre des comptes publics qualifiait en juin « d'atteignable mais exigeante ». Alors que le gouvernement actuel a annoncé prioriser l'adoption d'un budget et ouvert la porte à une cible située entre 4,7 % et 5,0 % du PIB, les projections d'atterrissement 2025 apparaissent raisonnablement optimistes, mais la Cour des comptes

avertit que la crédibilité du redressement des finances publiques passe par la nécessité de contenir la dépense publique.

Toutefois, **si la maîtrise des dépenses de l'Etat apparaît comme une nécessité, les dépenses des collectivités territoriales - qui portent l'essentiel de l'investissement public au plus près des habitants et de leurs besoins - sont d'autant plus nécessaires qu'elles votent par nature des budgets équilibrés.**

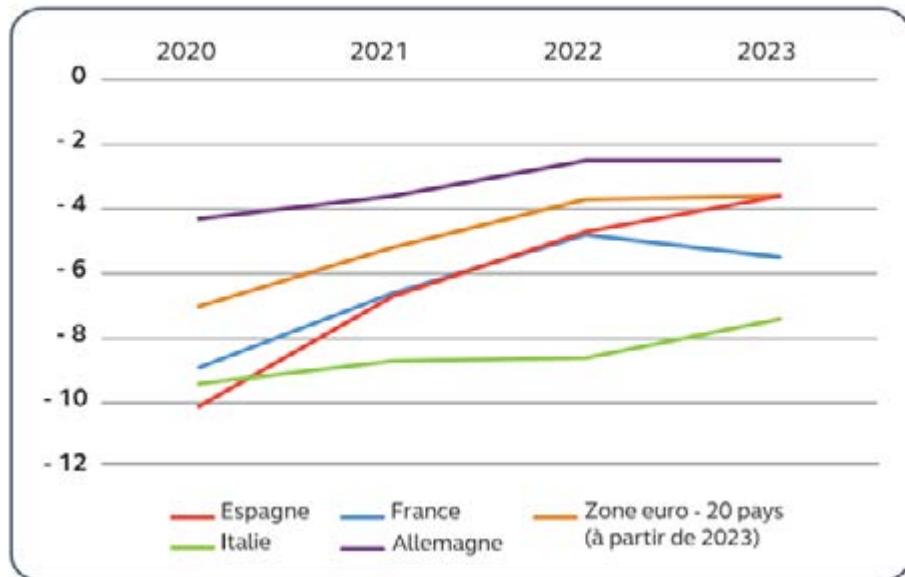
**Le déficit public de la France depuis 1982**



Source : La Banque postale

<sup>4</sup>Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, Cour des comptes, juillet 2025

### Évolution du déficit public des quatre principales économies de la zone euro depuis 2020 (en point de PIB)

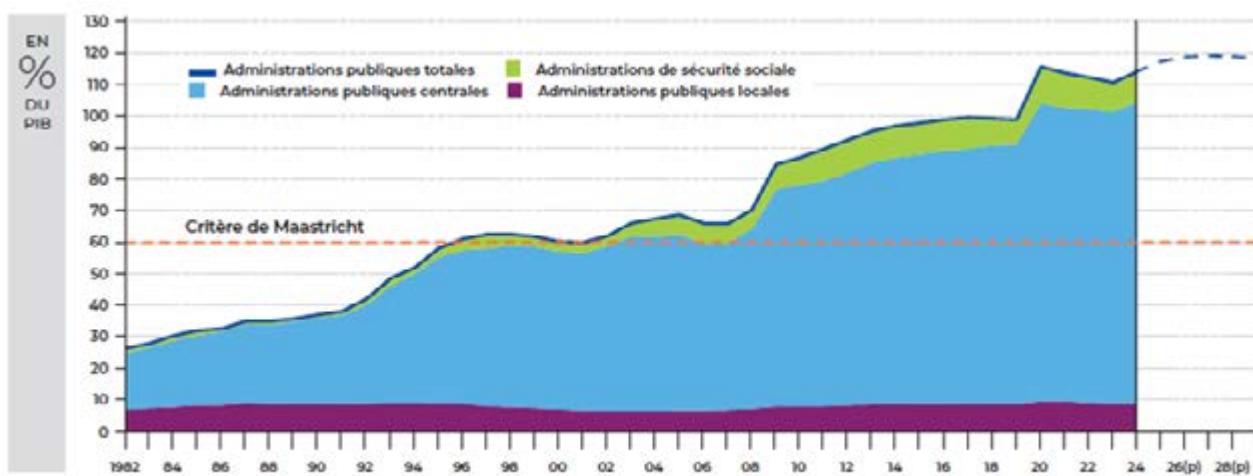


Source : Eurostat

### DETTE PUBLIQUE : UNE AMÉLIORATION PERTURBÉE PAR LA HAUSSE DES FRAIS FINANCIERS

La Cour des comptes souligne le risque d'emballement de la dette publique. Elle estime nécessaire de renouer durablement avec un solde primaire positif (soit hors charge de la dette), alors qu'il est négatif de 3,7 points de PIB en 2024. L'endettement, qui a atteint 3 305 Md€ fin 2024, a dépassé les 113 % du PIB, notamment sous l'effet du renchérissement des conditions de marché, alors qu'il était resté sous les 110 % en 2023. Il poursuit sa hausse en 2025<sup>5</sup> et, à 115,6 %, dépasse à présent son pic de 2021. Or le taux des emprunts obligataires a fortement augmenté depuis 2022, ce qui conduit mécaniquement à renchérir le coût budgétaire de la dette française (alors que la période depuis le début des années 1990 avait été marquée jusque-là par une baisse du coût moyen de la dette). La trajectoire initiale de redressement des comptes publics présentée en octobre 2024 traduisait l'effet de ce contexte par **une augmentation de 10 Md€ par an du coût des intérêts de la dette au moins jusqu'en 2032**, sous les effets combinés de l'augmentation des taux moyens et de l'encours en volume.

### La dette publique de la France depuis 1982



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025)

Source : La Banque postale

## COMPTES DES COLLECTIVITÉS : UNE INSTABILITÉ NATIONALE QUI SE RÉPERCUTE SUR LES TRAJECTOIRES BUDGÉTAIRES LOCALES

Les collectivités continuent à représenter une part réduite du besoin de financement des administrations publiques (APU), par comparaison avec l'État et les régimes de base de la Sécurité sociale.

**Leurs produits réels de fonctionnement ont connu une croissance en volume de + 0,7 point en 2024**, principalement grâce à la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité, et malgré la baisse des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la stabilité des fractions de TVA.

Si leurs **dépenses de fonctionnement restent contenues (+ 4,1 %)**, les **dépenses d'investissement des collectivités ont continué à croître (+ 4,9 Md€, soit + 6,8 %)**, avec trois causes principales : le cycle électoral municipal, les besoins d'investissement liés à la transition écologique et l'implication croissante des régions dans l'exploitation de réseaux de transports, notamment ferroviaires.

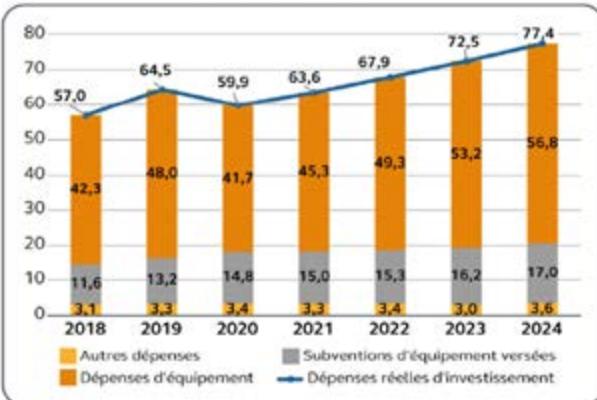
Si ces investissements sont largement autofinancés (64 % en 2024), les **collectivités ont continué de puiser dans leur fonds de roulement** (à hauteur de 4,1 Md€ en 2024), réduisant ainsi leur trésorerie. Elles ont en outre accru leur recours à l'emprunt, leur endettement augmentant de 7,2 Md€ (soit + 3,8 %) par rapport à 2023.

Il devient en outre difficile d'analyser la situation financière « des collectivités », les **disparités entre collectivités s'accroissant notamment**. Le ratio de désendettement de l'ensemble des administrations publiques locales atteint 5,2 années fin 2024, mais reste très inférieur au seuil critique de 9 à 12 années. Pour autant, pris globalement, les départements connaissent une situation financière défavorable résultant de l'effet de ciseaux lié à la chute des recettes de DMTO et à la dynamique de leurs dépenses sociales, sur lesquelles ils ont peu de prise<sup>6</sup> ; et la Cour des comptes observe un déclin de l'autofinancement des régions, et une augmentation du nombre de communes ayant une épargne nette négative.

Malgré une **dégradation de leur épargne nette** (- 3,4 Md€), compensée seulement pour moitié par la progression de leurs recettes d'investissement (+ 1,7 Md€), les **collectivités ont maintenu en 2023 un haut niveau de dépenses d'investissement** (72,8 Md€, soit +4,5 Md€ par rapport à 2022), particulièrement dans le champ des transitions pour ce qui concerne le bloc communal et les régions.

Les trois quarts sont constitués de dépenses d'équipement (55 Md€) en forte hausse (+ 4,7 Md€ par rapport à 2022). Selon la Cour des Comptes, l'effet prix explique environ un tiers de cette augmentation, le reste étant lié à une augmentation en volume s'inscrivant dans le cycle électoral local (environ 6,1 % d'augmentation par rapport à 2022).

**Graphique n° 5 : dépenses réelles d'investissement des collectivités entre 2018 et 2024 (en Md€)**



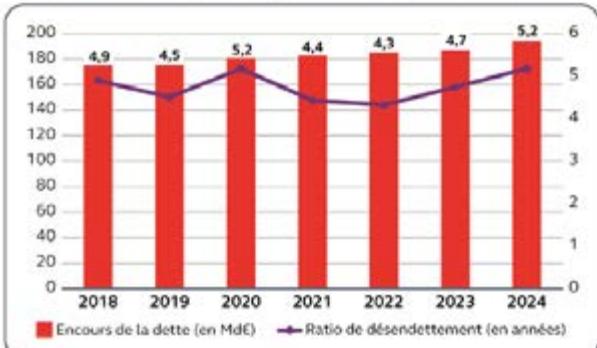
Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

**Graphique n° 6 : solde du compte au Trésor des collectivités entre 2018 et 2024 (en Md€)**



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

**Graphique n° 7 : endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en année) des collectivités entre 2018 et 2024**



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

<sup>5</sup>Dette trimestrielle de Maastricht des APU, 2e trimestre 2025, Informations rapides INSEE, septembre 2025

<sup>6</sup>La Cour des comptes plaide de manière générale pour un réexamen d'ensemble des ressources des départements en fonction des besoins de financement liés à l'exercice de leurs compétences obligatoires, notamment dans le domaine social.

## 1.3. LA VILLE DE NANCY DE NOUVEAU APPELÉE À UNE CONTRIBUTION ÉLEVÉE ET INJUSTE AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

En l'absence d'accord à l'issue de la commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 pour trouver une rédaction commune du projet de loi de finances 2026, le budget 2026 n'a pas été voté avant le 31 décembre et une loi spéciale assure la continuité de l'État.

S'il est entendu que seule la version définitive de la loi de finances trouvera à s'appliquer, **ce rapport d'orientations budgétaires s'appuie sur la version initiale déposée par le Gouvernement.**

Toutefois, pour mémoire, l'une des mesures pesant le plus lourdement sur les collectivités à savoir **l'augmentation des cotisations à la CNRACL** découle d'un décret paru début 2025 et non du projet de loi de finances de l'État pour 2026.

**En 2026, cette mesure coûtera à la Ville encore 0,9 M€ de plus qu'en 2025.**

### Synthèse des principales mesures d'ajustement proposées pour 2026 (en bleu, mesures concernant les collectivités)

|  | Impact national<br>(en Md €)                         | Impact<br>pour la Ville<br>(en K €)          |
|--|--|--|
| <b>TOTAL DES MESURES</b>   | <b>31,4</b>  | <b>3 423</b>                                 |
| <b>Moindres dépenses par rapport au tendanciel</b>   | <b>17,0</b>  | <b>3 423</b>                                 |
| Moindres dépenses de l'Etat et de ses opérateurs<br>dont non-remplacement de 3 119 postes de fonctionnaires (1 735 parmi les opérateurs et agences de l'Etat)  | 10,0   |  |
| Participation des collectivités territoriales<br>dont Dispositif de lissage des recettes (DILICO)<br>dont Ampulation des compensations (locaux industriels, DMTO)<br>dont Ecrêtement des fractions de TVA<br>dont Unification des régimes de FCTVA et recentrage sur l'investissement<br>dont Dotations et variables d'ajustement (DCRTP, etc.)<br>dont Diminution des dotations à l'investissement (DSIL)<br>dont Réinternalisation de la IVA des Régions | 5,3<br>2,0<br>0,8<br>0,7<br>0,5<br>0,5<br>0,5<br>0,2 | 3 423<br>2 849<br>96<br>-<br>110<br>368<br>- |
| <b>Hausse des recettes</b>   | <b>14,4</b>  | <b>0</b>                                     |
| Mesures fiscales<br>dont taxe contre les holdings patrimoniales, contribution temporaire sur les très hauts revenus<br>dont réforme de l'abattement de 10% sur l'IR pour les retraités aisés<br>dont prolongation de la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises<br>dont suppression de niches fiscales et sociales<br>dont taxe sur les petits caïs  | 15,7<br>2,5<br>4,2<br>4,0<br>5,0<br>-                | 0  |
| Baisse de prélèvements obligatoires<br>dont baisse de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises<br>dont doublement du plafond des dons aux associations  | -1,3<br>-1,3<br>-                                    | 0  |

**Au plan national, la contribution demandée aux collectivités territoriales pour le redressement des comptes publics est estimée à minima à 5,3 Md€** (hors cotisations CNRACL), soit plus de 15 % de l'ensemble des efforts demandés, alors que les collectivités ne représentent que 7 % du déficit et de l'endettement public.

**Une ponction d'autant plus injuste à l'endroit des collectivités territoriales** que les mesures structurelles nécessaires et attendues pour améliorer durablement l'état des finances publiques nationales sont renvoyées à des mesures « exceptionnelles », « provisoires » ou non détaillées, se traduisant en pratique par des annulations de crédits en cours d'exercice, sans vision stratégique.

**Pour la Ville de Nancy, l'effort potentiel demandé représenterait 3,4 M€, soit près de 2,5 fois celui déjà consenti en 2025.**

#### **LE DISPOSITIF DE LISSAGE DES RECETTES DES COLLECTIVITÉS (DILICO) : LE DOUBLEMENT ET LA PÉRENNISATION D'UNE MESURE INJUSTE**

La loi de finances pour 2025 a instauré pour la première fois le prélèvement de ce DILICO, à hauteur d'1 Md€. **Le dispositif prévu par le projet de loi de finances 2026 est doublé, puisqu'il prévoit cette fois de prélever 2 Md€.**

Le dispositif 2025 répartissait l'effort à 50 % sur le bloc communal, 25 % sur les départements et 25 % sur les régions. Le dispositif 2026 fait à nouveau contribuer l'ensemble des strates, mais **l'augmentation touche en premier lieu le bloc communal qui doit s'acquitter de 61 % du prélèvement.**

Afin de financer le doublement de son montant, le DILICO 2026 élargit sa cible : le seuil d'éligibilité est abaissé de 110 % à 100 % de la moyenne pour les communes, aboutissant à une augmentation de 50 % du nombre de communes affectées.

Le projet de loi de finances 2026 confirme le plafonnement de ce prélèvement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Plus de 80 % des communes et EPCI soumis au dispositif seront désormais prélevés à hauteur du plafond, illustrant une accentuation de l'effet de seuil. De par l'effet cumulé du doublement du montant global du DILICO et de la concentration de l'effort supplémentaire sur les communes, **le montant dû par la Ville devrait atteindre en 2026 le plafond des 2 % et ainsi être multiplié par plus de 8.**

Le Sénat avait imposé, en 2025, la transformation du DILICO d'une « ponction » en un dispositif de « mise en réserve ». Il comprend donc des modalités de versement aux collectivités : le prélèvement 2025 est destiné (à hauteur de 10 %) à alimenter les dispositifs de péréquation (le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales sera ainsi abondé de 17 M€ en 2026) ; et les 90 % restants seront reversés aux collectivités contributrices en trois ans. Le montant de ces restitutions sur le DILICO 2025 s'élève pour 2026 à 300 M€ au niveau national. **La Ville devrait se voir restituer cette année 30 % de ce qu'elle a versé en 2025, soit 108 000 €.**

Le DILICO 2026 modifie également les modalités de versement. En premier lieu, il prévoit d'affecter 20 % aux dispositifs de péréquation : seuls 80 % seront donc directement restitués aux collectivités contributrices.

En deuxième lieu, il étaie sur 5 ans le versement aux collectivités, qui ne percevront donc à compter de 2027 (et jusqu'en 2031) que 16 % du montant qui leur aura été prélevé en 2026.

Enfin et surtout, en troisième lieu, **le versement est conditionné à l'atteinte d'objectifs d'évolution des dépenses qui semblent**

**difficilement atteignables** : il faudrait que les dépenses réelles de fonctionnement de la catégorie concernée (communes, EPCI, départements, régions) augmentent moins que le PIB chaque année. Dans le cas contraire, si le différentiel était supérieur à 1 %, aucun versement n'interviendrait pour cette catégorie ; s'il restait inférieur à 1 %, le calcul serait fait pour chaque collectivité de la catégorie individuellement pour savoir si elle bénéficie de l'intégralité du versement prévu, d'un versement partiel, ou d'aucun versement.

**Le DILICO prend donc de plus en plus la forme d'une ponction sur les recettes des collectivités, et non d'une mise en réserve.**

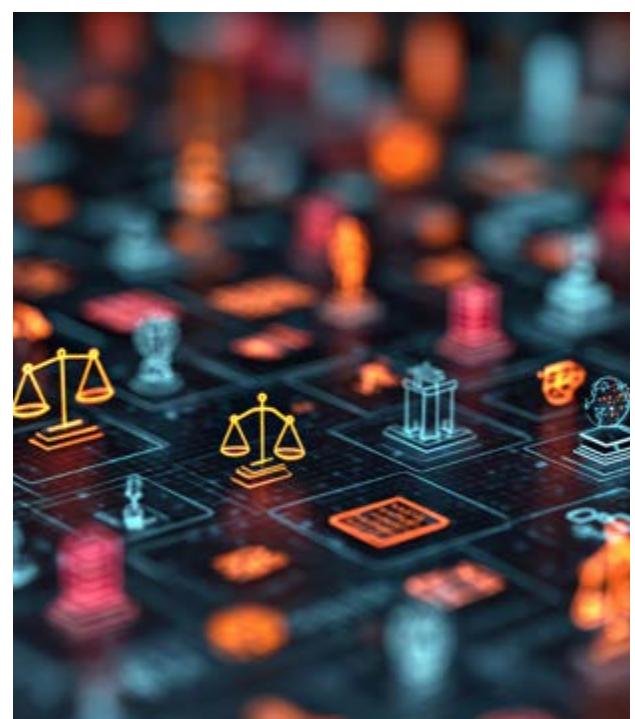
**L'impact négatif pour la Ville est estimé à 3,4 M€ de prélèvement nouveau.**

#### **L'AMPUTATION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES : L'ÉTAT TRAHIT DES ENGAGEMENTS POURTANT RÉCENTS**

En 2021, dans le cadre de la réforme des impôts de production, la loi de finances a appliqué un abattement de 50 % sur les valeurs locatives des locaux industriels. Cette réduction a fait l'objet d'une compensation novatrice, puisqu'au lieu d'être figée, elle évoluait dans les mêmes proportions que les bases restantes (en suivant donc la revalorisation forfaitaire annuelle des bases ainsi que l'évolution physique en cas de création ou de fermeture d'établissements).

Constatant que la hausse des bases a entraîné une progression de la compensation de près de 800 M€ en 5 ans, le projet de loi de finances 2026 prévoit de la réduire de 25 %. Au-delà du coût pour les collectivités - **la Ville devra absorber une baisse d'environ 85 K€ du produit attendu** - les associations d'élus dénoncent un reniement de la parole de l'État, doublé d'une incohérence majeure puisque la mesure touchera d'autant plus durement les territoires qui auront contribué à la réindustrialisation du pays ces 5 dernières années.

Cette mesure s'ajoute à la **suppression envisagée de la compensation de l'exonération des droits de mutation sur les fonds de commerce, qui représentait une recette de plus de 10 K€ par an pour la Ville.**



**DOTATIONS ET VARIABLES D'AJUSTEMENT : FACE AU TARISSEMENT D'UN SYSTÈME, L'EFFORT TIENT PEU COMpte DES CAPACITÉS CONTRIBUTIVES**

Le Projet de loi de finances 2026 ne contient pas de grande évolution par rapport au précédent quant au volume consacré aux dotations aux collectivités. Le prélèvement de 527 M€ sur les variables d'ajustement est supérieur de 40 M€ à celui de 2025.

L'État est confronté à l'épuisement du système qu'il applique depuis plusieurs années pour réduire régulièrement les crédits destinés à financer les dotations. Celles-ci évoluent suivant des critères qui supposent chaque année l'augmentation de leur enveloppe en loi de finances (notamment l'augmentation de la population). Afin de financer ces augmentations, l'État pioche régulièrement dans un panier de versements aux collectivités dénommés « variables d'ajustement », dont il estime que le maintien n'est pas essentiel.

Or la composition de ce panier s'est restreinte au fil des prélèvements, puisqu'il concerne désormais pour 50 % des recettes des Départements - qui sont justement les collectivités dont chacun s'accorde à reconnaître qu'elles disposent d'une épargne insuffisante pour financer les lourdes charges qui leur ont été transférées, notamment dans le domaine social. Plus largement, l'essentiel du panier des variables d'ajustement concerne des compensations qui bénéficiaient à des territoires - que ce soit à l'échelon communal, départemental ou régional - moins bien dotés. Le système actuel finance donc l'augmentation des dotations des territoires à la démographie dynamique en réduisant les recettes de territoires défavorisés.

Le tarissement progressif du volume de ce panier de « variables d'ajustement » (il s'élève en 2025 à 3 Md€ environ) pousse les services de l'État à le renouveler et à l'étendre, afin de pouvoir continuer à accompagner l'augmentation « naturelle » des dotations : l'élargissement aux fractions de TVA, le gel de l'évolution de certaines dépenses (TVA des régions retransformée en une dotation) vont dans ce sens, mais les spécialistes qui alertent depuis plusieurs années sur la nécessité de repenser ce système n'ont pas encore été entendus. En 2025, c'est une ponction sur les dotations d'investissement (DSIL) qui avait permis de financer l'augmentation de la Dotation de solidarité urbaine et de la Dotation de solidarité rurale à hauteur de 150 M€.

**La baisse de la dotation forfaitaire pourrait se traduire cette année par un coût d'environ 368 K€ pour la Ville de Nancy.**

**ABAISSEMENT DE LA COMPENSATION DU FCTVA : ENCORE UNE RUPTURE DE LA PAROLE DONNÉE**

annoncé en 2025 puis finalement abandonné, le recentrage du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les seules dépenses d'investissement est réapparu dans le projet de loi de finances 2026. **Le caractère rétroactif de la mesure semble entériné, ce qui correspond à une rupture manifeste de la parole donnée par l'État.**

Ce recentrage se double d'une unification du calendrier pour un versement portant sur les dépenses consenties en N-1 - de nombreuses collectivités bénéficiaient d'un dispositif qui leur permettait de toucher le FCTVA sur les dépenses de l'année en cours et connaîtront donc une année blanche en 2026. Ce ne sera pas le cas de la Ville de Nancy, qui était restée sur le dispositif en N-1.

**Pour la Ville de Nancy, le coût de la non-prise en compte des dépenses de fonctionnement dans le FCTVA s'élève à 130 K€.**

**RÉFORME DES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT : DE NOUVELLES BAISSES EN VUE**

Le Fonds vert se voit à nouveau amputé de 500 M€ en 2026 : il aura perdu près de 75 % de ses crédits en 2 ans.

Par ailleurs, la Dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL), la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la Dotation politique de la ville (DPV) sont fondues dans un **Fonds d'investissement pour les territoires (FIT)**.

L'éligibilité à ce nouveau dispositif reste inchangée pour les collectivités rurales ou ultramarines ; en revanche, pour les communes urbaines, elle suppose que 10 % de la population soit située dans des Quartiers politiques de la ville, **ce qui n'est pas le cas de la Ville de Nancy qui perdrait donc l'accès aux dotations d'investissement de l'État.**

**NOUVEAUX REPORTS DES RÉFORMES DE LA VALEUR LOCATIVE DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET D'HABITATION**

Les valeurs locatives des locaux professionnels ont fait l'objet d'une profonde révision entrée en vigueur en 2017, qui prévoyait une actualisation approfondie des différents paramètres (sectorisation de chaque département, grilles tarifaires, coefficients de localisation) tous les 6 ans. Les travaux réalisés en 2022 avaient montré de telles variations d'imposition que leur intégration dans les bases a été repoussée de 2023 à 2027. Le projet de loi de finances 2026 comprend différentes mesures pour adapter les mesures transitoires à cette nouvelle prolongation.

**La valeur locative des locaux d'habitation servant d'assiette aux impôts directs locaux est déterminée suivant une méthode d'évaluation basée sur des valeurs datant de plus de 50 ans. La loi de finances 2020 avait acté leur révision, le projet de loi de finances repousse une nouvelle fois sa mise en œuvre à 2031.**

**CONTREPARTIE AFFICHÉE DE CET EFFORT : UNE « SIMPLIFICATION NORMATIVE » FLOUE ET LIMITÉE**

Le projet de loi de finances 2026 présente la contribution des collectivités aux efforts de maîtrise du déficit public comme la contrepartie d'un « grand chantier de simplification normative » que l'État engagerait à leur bénéfice. Le cadre applicable en matière de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et de sécurité incendie dans les établissements recevant du public est pris pour exemple (« sans pour autant remettre en cause l'atteinte des objectifs climatiques »), de même que la fusion des dispositifs de dotations à l'investissement.

Le Gouvernement a ainsi lancé un cycle de réunions dénommées « Roquelaure de la simplification » - la dernière, organisée le 9 décembre dernier, a été l'occasion d'annoncer la publication d'un « méga-décret » du Premier ministre touchant au fonctionnement des collectivités, à des obligations en matière de formation ou de publication de postes, à la commande publique, à l'urbanisme ou encore à l'obligation annuelle de vidange des piscines municipales.

**Il n'est toutefois pas possible à ce stade d'identifier des mesures qui constituaient des sources concrètes d'économies** permettant aux collectivités de réduire leurs dépenses. Devant les maires réunis en congrès, le président du Sénat estimait « le coût des normes en France sur 2023 et 2024 à 4,1 Md€ pour les seules collectivités locales », constituant un réel potentiel d'économies, souvent ciblé mais rarement atteint.



## 2. DES TRANSFORMATIONS AU RENDEZ-VOUS DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES NANCÉIENNES ET DES NANCÉIENS

La Ville de Nancy poursuit les transformations de son espace public engagées depuis 2020 visant à améliorer la qualité de vie des habitants et à apaiser l'aire urbaine.

### 2.1. ADAPTER LA VILLE AUX ENJEUX CLIMATIQUES TOUT EN AMÉLIORANT LE CADRE DE VIE



#### PIÉTONNISATION, DÉSIMPERMÉABILISATION, APAISEMENT DES ESPACES PUBLICS : LES TRANSFORMATIONS SE POURSUIVENT

L'année 2026 verra la prolongation du **plan piéton** nancéien, avec la détermination des principaux flux piétons de la ville et un travail approfondi sur la marchabilité de l'espace public, afin de favoriser la pratique de la marche en toute sécurité.

Etroitement liée aux transformations urbaines initiée à l'échelle du Grand Nancy à travers le **plan métropolitain des mobilités** (P2M), la démarche de **piétonnisation** du centre-ville de Nancy se poursuit pour et entraîne dans son sillage de nombreux aménagements « *verts et bleus* ». En 2026, les aménagements de la place Vaudémont et de la rue Gustave Simon seront achevés et pourront ainsi être végétalisés et désimperméabilisés.

Après la mise en place **d'aménagements transitoires** en 2025, la **place Carnot** sera au cœur des attentions en 2026 avec le déploiement de nouvelles structures : des pergolas et du mobilier permettront ainsi aux Nancéiennes et aux Nancéiens de profiter pleinement de cet espace de vie en été, mais aussi de tester des usages qui contribueront à faire évoluer le **projet de réaménagement de l'ensemble Carnot-Léopold**.

Pour faciliter le vivre ensemble dans l'espace public, de nouveaux espaces de convivialité imaginés dans le cadre du **budget participatif** verront le jour sur la placette Saint Sébastien et la Place Maurice Ravel.

Un espace public apaisé passe par des aménagements qualitatifs, mais aussi par **des dispositifs de prévention et de sécurité adaptés**. Les multiples actions engagées par la ville de Nancy en ce sens seront poursuivies et amplifiées en 2026, à l'instar du groupe d'échange pour une meilleure cohabitation entre piétons, cycles et véhicules motorisés.

Par ailleurs, la Ville de Nancy va se doter d'un système de **surveillance des ondes par capteurs des puissances** émises par les antennes relais téléphoniques dès qu'elles seront installées en face du groupe scolaire Buthegnémont. Ces 5 capteurs d'ondes dont les données seront accessibles en permanence au public permettront de s'assurer que le niveau d'exposition reste sous les seuils prévus par la réglementation.

### UNE PALETTE D'OUTILS POUR BIEN CONSTRUIRE LA VILLE

En concertation étroite avec l'ensemble des acteurs du développement urbain, la Ville de Nancy continuera en 2026 à adapter les différentes « briques » réglementaires et dispositifs indispensables pour **construire une ville à la hauteur des défis démographiques, sociaux et écologiques** de demain.

Suite à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacement (PLUi-HD) le 6 novembre dernier par l'assemblée métropolitaine, **la charte des constructions sera actualisée**, notamment pour intégrer la dimension « **Une seule santé** » destinée à améliorer l'habitabilité des constructions.

2026 verra aussi l'engagement de la **modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur** (PSMV), en étroite collaboration avec la Métropole, notamment pour mieux prendre en compte les améliorations énergétiques dans l'habitat ancien. Le partenariat avec l'Agence Lorraine de l'Habitat Engagé (ALOHÉ) se verra également renforcé autour du repérage de copropriétés dégradées et de la remise sur le marché des logements vacants.

Après un démarrage opérationnel en 2025, le **projet BUNTI** continuera sa montée en puissance en 2026 grâce à une convention de recherche et de développement avec la start-up «Villes Vivantes», avec un objectif de 30 logements réhabilités.

Enfin, en lien avec la Métropole et la ville de Jarville-la-Malgrange, la Ville de Nancy a candidaté au **concours Europan**, concours d'idées européen pour les jeunes professionnels en architecture et urbanisme, avec un projet axé sur les interfaces paysagères écologiques et sociales autour du canal, dans le cadre de la 18ème édition centrée sur le thème «Re-sourcer à partir de la dynamique sociale». Le travail des 3 équipes lauréates sera mis en valeur en 2026.

### STATIONNEMENT : NOUVEAUX HORODATEURS EN VUE EN 2026

Levier de transformation des mobilités, **la politique de stationnement s'adapte aux évolutions de la ville** pour permettre aux différents usagers (résidents, pendulaires, visiteurs) d'utiliser à bon escient l'espace public disponible, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La Ville de Nancy poursuivra **une politique de stationnement active**, avec une tarification adaptée couplée à un contrôle efficace, favorisant ainsi la rotation des véhicules sur voirie (nécessaire notamment à l'activité commerciale), la fluidité de la circulation automobile et le report modal vers les transports collectifs et les mobilités actives.

En 2026, **le renouvellement du marché de gestion des horodateurs** permettra à la fois de moderniser le parc nancéien et de déployer de nouvelles modalités de paiement sur l'ensemble de la ville.



## 2.2. VÉGÉTALISATION DE NANCY : PLUS DE NATURE PARTOUT ET POUR TOUS

Redonner une place au végétal en ville répond à une attente forte des Nancéennes et des Nancéiens mais constitue aussi **un atout majeur dans l'adaptation du territoire face aux conséquences du réchauffement climatique**.

### LA BIODIVERSITÉ, VECTEUR DE LIEN SOCIAL, D'APPRENTISSAGE ET DE DÉCOUVERTE

L'année à venir verra la reconduction d'une programmation riche et diversifiée : "Mercredis de la Pep" et "Nuit de la Pep", ateliers parents-enfants pendant les vacances scolaires, animations nature pour les écoliers, ateliers jardiniers, potagers ou encore "dimanches jardinés" feront partie de la palette d'activités proposées en 2026 aux petits et grands pour **observer la faune et la flore et mieux comprendre les équilibres écologiques urbains**.

Au sein des **serres municipales**, le **potager participatif** cogéré entre jardiniers et habitants bénéficiera d'un programme d'animations renouvelé : échanges de savoirs autour des pratiques écologiques, ateliers de cuisine, valorisation des récoltes, production solidaire participeront à faire de cet espace un lieu de rencontre, de partage et de transmission entre citoyens et professionnels.

### JARDIN ÉPHÉMÈRE : PLACE À ÉMILE GALLÉ !

La Ville de Nancy poursuivra également son accompagnement des **jardins participatifs**, qu'ils soient portés par des associations, des écoles ou des collectifs de riverains, afin de favoriser la gestion écologique, la convivialité et la diffusion de pratiques respectueuses de la biodiversité.

Après une édition 2025 « De graines d'Art déco » saluée par la presse et les visiteurs **le jardin éphémère sera de retour sur la place Stan pour une 23<sup>e</sup> édition sous l'égide d'Émile Gallé**. Le fleurissement du jardin et de la ville s'inspireront de la vie et de l'œuvre de cet illustre fer de lance de l'École de Nancy.



Le jardin flottant de la biodiversité au port de plaisance

### QUELLES NOUVEAUTÉS DU CÔTÉ DE LA PÉPINIÈRE ?

Des travaux de **rénovation de la roseraie** débuteront en 2026. Une opération qui prendra en compte l'histoire de cet espace de 2 000 m<sup>2</sup> créée en 1927 dans le style « jardin à la française », en l'adaptant aux nécessités actuelles.

L'aire de jeux bien connue des petits Nancéiens entamera elle aussi une profonde **réhabilitation** en 2026, avec une thématique orientée autour de « l'arbre », en intégrant les aspects ludiques, l'accessibilité, le patrimoine et les normes de sécurité. Cette nouvelle aire de jeux prendra place au niveau de l'ancien terrains des boulistes et fera le bonheur des petits nancéiens à partir du printemps 2027. L'aire de jeux du parc Olry sera elle aussi entièrement refaite en 2026.

Du côté de l'**espace animalier**, la création d'une volière en lieu et place de l'ancien rocher aux macaques entrera dans sa phase opérationnelle. Par ailleurs, la réouverture de l'observatoire permettra l'accueil de deux expositions : "Les animaux, l'élevage et moi" (janvier-avril 2026), centrée sur les relations entre l'humain et l'animal domestique, puis une exposition dédiée aux cochons d'Inde, conçue pour les plus jeunes publics, en lien avec les démarches de médiation animale initiées en 2025.

### PLUS DE PLACE POUR LA NATURE EN VILLE

Après l'installation de premiers panneaux en 2025 à la Pépinière, la **signalétique** poursuivra son évolution en se déclinant dans d'autres espaces de nature de la ville. De nombreuses autres actions verront le jour en 2026 à l'instar de l'arasement de la butte de l'horloge ou de la reprise des massifs fleuris.

Le **jardin flottant du port de plaisance** fera également l'objet d'un suivi renforcé (en lien avec les éco-délégués du lycée Loritz) et sera valorisé par la mise en place d'une signalétique pédagogique destinée à mieux faire connaître la biodiversité aquatique et les observations réalisées.

Dans une logique de gestion différenciée et durable, le **pâturage écologique à l'aide de chèvres de Lorraine** sera reconduit au cimetière du Sud, où il contribue à la lutte contre la renouée asiatique et à la restauration d'habitats favorables à la petite faune.

Enfin, les **inventaires naturalistes** au sein des parcs municipaux se poursuivront dans le cadre du renouvellement des labellisations « ÉcoJardin ». Ils alimenteront la base de données naturaliste de la Métropole du Grand Nancy développée dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine. Ces suivis permettront d'affiner les pratiques de gestion des espaces de nature et de valoriser les efforts constants en faveur de la biodiversité urbaine.

## 2.3. UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION CONSOLIDÉE

Parce qu'un cadre de vie apaisé et commerçant passe aussi sur la lutte contre les nuisances et la mendicité agressive, la Ville de Nancy poursuivra en 2026 les dispositifs et expérimentations initiés l'an passé afin d'améliorer le bien-vivre dans le centre-ville commerçant.

### **MIEUX VIVRE À NANCY, LE JOUR COMME LA NUIT**

Ainsi, pour maintenir la sérénité et le respect de la vie de tous, une **Charte de la Vie Nocturne** est proposée à chaque établissement de nuit. Les signataires s'engagent à veiller à la tranquillité publique, à encourager les bonnes pratiques et la déontologie (santé, sécurité, respect de la personne). Cette charte se veut partenariale, pédagogique et non-coercitive pour faciliter les échanges sur ces problématiques avec les gérants d'établissements. En 2025, sur 18 établissements ayant candidaté pour l'obtention du label, 13 ont été labellisés. L'opération sera poursuivie en 2026 pour garantir une vie nocturne festive, dynamique et apaisée.

Par ailleurs, face à une **forte présence de livreurs sur le domaine public** (plus de 500) pouvant générer de la gêne et de l'insécurité, la Ville de Nancy a déclenché plusieurs dispositifs pour limiter les regroupements : mise en œuvre de **zones blanches** et travail de sensibilisation auprès des livreurs, **arrêtés anti-stationnement**. Le travail se poursuivra en 2026 avec la recherche de lieux permettant aux livreurs d'attendre leurs commandes à l'abri et sans générer de nuisances.

Enfin, face à un constat d'errance agressive souvent liée à un phénomène d'alcoolisation, la Ville de Nancy a souhaité mettre en place une **expérimentation de non-vente de bières fortes à l'unité**, en concertation avec les établissements concernés. Après plusieurs mois de travail et d'échanges, l'expérimentation a été lancée en juillet 2025 pour une période de 6 mois. Une vingtaine d'établissements se sont engagés dans l'expérimentation. Sur cette première base et après un bilan, le travail sera poursuivi en 2026 en dialogue avec les commerçants.

La qualité du cadre de vie constitue un élément essentiel pour favoriser le respect des règles de vivre ensemble. C'est dans cette optique que la **brigade de surveillance de la voie publique** agit au quotidien en menant des actions de sensibilisation et de prévention, mais aussi de verbalisation en cas d'incivilités (déjections canines par exemple), de stationnements dangereux ou de dépôts sauvages.

Depuis le 1er janvier 2025, la Ville de Nancy a mis en place un **service de médiation** qui concentre son action autour de deux priorités : la médiation de rue dans les quartiers les plus fragiles et l'accompagnement autour des situations d'errance urbaine. L'équipe poursuivra sa montée en puissance en 2026 constituée d'un responsable et de sept médiateurs.



### **GLOBALE DE LA SÉCURITÉ À NANCY**

La **police municipale** joue quant à elle un rôle central dans la tranquillité de l'espace public. Forte de 83 agents — un effectif en augmentation constante depuis 2020 — elle assure une présence renforcée dans tous les quartiers. Ses équipes privilient les patrouilles à pied et les points de contact autour du **Poste Mobile de Proximité** afin de maintenir un lien direct avec les habitantes et habitants.

En 2026, l'attention portée au partage harmonieux de l'espace public, notamment face aux incivilités liées aux trottinettes et aux cyclistes circulant sur les trottoirs et/ou à forte vitesse sur les aires piétonnes. Les stages d'alternatives aux verbalisations se poursuivront tous les mois.

Ces différents acteurs — police municipale, brigade de surveillance et service de médiation — travaillent de concert suivant trois principes clés : informer, prévenir et sanctionner, pour une approche globale de la sécurité à Nancy, en étroite collaboration avec les autres acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique.

## 2.4. SOLIDARITÉS : MIEUX VIVRE ENSEMBLE À NANCY EN 2026

Après l'ouverture de la Maison des Femmes, nouvelle figure de proue de la politique nancéienne de lutte contre les violences faites aux femmes inauguré le 25 novembre 2025 – journée de lutte contre les violences faites aux femmes –, la Ville de Nancy poursuivra en 2026 son engagement sur tous les fronts de la solidarité.

### UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION SOCIALE ET D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉE

2026 constituera la première année pleine de fonctionnement pour la **Maison des Femmes**, ouverte depuis le 3 novembre 2025 au 54 rue Charles III.

Co-portée par la ville de Nancy et le Conseil départemental, cette maison vise tout à la fois à :

- Assurer, promouvoir et garantir l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de toutes formes de violences (dont les violences intrafamiliales) et leurs enfants le cas échéant ;
- Proposer une solution de mise à l'abri temporaire d'urgence des femmes victimes de violences intrafamiliales, en situation de détresse et en besoin d'extraction et d'éloignement temporaire du domicile familial et/ou de l'agresseur ;

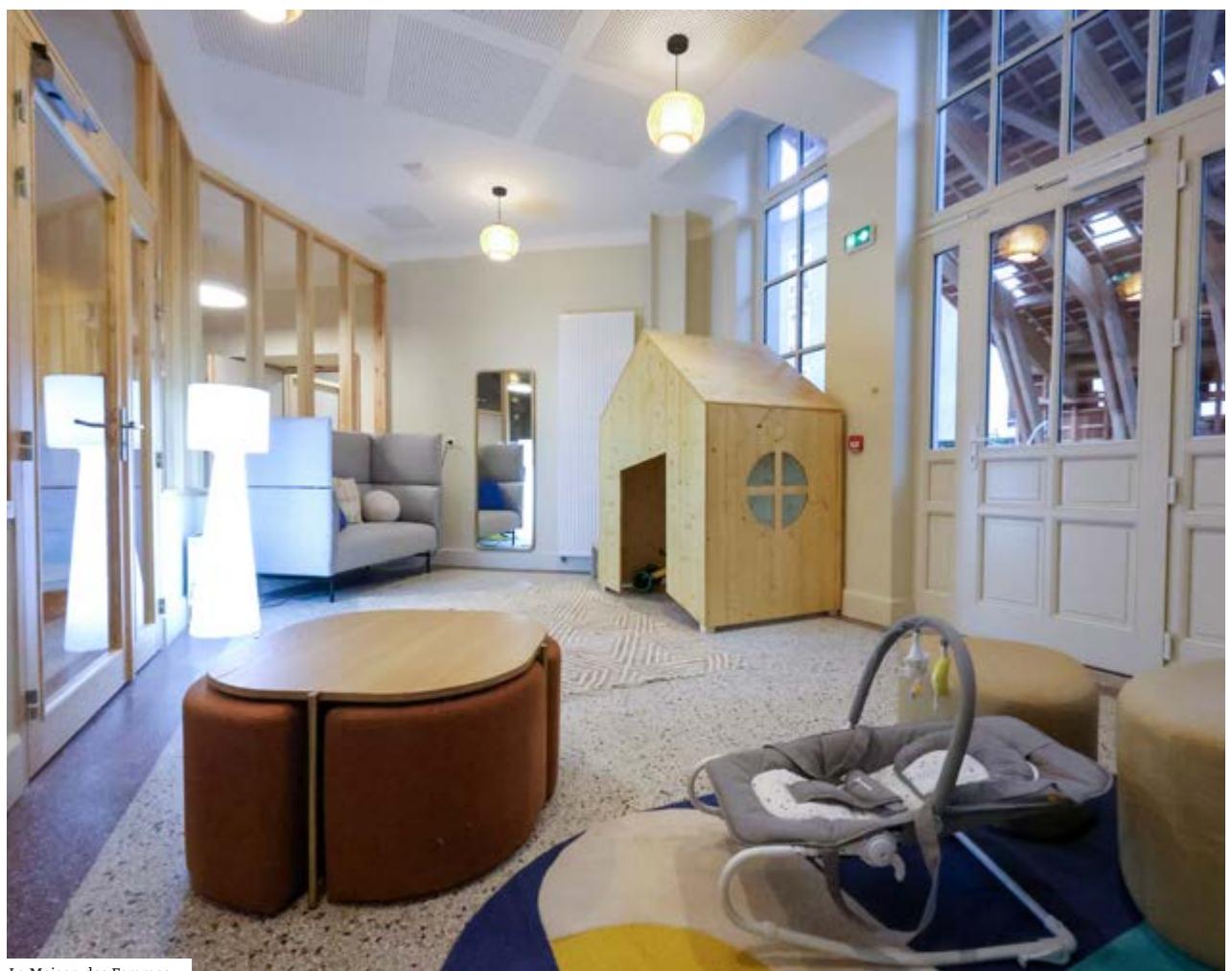
- Sensibiliser et organiser des actions de formation à l'égalité femmes/hommes, à la lutte contre les violences faites aux femmes à destination du grand public.

### UNE POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES QUARTIERS LES PLUS FRAGILES

Fortement engagée auprès des quartiers les plus fragiles, la Ville de Nancy développe une palette d'outils en faveur de la politique de la ville, et notamment des subventions aux acteurs associatifs qui font désormais l'objet d'une délibération annuelle.

Un travail partenarial sera mené en 2026 pour élaborer la nouvelle **convention-cadre de Gestion Urbaine de proximité** (G.U.P.), qui aura pour objet de définir les engagements des différents partenaires en matière de gestion urbaine de proximité des espaces publics, de l'habitat, de l'écologie urbaine ou encore de la tranquillité publique et de la lutte contre les incivilités.

2026 verra aussi la poursuite de l'élaboration du **Plan de Sauvegarde des Ombelles** ; les modalités de participation des copropriétaires et résidents au redressement de la copropriété seront ainsi définies au second semestre 2026.



La Maison des Femmes

Par ailleurs, les bailleurs de logements sociaux situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales afin d'accélérer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans ces quartiers. De nouvelles conventions ont été élaborées pour définir de manière partenariale les conditions et les orientations retenues au niveau local pour l'utilisation de cet abattement par les bailleurs.

Ainsi, en 2026, l'Office Municipal de l'Habitat (OMH) pourra bénéficier d'un abattement fiscal pour la gestion de 2 327 logements, tandis que Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH) sera éligible pour la gestion de 58 logements sur le quartier Grands Moulins à Nancy.

#### **UNE POLITIQUE AUTONOMIE EN RÉPONSE AUX DÉFIS DU VIEILLISSEMENT**

**D'ici 2030, près d'un Nancéien sur trois aura plus de 65 ans.** S'ajoutent à ce vieillissement de la population des précarités qui progressent ainsi qu'une augmentation de la part des personnes vivant seules. La Ville de Nancy devra relever le défi du vieillissement de la population, sans occulter par ailleurs la question des aidants.

Le soutien de la Ville de Nancy au **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) permet tout à la fois de favoriser le bien-être à domicile des seniors nancéiens, d'anticiper les besoins et les attentes des nouveaux publics seniors pour mieux y répondre, et plus globalement de faire des seniors de véritables acteurs du développement de Nancy, ville inclusive, solidaire, culturelle et innovante.

Parmi les temps fort de l'année à venir, deux nouvelles rencontres des professionnels des structures nancéiennes (EHPAD, résidences autonomie et résidences services) seront animées par le CCAS et permettront de renforcer leurs liens en travaillant sur des thématiques partagées.

2026 verra ainsi la **continuité des services proposés aux personnes âgées nancéiennes** (livraison de repas, téléassistance, dispositifs d'accompagnement divers, ...). Les actions de fin d'année à destination des seniors (distribution de colis, thés dansants « Saint Nicolas fait salon ») comme la Journée Nationale des aidants (organisée depuis 2022) seront reconduites en 2026 dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Année électorale oblige, la Ville de Nancy organisera comme lors des précédents scrutins un **service de navettes pour permettre aux personnes âgées de se rendre dans les bureaux de vote.**

D'autre part, une **évaluation externe des cinq résidences autonomie** sera programmée conformément à l'arrêté départemental portant programmation pluriannuel des évaluations de la qualité.

Dans le cadre du plan d'action pour la modernisation des résidences autonomie, un nouveau chantier va s'ouvrir en 2026 avec le **remplacement de la toiture de la résidence Boudonville**, les travaux en matière de réglementation incendie et accessibilité pour les bâtiments d'habitation seront poursuivis.

L'effort de **réhabilitation des appartements vacants** (renforcé depuis 2022) sera poursuivi en 2026, et ce afin de réduire le nombre d'appartements inoccupés en raison de leur état. Il convient de souligner que ce programme permet de dégager chaque année de nouvelles recettes de fonctionnement et que les travaux de réfection sont réalisés par des personnes en insertion professionnelle.

Le soutien associatif, sous forme de subventions de fonctionnement, en faveur des acteurs locaux œuvrant autour des problématiques du vieillissement, de l'isolement et de l'autonomie, sera poursuivi à l'instar de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'**Office Nancéen des Personnes Âgées** (ONPA) pour permettre à l'association de poursuivre et de développer ses actions en faveur des seniors nancéiens et dans le cadre de la **nouvelle feuille de route de la politique séniors**.



#### **PRENDRE SOIN DES NANCÉIENNES ET DES NANCÉIENS**

A l'appui de l'analyse des besoins sociaux menée en 2023 qui dresse un portrait social détaillé des Nancéiennes et des Nancéiens, la Ville de Nancy continuera en 2026 la déclinaison de son plan d'actions ambitieux.

##### **→ Un règlement d'attribution des aides sociales communales renforcé**

Dans un contexte marqué par une précarisation croissante (près d'un Nancéien sur trois vit aujourd'hui avec moins de 1 341 euros par mois), les évolutions engagées en matière d'élargissement et de renforcement du référentiel des aides facultatives (notamment des aides au logement) se poursuivront en 2026 afin de répondre de manière adaptée aux besoins sociaux identifiés.

##### **→ Accompagnement social des situations les plus fragiles : développer et renforcer l'accès aux droits**

La complexité des démarches et la fracture numérique accentuent quotidiennement les difficultés rencontrées par les concitoyens les plus fragiles. En 2026, le CCAS poursuivra son engagement en matière d'accompagnement social et d'accès aux droits, notamment dans une logique d'action de proximité. Cette démarche se traduira par le renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil départemental et le développement de **permanences d'accès aux droits** sur le territoire.

### →Conforter les actions éprouvées : repas du soir, bagagerie solidaire et Atelier des Solidarités

Depuis le 2 novembre 2023, la Ville de Nancy organise une **distribution de repas chauds** dans son restaurant municipal, rue Pierre Fourrier. La coordination avec de nombreuses associations permet, au-delà de la remise d'un repas, d'offrir aux bénéficiaires un accompagnement social, des consultations médicales et l'accès à des informations utiles.

2026 verra se concrétiser l'appel à projets lancé en 2025 pour la création sur ce même site d'un **restaurant solidaire** visant à offrir à tous un accès à une alimentation de qualité.

La **bagagerie sociale** permet quant à elle aux personnes sans abri de déposer et sécuriser leurs affaires, de laver leur linge et d'échanger avec des bénévoles autour d'un café. Ce dispositif, identifié comme prioritaire lors des Nuits de la Solidarité, mobilise des bénévoles pour garantir la continuité de l'accueil.

Par ailleurs, l'**Atelier des Solidarités** continuera à faciliter les actions solidaires à travers des sessions de formation, la mise à disposition de locaux et d'ingénierie sociale, ainsi que le développement d'initiatives et de manifestations en lien avec le tissu associatif local.

### →Continuer d'innover pour mieux soutenir la prise en charge des addictions et renforcer les actions de prévention

Une des orientations pour 2026 vise à favoriser l'émergence d'une **Halte Soins Addictions** (HSA) dédiée aux personnes souffrant d'addictions. Ce lieu proposera un accueil global et bienveillant, combinant informations, conseils, accompagnement social et orientation vers des dispositifs spécialisés. Il s'adressera particulièrement aux personnes en situation de précarité ou d'errance sur le territoire, en offrant un suivi individualisé et un accès facilité à des interventions de réduction des risques et de santé globale.

Une autre orientation pour 2026 vise à soutenir le développement des missions du **Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues** (CAARUD) en renforçant l'accueil et les permanences à la bagagerie pour la réduction des risques liés à l'alcool. Ce dispositif proposera des accueils individuels et collectifs adaptés aux besoins des personnes souffrant d'addictions alcool, en particulier celles en situation de précarité ou d'errance sur le territoire.

### →Soutien aux actions solidaires

En partenariat avec le Secours Populaire Français, un **nouveau lieu de services solidaires** a été ouvert en 2025 dans les anciens locaux des Bains-Douches de la rue Saint-Nicolas. Ce site permet un accueil de qualité, favorisant l'écoute et le dialogue, et accompagne les personnes dans leurs démarches liées à l'aide alimentaire, à l'accès aux droits, à la santé et à l'éducation.

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Nancy apportera en 2026 un soutien aux associations œuvrant sur le territoire afin de renforcer leur action et d'élargir l'offre de services.

### →La Guinguette Solidaire au parc Olry

Face aux constats récurrents de précarité et d'isolement social, la **Guinguette Solidaire** a été conçue comme une initiative festive, sociale et inclusive, alliant l'ambiance conviviale d'une guinguette à des valeurs de solidarité, de partage et d'accessibilité pour tous.

Pensée en complémentarité avec les dispositifs déjà existants, elle avait pour ambition de mobiliser les énergies citoyennes, institutionnelles et associatives autour d'un projet fédérateur.

Cette démarche visait à renforcer le lien social et à encourager la mixité des publics, à offrir un accès élargi à la culture, aux loisirs et à des temps de détente, à soutenir les initiatives associatives locales tout en valorisant l'engagement bénévole, ainsi qu'à contribuer à la redynamisation du quartier par l'animation d'un espace collectif ouvert, propice à la cohésion sociale et au vivre-ensemble.

Au regard des résultats positifs observés et de la contribution de la Guinguette Solidaire au renforcement du lien social et de la cohésion territoriale, il est proposé de reconduire l'initiative en 2026, en poursuivant sa dynamique inclusive et partenariale.

### →Des services au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

En 2025, la Ville de Nancy a créé une **cuisine pédagogique** s'inscrivant dans un projet global « de la terre à l'assiette ». Ce dispositif, en lien avec deux épiceries sociales et deux jardins partagés, vise à renforcer l'accès à une alimentation saine et durable, à favoriser l'autonomie des habitants et à développer le lien social au sein des quartiers prioritaires. La cuisine pédagogique permet également d'accompagner des actions de sensibilisation autour de la nutrition et de la cuisine, contribuant ainsi à un parcours cohérent d'éducation alimentaire et d'insertion.



La cuisine pédagogique sur le Plateau de Haye





## UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

**La santé publique constitue un pilier essentiel de l'action municipale**, au cœur des priorités du mandat et du Contrat Local de Santé 2024-2028. Face aux défis démographiques, sociaux et réglementaires, la Ville de Nancy réaffirme son rôle d'animateur et de facilitateur, en coordination avec les acteurs locaux, pour garantir un accès équitable aux soins et à la prévention.

Fort des enseignements tirés en 2025 et des évolutions structurelles du territoire, l'année 2026 verra des actions se poursuivre en matière de :

- **Santé mentale**, avec la poursuite et l'élargissement du Village de la Santé Mentale et de la Semaine d'Information en Santé Mentale, avec un focus sur les publics jeunes et les seniors et la création d'un jeu « escape game » avec les services du CPN. Des formations sur les compétences psychosociales seront proposées aux agents municipaux en contact avec les enfants, en lien avec les acteurs éducatifs et médico-sociaux.

- **Lutte contre les Addictions** à travers la modernisation du dispositif d'échange de seringues (en concertation avec le CAARUD, l'Échange et le Centre Technique Municipal), la continuité de la démarche Ville Libre Sans Tabac aux espaces publics et aux événements municipaux (en partenariat avec les clubs sportifs) ou encore le développement des actions de prévention auprès des jeunes autour du protoxyde d'azote (avec le soutien d'Addictions France et du service médiation).

- **La Prévention des cancers** via l'intensification des campagnes de dépistage (cancer du sein, HPV), des ateliers éducatifs et des temps d'échange dans les quartiers. L'édition 2026 du Village Prévention Cancer sera enrichie de modules interactifs et de témoignages pour toucher un public plus large.

- **Santé environnementale et bien-être urbain** : 100 assises seront restaurées ou installées dans l'espace public pour favoriser les liens sociaux et la qualité de vie, en concertation avec les habitants et

les conseils de quartiers. Par ailleurs, les enjeux de santé seront pris en compte dans les projets d'aménagement (végétalisation, piétonnisation).

- **L'accès au soin et aux droits**, dans la continuité de la mise en place d'une mutuelle communale en 2025 visant à simplifier l'accès à une couverture santé adaptée, avec des tarifs négociés et abordables, de manière à lutter contre les inégalités en santé, accentuées ces dernières années par la hausse continue des complémentaires santé.

- **Amplifier l'impact collectif** : 2026 verra la consolidation des collaborations avec les institutions (ICL, CHRU, CPAM) et les associations pour des campagnes conjointes sur les maladies chroniques et la santé des femmes. Attention forte portée sur la santé des femmes avec un partenariat renforcé avec la maison des femmes et les associations de terrains (planning familial, maison de la résilience par ex). La Ville de Nancy continuera d'agir en complémentarité étroite avec la Métropole du Grand Nancy (soutien à l'Espace Santé Mobile, actions spécifiques dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, déploiement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles avec quatre projets en cours : Centre-ville, Plat'Haut, Haussionville, Médreville).

Par ces engagements, **la Ville de Nancy réaffirme son rôle de pilote et de fédérateur**, en synergie avec les professionnels de santé, les associations, les services municipaux et les autres partenaires institutionnels pour une santé publique efficace, inclusive et durable

## 2.5. SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE VILLE

### LES NANCÉIENNES ET LES NANCÉIENS, ACTEURS DE LEUR VILLE ET DE SES TRANSFORMATIONS

#### → Un budget participatif toujours plus plébiscité

Avec plus de 1 500 propositions et 300 projets réalisés depuis 2021, le succès du budget participatif n'a pas été démenti par l'appel à projets 2026 (clos depuis le 15 novembre 2025) : les 193 propositions, idées ou projets déposés pour favoriser le développement de la nature en ville, la présence de l'eau dans l'espace public, l'accès à la culture ou au patrimoine sont consultables sur la plate-forme du Budget Participatif de la Ville de Nancy.

Les études de faisabilité par les services municipaux démarreront au premier trimestre 2026 ; s'ensuivra ensuite la phase de vote des habitants au printemps prochain, puis une évaluation participative à l'issue de cette séquence afin de faire évoluer le dispositif en phase avec les attentes citoyennes.

#### → Des Ateliers de Vie de Quartier, socle de la démocratie participative

Les 11 Ateliers de Vie de Quartier, constitués en associations en 2024, concourent à la participation citoyenne des quartiers, contribuent à leur transformation et participent à la convivialité à l'occasion de programmations festives qui impliquent de nombreux habitants et acteurs des quartiers. Ils développent également des projets d'investissement dans le cadre du budget participatif, en organisant la remontée d'initiatives d'habitants, en participant à la mise en œuvre des opérations et à l'évaluation des résultats.

Ils expriment enfin les besoins en matière d'action publique et participent, en relai de la population, à la définition des politiques municipales. En 2026, ces instances de participation citoyenne feront l'objet d'un renouvellement afin d'engager un nouveau mandat, en concertation avec la Ville de Nancy.



Le jardin nourricier du Plateau de Haye dans le cadre du budget participatif

## 2.6. SOUTENIR LES ACTEURS QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DE NANCY

Si les transformations du centre-ville et les aménagements opérés dans tous les quartiers au service d'un cadre de vie qualitatif et apaisé permettent de renforcer l'attractivité du territoire, la Ville de Nancy active de nombreux autres leviers pour stimuler la dynamique économique et commerciale.



### UNE OFFRE URBAINE ET IMMOBILIÈRE QUI S'ADAPTE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

L'attractivité d'une ville repose largement sur une image accueillante, accessible, au cadre agréable, tant pour les clients que pour les porteurs de projets. A cette fin, la Ville de Nancy s'est dotée de divers outils permettant de lutter contre la vacance commerciale, d'améliorer de l'esthétique de la ville et l'accueil des porteurs de projets.

Afin de **lutter contre la vacance commerciale** et favoriser l'attractivité et la fréquentation du centre-ville, la Société d'Economie Mixte Nancy DEFI poursuit son activité d'acquisition / restructuration de biens immobiliers complexes pour faciliter leur remise sur le marché.

Suite à l'instauration de la Taxe sur les Fiches Commerciales, votée par le Conseil Municipal de septembre 2020, l'année 2026 verra se tenir la sixième campagne d'imposition et la préparation de la campagne 2027.

L'adoption, en novembre 2021, d'un **périmètre de sauvegarde du commerce et du droit de préemption commercial** visant à favoriser l'attractivité et la diversité commerciales, a été activée en novembre 2022 sur un local de l'hyper-centre, 11 rue St Jean. Cette préemption a permis d'éviter l'implantation d'une activité commerciale peu qualitative et surreprésentée pour accueillir une activité innovante. En 2025, la rétrocession a été finalisée et le

nouveau commerce a ouvert en mai 2025. Le travail de veille sur les cessions se poursuit.

Par ailleurs, en 2024, la Ville s'est engagée, par convention aux côtés de l'État, la Région Grand Est, la Métropole du Grand Nancy, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'association Les Vitrines de Nancy, l'association Union et Solidarités et l'Etablissement Public Foncier Grand Est, dans la mise en œuvre d'une **Opération de Revitalisation Territoriale** (ORT), dispositif visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes (vacance commerciale et résidentielle), afin de mettre en cohérence l'ensemble des outils existants tout en les complétant. 2026 doit permettre d'impulser les premières actions.

Pour enrichir l'action menée au travers du **pop-up store**, un travail est mené pour développer l'offre de commerce-test, permettant aux porteurs de projets d'expérimenter en situation réelle leurs offres commerciales.

Afin de développer l'attractivité du territoire, de diversifier l'offre commerciale et de répondre à l'évolution des modes de consommation, la Ville souhaite accompagner le portage de projets collectifs et responsables tels qu'une boutique du réemploi.

## ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS AU SERVICE DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

La dynamique commerciale repose également sur la **qualité et la diversité de l'offre** faite aux clients et visiteurs de Nancy.

Pour agir à la fois sur la qualité et la diversité de l'offre proposée aux clients et visiteurs de Nancy, 2026 verra le maintien et le développement de **nombreux événements**, en lien avec les associations de commerçants et de professionnels, les producteurs locaux et les professionnels des métiers d'art : village de Saint-Nicolas, fêtes commerciales, déballages des commerçants de la ville, marchés des producteurs locaux et des métiers d'art...

Parmi ces événements, la célébration du **30<sup>e</sup> anniversaire de l'IGP de la bergamote**, spécialité nancéienne, fera l'objet de multiples manifestations, notamment au sein du marché central.

## 2026, UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE MARCHÉ CENTRAL

La Ville de Nancy souhaite donner **un nouvel élan au Marché Central** avec une modernisation du bâti, des offres et des modalités de gouvernance, via le passage d'une gestion en régie à une délégation de service public, avec un exploitant dont le regard extérieur et les qualifications économiques apporteront une expertise dans la gestion et l'animation de cet équipement appelé à redevenir un pivot du commerce nancéien.

Le nouvel opérateur qui sera désigné à l'issue de la procédure d'appel d'offres prendra en charge la gestion administrative, financière, technique et l'animation du marché central à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, après avoir participé aux travaux de modernisation et au fonctionnement du marché pendant cette phase transitoire.

Par ailleurs, le **nouveau marché installé esplanade Madeleine Deville (à proximité du Parc Sainte-Marie)** dans le cadre du Budget Participatif pour répondre à un besoin de proximité et d'animation dans le quartier sera pérennisé.

## DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE PORT DE PLAISANCE

Autre équipement qui participe à l'attractivité de la ville de Nancy, le **port de plaisance**, verra lui-aussi s'engager une nouvelle étape de son développement en 2026.

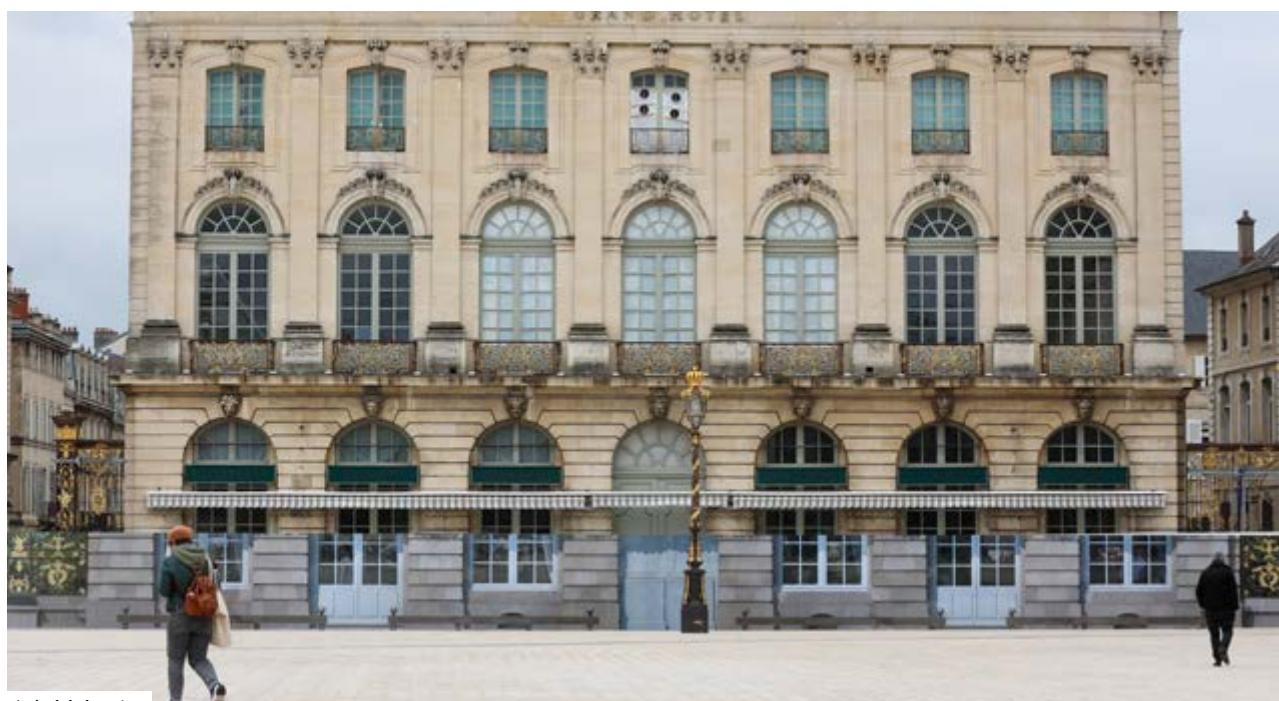
Passé sous pavillon métropolitain en 2024, la Ville de Nancy continue son action aux côtés de la Métropole et de Voies Navigables de France (propriétaire du port Saint-Georges) jusqu'à la fin de la contractualisation actuelle (au 30 novembre 2026), et se mobilise tout particulièrement pour co-construire le projet de développement à venir des ports St Georges et Ste Catherine.

En effet, cet ensemble doit connaître une modernisation et accueillir un véritable site dédié à la plaisance, au tourisme et aux loisirs. En 2025, la Ville a été particulièrement attentive au devenir des plaisanciers résidents dont 14 ont été relocalisés sur la canal, quai Roth, à hauteur du faubourg des Trois-Maisons. En 2026, au-delà de la poursuite de l'exploitation du site, les premiers travaux de modernisation seront enclenchés.

Parallèlement, la Ville de Nancy poursuit le travail d'animation du site notamment à travers la fête annuelle du port (qui évolue vers une manifestation davantage tournée vers le tourisme et la découverte), ou encore la fête de St Nicolas sur l'eau qui s'impose désormais comme un incontournable des festivités de fin d'année.

## LE GRAND HÔTEL DE LA REINE POURSUIT SA MUE

Elément fort d'attractivité, le **Grand Hôtel de la Reine** poursuivra sa mue en 2026, avec les travaux permettant l'accueil de l'ascenseur et de l'escalier dans la cour intérieure, la finalisation des reprises en sous œuvre sur le bâtiment XVIII<sup>e</sup> et la reprise des planchers. S'agissant du bâtiment XIX<sup>e</sup>, après les reprises structurelles des cloisons, l'année à venir verra les reprises en sous œuvre.



L'Hôtel de la Reine

#### LE SOUTIEN AUX ACTIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Sensible aux enjeux environnementaux et aux modes de consommation responsables, la Ville de Nancy poursuit également son engagement auprès des projets de sensibilisation à l'économie circulaire et d'offres de réemploi : foire à l'équipement, accompagnement au montage d'une boutique du réemploi...

Le soutien à l'association **Le Florain**, porteuse de la monnaie locale de Nancy et du sud meurthe-et-mosellan se poursuivra également en 2026, suivant la convention de partenariat qui la lie à la Ville de Nancy et qui permet désormais le paiement en monnaie locale de certaines régies de la collectivité (bibliothèques, ensemble Poirel, stationnement résident).

#### SOUTENIR L'INSERTION PAR L'EMPLOI

**La Ville de Nancy poursuivra en 2026 son soutien à l'emploi des jeunes, avec une ambition intacte en matière d'apprentissage.**

40 apprentis de 16 à 29 ans ont ainsi été accompagnés en 2025 en bénéficiant de contrats d'apprentissages leur permettant de préparer plus de 20 diplômes, du niveau CAP au niveau Master dans diverses filières telles que la petite enfance, les espaces verts, les métiers du bâtiment, le secrétariat, l'urbanisme, la communication....

La Ville de Nancy permet également à des personnes éloignées de l'emploi de s'engager dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de **chantiers d'insertion**. Ceux-ci s'articulent autour de 4 support d'activité, le bâtiment, les espaces verts, l'entretien des locaux et de la voirie et viennent en complémentarité des services de la Ville. En 2025, les chantiers d'insertion ont permis d'accueillir près de 100 salariés en insertion.



## 2.7. NANCY AUX CÔTÉS DE SA JEUNESSE ET DE SON TISSU ASSOCIATIF ET SPORTIF

Parce qu'ils sont à la fois des citoyens à part entière mais aussi le futur de notre ville, les enfants et les jeunes nancéennes et nancéiens font l'objet d'une attention redoublée de la Ville de Nancy, via ses politiques éducatives bien-sûr mais aussi à travers une myriade d'équipements, outils et dispositifs qui favorisent la vitalité associative, culturelle et sportive de son territoire.

### UNE RESTAURATION COLLECTIVE QUI POURSUIT SA MUE, AU BÉNÉFICE DE LA SANTÉ COMME DE LA PLANÈTE

Renouvelé le 1<sup>er</sup> septembre 2025, le **marché de restauration collective** (qui couvre les besoins des crèches, des écoles, des résidences autonomie, du portage à domicile et des restaurants municipaux) est particulièrement exigeant, avec **un accent mis sur l'utilisation de produits bruts, frais et respectant la saisonnalité, les produits locaux, biologiques et/ou labellisés** : pain fabriqué artisanalement et localement, poissons issus de la pêche durable, fromage à appellations, etc.

Alors que la loi Egalim exige 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les assiettes, **la Ville de Nancy a placé la barre plus haut avec 40 % de bio exigé pour la restauration scolaire**. Là où cette même loi impose un menu végétarien hebdomadaire, la Ville de Nancy propose une alternative quotidienne. De même, dans les crèches, il a été décidé de proposer aux enfants accueillis des repas 100 % bio et/ou local et/ou labellisés. Le lait infantile proposé est également labellisé BIO.

**L'exemplarité est aussi de mise en matière d'écoconception**, avec l'utilisation de barquettes en cellulose 100 % biodégradable, ou des produits utilisés pour le nettoyage de la cuisine centrale et des offices éco-labellisés.

Depuis novembre 2024, la **collecte des biodéchets** est prise en charge par la Métropole du Grand Nancy. Si le tri des déchets alimentaires était déjà d'actualité au sein de la cuisine centrale depuis 2023, il a été mis en place sur chaque restaurant satellite de la Ville, via la mise en place de bacs adaptés, l'achat de sacs biodégradables et la formation des personnels de cantine. Le partenariat avec la Métropole se poursuivra en 2026 pour continuer d'adapter au mieux la levée des biodéchets, **en équipant les écoles de composteurs** et en travaillant sur la réduction du gaspillage alimentaire.

### UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE QUALITÉ QUI S'ADAPTE AUX BESOINS DES FAMILLES

Soucieuse de répondre aux attentes des familles, la Ville de Nancy conduit depuis plusieurs années **une politique familiale ambitieuse** qui accorde la priorité au bien-être et l'épanouissement des jeunes enfants.

Le **plan d'action « petite enfance »** déployé depuis 2022 permet ainsi d'intégrer la petite enfance à la Direction des Politiques éducatives, d'élargir le Contrat Territorial d'Education Artistique à la petite enfance, de proposer une alimentation saine et durable avec le 100 % bio et/ou local en crèche mais aussi d'améliorer les conditions de travail et d'accueil avec un plan de formation ambitieux, des journées pédagogiques plus nombreuses, un taux d'encadrement amélioré par une politique de recrutement dynamique et une valorisation de la rémunération par la mise en place du Bonus Attractivité.

Dans le cadre de la convention Territoriale Globale (CTG) liant la collectivité à la Caf 54, **la Ville de Nancy poursuivra en 2026 son soutien financier aux 7 structures petite enfance associatives** de Nancy et à une structure Franco-allemande située sur la commune



de Maxéville. En complément, le secteur hospitalier compte 132 places en accueil collectif. Le maillage territorial englobe également 10 micro-crèches (114 places) qui viennent compléter l'offre sur le territoire.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences du nouvel article L.214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, **une étude globale diligentée par la Ville de Nancy a permis de réaliser un audit de l'ensemble des équipements petite enfance municipaux** (tant sur le plan patrimonial que fonctionnel et opérationnel), de **dresser une prospective démographique** par quartier (et des impacts sur les modes de garde des enfants de 0-3 ans, en lien avec l'offre existante sur le territoire), et enfin de **définir des scénarios de déploiement ou de redéploiement de l'offre de garde et des investissements nécessaires**.

Ces résultats se traduisent par un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire communal, intégré dans la **Convention Territoriale Globale 2026-2030**.

Il s'agit par ailleurs d'informer et d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et d'offrir un service d'accompagnement à la parentalité. C'est l'objet du **déploiement d'un Guichet Unique** à Nancy, l'enjeu pour la commune étant tout à la fois :

- d'améliorer la visibilité des différents modes de garde et de simplifier les démarches pour les familles en ayant une porte d'entrée unique : le Relai Petite enfance (RPE) de la Ville de Nancy ;
- d'accompagner les familles dans toutes les étapes de recherche d'un mode de garde, qu'il soit individuel ou collectif, privé ou public.

**Pour soutenir la qualité des modes d'accueil recensés sur son territoire, la Ville de Nancy** se dotera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 d'un chargé de mission qualité des modes d'accueil avec la création d'un poste équivalent temps plein mobilisé sur les conditions concourant à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants confiés à des modes d'accueil.

La création du Service Public Petite Enfance sera accompagnée financièrement par l'État via une dotation de fonctionnement ainsi que par la Caf de Meurthe-et-Moselle au titre de la Prestation de Service du RPE et de la revalorisation du Bonus Territoire.

### L'AMÉNAGEMENT DES CRÈCHES ET DES ÉCOLES

Au-delà de l'entretien courant des crèches et des écoles, **2026 verra la poursuite de travaux de plus grande ampleur dans les crèches** (rénovation des circuits de plomberie de la crèche Bodson, du portail de la crèche Wunschendorff, du revêtement de la terrasse de la crèche Clodion) **comme dans les écoles** (étanchéité de l'école maternelle Saint Georges, rénovation de la restauration de l'école Moselly et du périscolaire de l'école Ory).

Par ailleurs, après 4 années de rénovation à l'école primaire **Beauregard**, des travaux de plus grande envergure seront engagés dans les années à venir avec une restructuration et une rénovation entière du bâtiment, pour une livraison finale à la rentrée 2029.



Crèche familiale rue Saint-Thiébault

Il s'agira tout à la fois de mettre en conformité les locaux (sécurité et accessibilité), d'améliorer le confort d'été et d'hiver à travers une **rénovation thermique exemplaire**, d'améliorer le fonctionnement des locaux (avec un groupe scolaire plus compact), de **créer un jardin d'école** (en végétalisant la cour) ainsi qu'une extension permettant d'améliorer le flux de circulation dans le bâtiment et d'assurer une meilleure lisibilité de l'école dans le quartier, le tout permettant d'**améliorer l'attractivité globale de l'école**.

L'équipement en mobilier et le renouvellement du matériel informatique (ENI, téléphonie, fibre, ...) se poursuivra également en 2026.

### UN ACCUEIL INCLUSIF À TOUS LES ÂGES

Pour permettre **l'accueil dans les meilleures conditions des enfants en situation de handicap dans les établissements petite enfance**, le projet initié par la Ville de Nancy permettant la création d'un groupe ad hoc, d'une banque de ressources documentaires ainsi que la mise en place d'espaces sensoriels à destination des enfants sera poursuivi en 2026. Les équipes sont par ailleurs accompagnées au travers un **plan de formation dédié**, la mise à disposition de **matériel adapté à l'enfant** accueilli et la **consolidation de l'encadrement** lorsque cela est nécessaire.

**L'accès aux services périscolaires pour les enfants en situation de handicap** constitue un levier d'inclusion. Aussi, la ville de Nancy, en lien avec l'éducation nationale, s'attache à faciliter cet accès, avec une politique volontariste qui se traduit par une augmentation du nombre d'enfants accueillis avec un accompagnement humain sur la pause méridienne, le temps d'accueil périscolaire du matin et les temps du soir, avec des animateurs accompagnateurs recrutés dans ce cadre.

Le partenariat engagé en 2024 avec l'IME Raymond Carel autour d'un projet d'accueil des enfants d'IME nancéiens dans leur école de secteur sur le temps périscolaire du soir. Ce projet permet aux enfants, en fréquentant l'accueil périscolaire de connaître des enfants de leur quartier et de développer des liens avec eux. Pour les familles, il s'agit également de pouvoir se rapprocher d'un système d'accueil facilitant la reprise d'une activité professionnelle.

En lien avec l'AEIM, la Ville de Nancy renforcera le partenariat engagé en 2024 avec l'Institut Médico Educatif (IME) Raymond Carel autour d'un projet d'accueil des enfants d'IME nancéiens dans leur école de secteur sur le temps périscolaire du soir. Il s'agira en 2026 d'étendre ce dispositif aux accueils de loisirs municipaux fonctionnant les mercredis.

#### UN DIAGNOSTIC QUALITÉ POUR NOTRE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Depuis le mois de septembre 2025 les **activités périscolaires gratuites** sont organisées sur deux semestres de 13 séances afin de répondre à une demande de davantage de diversité exprimée par les parents dans le cadre d'une consultation sur le diagnostic de l'offre périscolaire. Pour accompagner cette évolution, les associations et intervenants qui proposeront une programmation enrichie verront leur soutien renforcé en 2026.

Les conclusions du diagnostic ont également conduit à une **réorganisation des services périscolaires** engagée depuis le mois de septembre 2025, avec des directeurs périscolaires désormais positionnés au niveau de chaque groupe scolaire, en lien direct avec les animateurs qu'ils encadrent. Leur positionnement continu sur l'école les jours de classe leur permet ainsi un lien constant avec l'équipe pédagogique de l'école et les familles pour ce qui concerne les aspects éducatifs et pédagogiques. Par ailleurs, des formations au BPJEPS sont désormais proposées aux directeurs périscolaires.

Les accueils de loisirs fonctionnant les mercredis et les vacances sont désormais dirigés par des agents stabilisés sur ce poste. La capacité d'accueil du centre de loisirs Gallé/Pichon est augmentée de 50 places afin de tenir compte des besoins du quartier suite à la fermeture de la MJC Pichon. 2026 verra enfin la **mise en place d'une résidence inversée avec des artistes pour faire bénéficier les enfants d'une offre artistique plus qualitative**.

#### LE KIT DE FOURNITURES SCOLAIRES AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES NANCÉIENNES

Pour soutenir le pouvoir d'achat des familles nancéiennes tout en respectant le principe de liberté pédagogique des enseignants, la Ville de Nancy a mis en place en 2024 une nouvelle aide à destination des familles, en dotant chaque élève d'école élémentaire d'un **kit de fournitures scolaires de rentrée** (dont le contenu est défini en concertation avec la communauté éducative).

**Cette aide décharge les familles de l'achat de fournitures scolaires** en amont ou dans le courant de l'année scolaire, à l'exception du cartable, de la tenue de sport, de l'agenda ou du cahier de texte et des mouchoirs.

Cette opération s'est poursuivie à la rentrée scolaire 2025-2026, toujours en concertation avec les équipes de l'éducation nationale, mais aussi avec les familles nancéiennes concernées via un questionnaire de satisfaction dont les conclusions permettront de poursuivre les adaptations du dispositif pour tenir compte des besoins des usagers.

#### LA CAISSE DES ÉCOLES, UN OUTIL POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES FRAGILES

La **caisse des écoles** porte des actions visant à accompagner la scolarité des élèves dont les familles sont en situation de fragilité sociale par l'attribution de bons pour l'achat de chaussures, de vêtements ou de lotions anti-pédiculoses. Elle distribue également des fruits pour la collation du matin dans les écoles des quartiers prioritaires.

Porté par la Caisse des Ecoles, le **Programme de Réussite Éducative** permet l'accompagnement personnalisé des enfants de 250 enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités et de retard scolaire et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, culturel favorable à leur réussite.

L'année 2026 verra également la poursuite de la **Cité Éducative du plateau de Haye**, un dispositif partenarial visant à fédérer l'ensemble des acteurs du secteur afin de mener des actions pour les habitants âgés de 0 à 25 ans, de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles. Elle est pilotée par huit partenaires (les villes de Nancy, Laxou, Maxéville, la Métropole du Grand Nancy, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle, l'Éducation nationale et l'État) qui définissent et mettent en œuvre un plan d'actions validé collégialement.

#### SPORT, CULTURE ET LOISIRS POUR LES ENFANTS GRÂCE AU PASS LOISIRS NANCY

OUvert aux enfants nancéiens âgés de 6 à 16 ans, le **Pass Loisirs Nancy** offre depuis 2024 un soutien de 10, 15 ou 20 euros aux familles (selon leur quotient familial) pour l'inscription dans une MJC ou un club culturel, sportif ou de loisirs de Nancy. Ce dispositif est cumulable avec l'aide du Pass Jeunes 54 proposée par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

#### L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

**Les lieux d'accueil enfants /parents (LAEP)** sont des espaces qui constituent des lieux privilégiés de rencontres et d'écoute pour les parents comme pour les enfants. Ils permettent aux parents d'échanger leurs expériences et de partager leur vécu, entourés d'une équipe de professionnels de la petite enfance. La Ville de Nancy porte 2 LAEP : l'Escapade et La Baleine Bleue. Le public accueilli n'est pas un public spécifique : toutes les familles sont invitées à participer au LAEP. La fréquentation est libre, sans inscription ni réservation.

La Ville de Nancy finance également 2 LAEP sur le territoire Nancéien : Le Canap et la Passerelle, ainsi que la Maison de la Parentalité portée par l'U2AF. **Un nouveau LAEP ouvrira ses portes en 2026** porté par le Centre social Beauregard.

La Pause Famille prendra ses quartiers à la Manufacture en juin 2026 pour sa 4<sup>e</sup> édition, avec des activités ludiques pour enfants et parents proposées, des visites en famille et une offre musicale variée.

#### UN SOUTIEN CONFIRMÉ À LA VITALITÉ ASSOCIATIVE ET À L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE

La Ville de Nancy veille à ce que l'ensemble des Nancéiennes et des Nancéiens ait accès à des activités loisirs et puisse participer activement à des projets visant à promouvoir la citoyenneté.

Ainsi, les six **Maisons des Jeunes et de la Culture** (MJC) de Nancy, regroupées au sein de l'Union Locale des MJC de Nancy, constituent des partenaires majeurs de la vie quotidienne de la cité. La Ville continuera d'apporter un soutien important aux MJC dans le cadre des conventions de partenariat qui sont prolongées jusqu'au 31 mars 2027. Les échanges se poursuivront sur les questions liées à l'animation de la vie sociale, aux activités périscolaires et à la tarification, pour travailler en complémentarité à l'accueil le plus large possible des familles et des jeunes les plus précaires.

En outre, la Ville de Nancy apportera un **soutien aux actions et projets des associations de jeunesse nancéiennes**.



Le lieu d'accueil enfants-parents La Baleine bleue, 7 rue Jean Mihé

De même, le **partenariat avec les trois centres sociaux** Jolibois, La Clairière et Beauregard, désormais sous la gestion de l'OHS de Lorraine et à leurs associations d'utilisateurs est maintenu.

#### → L'animation de la vie sociale

Dans le cadre du renouvellement de sa Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, et en partenariat avec la CAF ainsi que le Département de Meurthe-et-Moselle, la Ville a engagé une dynamique de travail avec les acteurs de terrain afin de renforcer l'offre de services et d'animation de la vie sociale à destination de la jeunesse dans plusieurs quartiers en déprise, tout en consolidant les actions déjà existantes.

L'évolution du Club Saint-Nicolas, désormais agréé Espace de Vie Sociale (EVS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, constitue une première concrétisation de cette ambition. Cette nouvelle étape permet d'intensifier les actions menées auprès des familles des quartiers Saint-Nicolas et Charles-III. La Ville de Nancy continuera de soutenir l'Espace de Vie Sociale Saint-Nicolas dans ses projets auprès de la population.

Suite à la fermeture de la MJC Pichon, il est également essentiel d'apporter une réponse coordonnée aux besoins sociaux, éducatifs et culturels des habitants des quartiers Saint-Pierre, René-II et Bonsecours. C'est pourquoi la Ville, aux côtés de ses partenaires, accompagnera en 2026 le projet d'implantation d'un Centre Socioculturel sur ce secteur.

#### → Des initiatives en direction de l'accueil et de l'engagement des jeunes

Un **Hackathon** organisé dans les premières semaines de l'année 2026 permettra de s'inscrire dans les initiatives participatives menées par la Ville de Nancy en faveur de la jeunesse. L'objectif

principal de cet événement sera de **recueillir la parole des jeunes** afin d'alimenter la réflexion sur la **préfiguration d'un espace partagé adapté à leurs besoins et à leurs usages**.

Cette contribution sera intégrée aux réflexions menées dans le cadre d'un projet innovant à destination des jeunes (12-25 ans), à vocation transversale offrant des espaces d'accompagnement, d'expérimentation et de participation citoyenne s'inscrivant en complémentarité avec l'action de la **future structure d'animation sociale qui trouvera sa place dans les locaux de l'ancienne MJC Pichon** et de l'annexe de la Madeleine.

Par ailleurs, une **évolution du projet associatif de la Maison de l'Engagement** et des initiatives des jeunes s'engagera en 2026 avec l'association pour lui permettre d'être encore plus identifiée comme un lieu ressource pour la jeunesse.

#### → Les événements fédérateurs étudiants

Plusieurs événements fédérateurs favorisent l'intégration des étudiants au sein de la Ville de Nancy, à l'instar de la **29<sup>e</sup> édition des 24h de Stan** prévue les 23 et 24 mai 2026. Cette année, la Place de la Carrière accueillera la traditionnelle course de chars en présence de 35 écoles et établissements de l'enseignement supérieur et près de 40 000 spectateurs sur la durée de la manifestation.

Les **Nocturnes** prévues le 24 septembre 2026 Place Carnot permettront à 7 000 étudiants de découvrir différents services, lieux culturels et institutionnels de Nancy et du Grand Nancy le temps d'une soirée conviviale mêlant concerts et animations.

**Faim d'Échanges** permettra quant à elle à 250 étudiants internationaux de tisser des liens avec des habitants du territoire qui les accueillent le temps d'un déjeuner dominical.

## UNE POLITIQUE SPORTIVE MUNICIPALE QUI POURSUIT SUR SA LANCÉE OLYMPIQUE

Après la **hausse significative du nombre de licenciés au sein des clubs sportifs** nancéiens constatée l'année passée – héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris –, la conjoncture économique actuelle met en évidence des difficultés financières et organisationnelles auxquelles de nombreuses structures associatives doivent faire face.

Face à ces enjeux, la Ville de Nancy poursuit sa politique volontariste d'accompagnement des clubs, à la fois sur le plan financier (avec un niveau d'accompagnement élevé et structuré) et opérationnel, en répondant à leurs sollicitations et en œuvrant à garantir des conditions de pratique optimales.

Le soutien au mouvement sportif nancéien passera aussi par la poursuite du **Parlement du sport**, instance de dialogue privilégiée permettant un suivi régulier des besoins des clubs.

Les grands événements organisés sur notre territoire, tels que **BOUGE !** ou les **Assises du sport**, contribueront encore en 2026 à renforcer la visibilité de la pratique sportive et à intégrer pleinement le sport dans le quotidien des Nancéennes et des Nancéiens.

La Ville de Nancy continuera d'accompagner l'organisation d'animations d'envergure, à l'instar d'**Octobre Rose**, du **Trailwalker Oxfam** ou des **Courses de la Saint-Nicolas** qui constituent autant de manifestations fédératrices participant à l'attractivité sportive du territoire nancéien.

La seconde édition du **Festival international de la photographie du spotty, Starting Blocks** mêlera photographie et mouvement sportif. 2026 verra aussi pour la deuxième année consécutive l'**installation de structures sportives temporaires (beach-volley, basket 3×3) sur le Cours Léopold** de juin à septembre.

Du côté des équipements, après la réhabilitation du **stade Leprun** qui bénéficie désormais d'un nouveau terrain synthétique, mais aussi d'un **pumptrack**, d'une **aire de fitness**, d'un **kiosque de boxe au Plateau de Haye** et la mise en place d'un **parcours urbain Rive-de-Meurthe** en 2025, le **plan de rénovation et de développement des équipements sportifs Nancéiens** poursuivra son déploiement en 2026 afin de continuer à offrir des infrastructures adaptées aux attentes des clubs et conformes aux réglementations fédérales.

Le premier de ces chantiers d'envergure sera celui de la **réhabilitation du Complexe Matter-Victor**, avec la rénovation des trois terrains (passage en synthétique), la démolition et reconstruction d'une tribune dédiée au rugby, la création d'un club-house et la rénovation complète des infrastructures du stade de football. Ce projet poursuivra son déploiement en 2026, suite à l'approbation du préprogramme en conseil municipal.

Pour répondre aux besoins des clubs et des habitants du quartier, l'année 2026 verra aussi la **transformation du terrain en sable du stade Tighazoui en trois terrains de football à 5 de dernière génération**, ainsi que la poursuite des études pour la **construction d'une tribune 150 places** programmée en 2027.



Les 24h de Stan



BOUGE !

Par ailleurs, les **travaux de sécurité dans les gymnases se poursuivront** afin de garantir la sécurité des usagers et maintenir un haut niveau de qualité des installations : passage en LED du gymnase Chopin, remplacement de matériels obsolètes (paniers de basket, panneaux d'affichage...), relamping du boulodrome, rénovation complète des douches du gymnase Friedrich ou encore traçage des lignes sur le plateau Cerdan.

La Ville de Nancy poursuivra également son programme d'installation d'**équipements sportifs en libre accès dans l'ensemble des quartiers**, notamment via le **budget participatif**, afin de favoriser la pratique autonome et de proximité.

Enfin, la Ville de Nancy poursuivra son action en direction du **développement de la pratique sportive pour tous**, notamment via la mobilisation des ETAPS autour des interventions scolaires (dont le programme Savoir Rouler à Vélo), du soutien aux classes olympiques en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, des stages sportifs pendant les vacances (4-15 ans), des animations de la Plage des 2 Rives, ou encore des activités dédiées aux seniors (marche nordique, renforcement musculaire). Ainsi, un **nouveau programme senior**, élargi et attractif, sera lancé à la rentrée 2026.

## 2.8. UNE VILLE QUI OUVRE LE CHAMP DES POSSIBLES POUR UNE VIE CULTURELLE RICHE ET REMARQUABLE

La culture et la créativité sont essentielles pour le développement personnel et la cohésion sociale. La feuille de route 2020-2026 de la Ville de Nancy met ainsi les artistes et acteurs culturels au cœur de la vie de la cité.

Ambitieuse, la politique culturelle nancéienne vise tout à la fois à **favoriser le dialogue** entre les habitants et les acteurs culturels, à offrir une **programmation inclusive** pour tous les publics dans tous les quartiers, tout en renforçant la **mission fédératrice des arts**, à **développer des partenariats** pour diversifier les esthétiques artistiques et toucher un public plus large, à **soutenir la visibilité des acteurs culturels de Nancy** sur les scènes nationale et internationale, et enfin à **encourager l'accès des jeunes à la culture** avec des programmes adaptés, en lien avec les infrastructures culturelles et les projets d'éducation artistique.

**L'ensemble de ces initiatives vise à « installer la culture partout, pour toutes et pour tous ».**

Dans un contexte national et international qui nécessite aujourd'hui encore plus qu'hier un engagement fort de la Ville de Nancy aux cotés des équipes artistiques et des acteurs culturels afin de permettre à toutes et à tous d'exercer ce droit fondamental d'accéder à l'art et à la Culture, **les engagements forts de la feuille de route culture seront globalement tenus.**

### POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES DÉMARCHES D'ÉMANCIPATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES AVEC DES EXPÉRIMENTATIONS, RENCONTRES, CONNAISSANCES, ESPRIT CRITIQUE

Labellisée « **100 % EAC** » (Éducation Artistique et Culturelle), la Ville de Nancy s'est engagée dans une dynamique croissante autour de l'Éducation artistique et culturelle. Le **Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle** (CTEAC), signé en 2022 avec la DRAC Grand Est, le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz et la Métropole du Grand Nancy a permis de tisser au sein de la Ville de Nancy et plus largement sur le territoire métropolitain un véritable réseau favorisant les projets et partenariats.

Le travail mené au cours de ces dernières années a permis de générer un contexte favorable et positif, ouvert au changement, permettant un développement qualitatif pour les jeunes et leur famille. À travers ses actions et dispositifs programmés en 2026, la Ville de Nancy maintient son souhait de devenir un territoire exemplaire en matière d'EAC.

Au-delà de son développement sur le temps périscolaire, le **CTEAC a élargi son action à la petite enfance**, notamment en proposant des formations à destination des agentes et agents de la petite enfance, animées par le service des musées de la Ville et de la Métropole, mais aussi des spectacles à destination des tout-petits, des actions hors les murs des établissements culturels de la Ville de Nancy.

**En 2025 et 2026, ce sont plus de 80 projets proposés dans les écoles de Nancy**, 37 écoles engagées investiront ainsi tous les domaines artistiques et pourront ainsi rencontrer des œuvres ou des artistes, expérimenter des pratiques et acquérir des connaissances. Les artistes et compagnies du territoire interviendront pas moins de 2 155 heures dans les 20 écoles élémentaires et 17 maternelles.

En parallèle, la Ville de Nancy continue de développer, renforcer, valoriser **une articulation entre le monde et les projets de la culture et ceux des champs de la solidarité et du social**. Cette dynamique se traduit par l'intégration, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt des artistes souhaitant participer à des actions d'éducation, d'éveil ou d'ouverture culturelle et artistique à destination des seniors ou des personnes isolées, empêchées, discriminées.

**Chaque résidence autonomie de la Ville de Nancy bénéfice désormais d'un projet fédérateur MAXI**, co-construit sur une vingtaine d'heures permettant d'accueillir une équipe artistique pour un projet de création partagée. Elle se traduit par la mise en œuvre de partenariats, notamment avec l'Atelier des solidarités, le CPN, le SPIP, France Travail ou le Réseau éducatif de Meurthe et Moselle.

**Un partenariat fort est également tissé avec la Maison des femmes**, avec un plan d'action et une charte d'engagement contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels votée au conseil municipal du 17 novembre 2025.

### ACCÈS À L'INFORMATION, AUX ARTS ET À LA CULTURE : LA MÉDIATHÈQUE FADWA TOUQAN SORT DE TERRE

Le réseau des Bibliothèques de Nancy, constitué de 4 médiathèques, 1 ludothèque et du service de navette et comptoirs « le Kraft » a vu en 2025 l'installation de la ludothèque Saint-Nicolas sur le site de la Manufacture avec une fréquentation au rendez-vous. La ludothèque a également déployé un service de prêt de jeux qui fonctionne très bien. **L'un des enjeux pour l'année à venir sera de déployer davantage la culture ludique à l'échelle du réseau et sur le territoire.**

**2026 verra le début des travaux de la médiathèque Haut-du-Lièvre** qui deviendra à son ouverture en 2027 la **médiathèque Fadwa Touqan**, en hommage à la poétesse palestinienne. En complément des travaux prévus en 2026, l'aménagement de la future médiathèque ainsi qu'un travail d'animations avec la population et de partenariats avec les acteurs du territoire sera conduit dans la perspective de l'ouverture. Véritable service public d'accès à la lecture et à l'information, cet équipement sobre et complémentaire des autres médiathèques du réseau et équipements du plateau déployera une belle activité de proximité mais aussi une ouverture sur la ville.



La Ville de Nancy est également impliquée dans **Limédia**, bibliothèque numérique à l'échelle du Sillon lorrain proposant ressources numériques pour la population (offre de livres numériques et de livres audio, presse en ligne, ressources d'apprentissage et de loisir, ressources numériques). Un projet stratégique pour Limédia sera finalisé en 2026, pour les 5 ans à venir, et orientera les choix budgétaires de la Ville de Nancy pour l'accès à l'information, les problématiques d'inclusion numérique, de diffusion du patrimoine numérique de ses différents établissements culturels via cet outil collectif. Cette démarche permettra aussi de repenser la politique de numérisation patrimoniale de la Ville.

Cette démarche convergera avec le travail de l'ensemble du réseau des Bibliothèques de Nancy en 2026 pour la mise en place d'un **nouveau projet stratégique de lecture publique** à partir de 2027. Ce travail permettra d'impliquer équipes, services et partenaires à la réflexion, mais aussi de tirer le bilan des grands chantiers effectués ces dernières années au niveau du réseau, pour toujours mieux s'adapter aux usages et aux besoins de la population, dans une démarche d'accueil de qualité et adapté.

Instaurée en 2024, la **gratuité de l'inscription dans les Bibliothèques de Nancy pour les Nancéiennes et les Nancéiens** a renforcé l'accessibilité des bibliothèques et réaffirmé leur rôle en tant que service public, en mettant à la disposition de tous les habitants de Nancy un accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et à l'information. Une réflexion sur l'offre de desserte documentaire, incarnée par le service Kraft, sera menée en 2026. De plus en plus plébiscité par la population, ce service doit évoluer pour développer davantage la desserte et l'animation qui l'entourent. Cette réflexion sera élargie à la dimension de l'activité hors-les-murs du réseau.

Les Bibliothèques de Nancy maintiendront une offre culturelle de qualité, articulée aux autres propositions culturelles du territoire, tournée notamment vers l'inclusion, l'accès à l'information, la littérature et le jeu, mais aussi la petite enfance.

#### **UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS QUI SE POURSUIT**

**Le soutien au 4 établissements nationaux de spectacle vivant nancéiens se poursuivra en 2026.**

Pour l'**Opéra national de Lorraine**, cet accompagnement s'inscrit dans la convention d'objectifs 2024-2027, signée avec l'État et la Région Grand Est, articulée autour du projet stratégique « **Opéra citoyen** ». L'Opéra développe dans ce cadre une projet artistique solidaire, durable et innovant, en partenariat avec les acteurs culturels du territoire.

Parmi les projets phares qui se déployeront en 2026, on retiendra notamment : **Janvier de la solidarité** (concerts, rencontres et moments partagés dédiés à la culture inclusive), **Carroussel** (manège lyrique pour les enfants de 4 à 10 ans), **nouvelle production Messa Da Requiem de Verdi** (en partenariat avec l'Opéra Théâtre de Metz), **La Rivière** (projet artistique et engagé mettant en lumière des femmes ayant subi des violences, fruit d'un partenariat avec la Maison des femmes et Arelia).

Au total **c'est plus d'une trentaine de projets lyriques symphoniques qui seront proposés à environ 80 000 spectateurs** au cours de l'année à venir.



La bibliothèque Stanislas

Par ailleurs, **les coopérations se poursuivront avec les opéras du Grand Est et de la Grande Région** transfrontalière (Reims, Opéra du Rhin, Metz et Luxembourg).

**S'agissant du Centre Chorégraphique National (CCN) – Ballet de Lorraine**, le projet artistique initié en 2025 et inspiré de l'héritage du Ballet Théâtre Contemporain (BTC) se poursuivra en 2026, en s'ouvrant à d'autres formes artistiques (musique, cinéma, arts visuels).

Ancré à Nancy et dans la région Grand Est, le CCN promeut un ballet porteur de création, d'excellence et de cohésion sociale, en luttant contre les inégalités sous la devise « **faire corps et ballet ensemble** ». Le CCN est engagé dans une profonde transformation de son modèle avec un développement des coproductions et des ressources propres, avec un programme exceptionnel de tournées en France et à l'international (55 dates). Ces évolutions préfigurent son **installation prévue d'ici 2030 sur le site rénové de l'ancienne faculté de pharmacie**, investissement culturel majeur qui franchira une étape importante en 2026 avec la désignation de l'équipe lauréate du concours international d'architecture.

Du côté du **Centre Dramatique National (CDN) – Théâtre de la Manufacture**, l'année à venir continuera d'ouvrir l'art du théâtre à tous les publics, notamment les jeunes, à travers des programmations dédiées et un engagement fort dans l'éducation artistique et culturelle. À noter : les créations itinérantes favoriseront la présence hors les murs du théâtre, sa contribution à des événements majeurs comme Le Livre sur la Place et le Nancy Jazz Pulsations, sa politique tarifaire solidaire (5 € pour l'itinérance), les soutiens aux compagnies du territoire avec l'accompagnement de la compagnie Brouniak cette année ou le festival Micropolis en mars.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil dans ses espaces de répétition, des travaux sur le bâtiment de la fabrique seront réalisés en 2026.

Enfin, **L'Autre Canal**, Établissement Public de Coopération Culturelle continuera d'œuvrer au développement des musiques actuelles à Nancy et dans la région Grand Est. Ses missions incluent la diffusion et le soutien à la création, l'accompagnement des pratiques musicales, l'action culturelle et territoriale, la structuration de la filière musicale et la gestion du lieu au 45 boulevard d'Austrasie. La convention LAC OK3 – Ville de Nancy (en cours depuis octobre 2025) vise à **renforcer les synergies autour de l'espace Austrasie et du pôle créatif OK3**, en développant des projets communs dans le champ des industries culturelles et créatives (ICC).

L'année à venir permettra ainsi d'affirmer la place du site sur le territoire et dans le quotidien des habitants, mais aussi de tester de nouveaux modèles de coopération et de dessiner le **futur site culturel et créatif L'Autre Canal – L'Octroi-Nancy**.

Afin d'accompagner cette dynamique, une phase de transition énergétique et économique 2026-2029 du site sera engagée avec le soutien du Centre National de la Musique permettant le financement de travaux importants d'économie d'énergie (- 26 %) du bâtiment de l'Autre Canal articulés à un nouvel aménagement de convivialité avec bar et restauration de l'espace de la Halle ouverte devant générée des ressources propres pour l'EPCC.

#### **UN ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS INSTALLÉS SUR LE TERRITOIRE**

La Ville de Nancy accompagne **plus d'une centaine de porteurs de projets culturels** dans la réalisation de leurs créations, festivals et programmations (lieux, compagnies, galeries, festivals, expositions...).

2026 verra le déploiement de soutiens financiers, logistiques et en ingénierie et **une attention sur le maintien des emplois culturels du territoire**. Les Nancéennes et les Nancéiens pourront découvrir plusieurs expositions d'artistes plasticiens professionnels du territoire dans les galeries Poirel et continuer à assister à plus d'une centaine de représentations dans la salle Poirel et le Théâtre de Mon Désert, lieux emblématiques du spectacle vivant à Nancy.

Les résidences artistiques **Quartiers en Fête** seront reconduites, en proximité et en co-construction avec leurs habitants, avec la compagnie de théâtre de rue Titanos dans le quartier Beauregard et avec les artistes plasticiens Paul Hommage et Yumi Takeuchi en résidence dans le quartier Saint-Nicolas.

#### **DES ÉVÈNEMENTIELS CULTURELS SYMBOLES DE L'ATTRACTIVITÉ DE NANCY ET DÉCLINÉS DANS CHAQUE QUARTIER.**

Les marqueurs du territoire ainsi que les manifestations au rayonnement national rassemblant sur leur temps fort plus de 100 000 personnes poursuivront leur déploiement en 2026 à la rencontre du plus grand nombre, et notamment :

- **Le Livre sur la Place**, premier salon littéraire de la rentrée, accueillera dans 47 lieux à Nancy et dans la Métropole, pendant trois jours, du 11 au 13 septembre 2026 plus de 500 auteurs et autrices, de France et d'ailleurs, qui rencontreront leur public autour de conférences, débats, lectures et dédicaces. Véritable évènement littéraire ancré dans la cité depuis plus de quarante ans, Le Livre sur la Place, entièrement gratuit, est devenu un



Festival Ring au Théâtre de la Manufacture



Le grand défilé de la Saint-Nicolas

rendez-vous populaire et incontournable. Le festival poursuit sa programmation à destination de la jeunesse et de la famille, ainsi que la proposition de débats autour de l'actualité - en présence d'écrivains mais aussi de scientifiques - pour permettre la réflexion et renforcer notre esprit critique.

• **Les Fêtes de Saint-Nicolas** seront organisées sur la période du 20 novembre 2026 au 3 janvier 2027. Actions de médiations enfants/seniors dans les quartiers, courses sportives, villages-hameaux, parcours artistiques et spectacles, il s'agit de 45 jours de festivité partout et pour tous. Le **week-end de Saint-Nicolas** se déclinera les samedi 5 (défilé) et dimanche 6 décembre 2026 sur le **thème « Légendes et Chimères »**. Le vidéo-mapping hivernal, « La légende de saint Nicolas » sera projeté chaque soir sur la façade de l'Hôtel de Ville et permettra aux familles de découvrir gratuitement l'histoire du patron protecteur des enfants et de la Lorraine.

#### **UNE RICHE PROGRAMMATION PORTÉE PAR NOS ÉTABLISSEMENTS MUSÉAUX**

En 2026, le **musée des Beaux-arts** présentera l'exposition temporaire « L'étrange cas de Monsieur Gallé » qui sera l'occasion de s'intéresser à toutes les facettes complexes de cette personnalité. S'inscrivant dans le cadre des grandes expositions patrimoniales proposées par le département des musées et donnant lieu à une demande d'attribution du label d'intérêt national, cette exposition nécessitera l'intervention d'un scénographe, la mise en œuvre de restaurations d'œuvres appartenant aux collections des musées de la Ville et des prêts d'œuvres complémentaires. Par ailleurs, elle sera accompagnée par un catalogue d'exposition.

Au printemps, le public retrouvera les « **Rencontres urbaines de Nancy** » combinant une exposition-événement (« Ox-Les loisirs créatifs »), proposant une relecture de 20 de création de l'artiste, Ox) avec des rencontres, des performances, des démonstrations, des commandes publiques dans le domaine des arts urbains.

Dans le même temps, les conservations des trois musées continueront à développer d'importants projets en 2026 : la documentation de certaines de ses collections pour le musée des

Beaux-arts, le transfert des œuvres depuis les réserves Cordeliers vers la réserve commune de Maxéville pour le Musée lorrain, le développement d'un parcours patrimonial dans son jardin pour le musée de l'École de Nancy.

Enfin, le département des musées porte deux projets majeurs inscrits au plan pluriannuel d'investissement, à savoir la **rénovation du palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain**, projet réorienté en juin 2025 qui donnera lieu à une étude de programmation en 2026 - ainsi que la **rénovation de la Villa Majorelle** pour sa deuxième tranche.

#### **GARANTIR AU QUOTIDIEN LA PRÉSÉRATION DE LA MÉMOIRE DE LA VILLE : L'ENGAGEMENT PERMANENT DES ARCHIVES MUNICIPALES**

L'investissement constant en matière de classement et de numérisation des fonds d'archives modernes, privés et électroniques permettra de rendre accessible aux usagers un volume croissant d'inventaires et de ressources numériques exploitables pour la recherche historique, généalogique ou administrative.

Les actions de nettoyage, de reconditionnement et de restauration du fonds seront reconduites en 2026. Ces interventions contribueront à optimiser les conditions de conservation et à **protéger durablement le patrimoine archivistique de Nancy**. En parallèle, l'intégration progressive des données numériques décrites au sein du système d'archivage électronique permettra de garantir la traçabilité et la pérennité des informations numériques collectées.

Les archives municipales poursuivront leurs missions réglementaires de sélection et de collecte des documents et des données, issues tant des services municipaux que des acteurs privés. Cette démarche contribuera à **enrichir le fonds patrimonial de la Ville de Nancy** et à constituer une mémoire locale à l'échelle du territoire.



## 3. LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE 2026

### 3.1 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE PROGRESSION

Pour l'exercice 2026, les prévisions de recettes de fonctionnement sont estimées à 160,8 M€, en progression de 3 M€ par rapport au budget primitif (BP) de l'exercice 2025, soit +1,9 %. Cette évolution s'explique notamment par la progression de recettes de l'agréat « fiscalité » en 2026 soutenu par un léger redressement constaté en fin d'exercice 2025 sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et par l'éligibilité nouvelle de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) non prévue lors du budget 2025.

Par ailleurs, lors des exercices précédents, l'inflation contribuait à un accroissement plus significatif des recettes de fonctionnement, notamment sur sa principale composante, les produits de la fiscalité directe (réévalués chaque année en loi de finances, à hauteur de l'inflation).

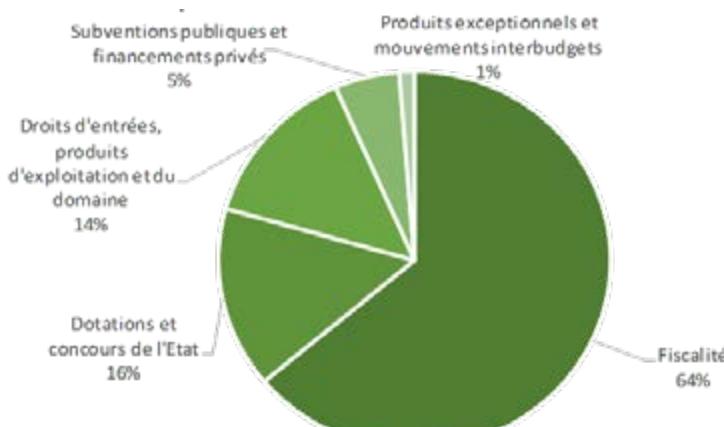
En trajectoire, et avec une inflation comprise entre 1,0 % et 1,5 % par an – un niveau qui correspond à la projection des principales

institutions financières – le rythme de la croissance des recettes réelles de fonctionnement est situé à environ 1,4 M€ par an à moyen terme (c'est-à-dire les 5 prochains exercices, de 2026 à 2030).

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement de la collectivité sont composées de la façon suivante :

- ➔ Des produits de la fiscalité (64 %) ;
- ➔ Des dotations et concours de l'État (dont, essentiellement, la dotation globale de fonctionnement, DGF : 16 %) ;
- ➔ Des droits d'entrée, produits d'exploitation et du domaine (14 %) ;
- ➔ Des subventions publiques et financements privés (5 %) ;
- ➔ Des recettes exceptionnelles et diverses et les mouvements entre le budget principal et le budget annexe (mouvements inter-budgets) qui, en présentation agrégée de tous les budgets, s'annulent en dépenses et en recettes (1 %).

**Composition des recettes réelles de fonctionnement 2026**



En dépit des variations de chacune d'entre elles, la composition des recettes de la Ville n'évolue que faiblement ces dernières années. Toutefois, il est significatif que la part des dotations et concours de l'Etat a tendance à diminuer par rapport aux autres recettes.

La progression des recettes depuis le budget primitif 2025 s'explique principalement par la dynamique des produits de la fiscalité (+ 1,9 M€) permettant de compenser en partie la dynamique des charges.

Concernant les « droits d'entrée, produits d'exploitation et du domaine », les « subventions publiques et financements privés » et les « produits exceptionnels », les prévisions 2026 s'appuient sur les niveaux de réalisation projetés 2025 en maintenant une approche prudente. Pour les exercices suivants, les facteurs d'évolution de ces recettes ne conduisent pas à envisager de variations significatives.



| Recettes réelles de fonctionnement (en M€)                  | BP 2025      | BP 2026      | BP 2027      | BP 2028      | BP 2029      | BP 2030      |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <i>Fiscalité</i>  | 100,9        | 102,7        | 103,2        | 104,4        | 105,7        | 106,6        |
| <i>Dotations et concours de l'Etat</i>                      | 25,1         | 24,9         | 25,4         | 25,5         | 25,6         | 25,7         |
| <i>Droits d'entrées, produits d'exploitation du domaine</i> | 21,9         | 22,5         | 22,8         | 23,2         | 23,5         | 23,9         |
| <i>Subventions publiques et financements privés</i>         | 8,2          | 8,6          | 8,6          | 8,6          | 8,6          | 8,6          |
| <i>Produits exceptionnels</i>                               | 1,4          | 1,5          | 1,5          | 1,5          | 1,5          | 1,5          |
| <i>Mouvements inter budgets</i>                             | 0,2          | 0,5          | 0,2          | 0,2          | 0,2          | 0,2          |
| <b>Total</b>  | <b>157,7</b> | <b>160,7</b> | <b>161,7</b> | <b>163,4</b> | <b>165,1</b> | <b>166,5</b> |

#### DES PRODUITS DE FISCALITÉ SUR UNE DYNAMIQUE FRAGILE

| Fiscalité   Tous budgets agrégés (en M€)      | BP 2025      | BP 2026      | BP 2027      | BP 2028      | BP 2029      | BP 2030      |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <i>Fiscalité directe avec pouvoir de taux</i> | 66,1         | 66,3         | 67,6         | 68,5         | 69,4         | 70,4         |
| <i>Fiscalité directe sans pouvoir de taux</i> | 6,8          | 7,3          | 7,4          | 7,7          | 8,1          | 8,1          |
| <i>Compensation de fiscalité</i>              | 0,8          | 1,0          | 1,0          | 1,0          | 1,0          | 1,0          |
| <i>Reversement de fiscalité</i>               | 27,1         | 28,1         | 27,1         | 27,2         | 27,2         | 27,2         |
| <b>Total</b>                                  | <b>100,9</b> | <b>102,7</b> | <b>103,2</b> | <b>104,4</b> | <b>105,7</b> | <b>106,6</b> |

##### → La fiscalité directe avec pouvoir de taux

La fiscalité directe avec pouvoir de taux correspond à l'ensemble des produits fiscaux sur lesquels la municipalité dispose d'un pouvoir de taux ; elle concerne **4 impositions et taxes** sur lesquelles la Ville peut modifier chaque année les taux.

**Il n'existe pas d'autres leviers substantiels en recettes pour la collectivité que l'augmentation de ces 4 impositions et taxes, ce qui est à nouveau exclu en 2026 après la stabilité de 2025, malgré un contexte très contraint.**

Globalement, la progression des produits issus de la fiscalité directe avec pouvoir de taux sera modeste en 2026 (+ 0,4 %), du fait de la revalorisation des valeurs locatives limitée à + 0,8 % et de la stabilité des bases physiques.

La **taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) représentera, en 2026, un volume de 64,4 M€. **Les taxes d'habitations résiduelles** (sur les résidences secondaires et sur les logements vacants) s'élèveront à 1,8 M€, retombant ainsi à un niveau équivalent à 2022 avant la mise en œuvre de l'obligation, pour les propriétaires, de déclarer l'occupation de leurs biens dans l'application Gérer mes biens immobiliers, qui a entraîné des désordres importants dans la gestion de cet impôt. A noter également, concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), que le produit enregistre une baisse liée à l'exonération, depuis 2025, des locaux divers (hors locaux d'habitation) qui y étaient soumis : la perte correspondante (un peu moins d'1 M€) fait l'objet d'une compensation équivalente, mais le produit de THRS lui-même baisse de moitié par rapport au budget primitif 2025. Enfin, la **taxe foncière sur les propriétés non-bâties** (TFPNB) s'élèvera à un peu moins de 0,1 M€.

### → La fiscalité directe sans pouvoir de taux

Il est prévu une augmentation sensible (+ 7,7 %) des produits issus de la fiscalité sans pouvoir de taux, qui correspond à trois recettes très spécifiques.

**La taxe communale additionnelle aux droits de mutation (TADÉ-DMTO ; 4,9 M€ en 2026)**, dont l'évolution dépend directement du marché immobilier, qui semble consolider son redressement entamé en 2025 après deux exercices difficiles.

**La part communale de l'accise sur l'électricité (ex-TCFE ; 2,1 M€ en 2026)**, qui n'évolue plus, la modération de l'inflation et la baisse des consommations n'augurant plus d'augmentations importantes.

**La taxe locale sur la publicité extérieure**, qui représente une recette annuelle d'environ 0,3 M€.

### → Les compensations de fiscalité

Au niveau communal, **les compensations de fiscalité** sont constituées de recettes assez modestes (1,0 M€ en 2026), correspondant essentiellement à des versements de l'État en contrepartie d'exonérations sur les taxes locales décidées par le législateur. Comme évoqué plus haut, l'exonération de THRS pour les locaux professionnels, instaurée par la loi de finances 2025, se traduit par une nouvelle compensation d'un montant de 0,2 M€.

### → Les reversements de fiscalité

**Les reversements de fiscalité** sont de deux ordres. Certains émanent de la Métropole du Grand Nancy et correspondent à l'attribution de compensation (23,7 M€), stable cette année en l'absence de nouveau transfert de compétence, et à la dotation de solidarité métropolitaine (3,4 M€).

Les autres émanent de l'État. Le DILICO (dispositif de lissage des recettes des collectivités) instauré en 2025 inclut un mécanisme de versement d'une partie du montant ponctionné (30 %) l'année précédente. Si ce versement restera inférieur au prélèvement enregistré en dépenses, il représente tout de même une recette de plus de 0,1 M€. La pérennité des reversements n'est pour autant pas assurée, notamment ceux liés au DILICO qui sera prélevé en 2026.

La Ville est également devenue éligible au versement du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), et même si son éligibilité est fragile (le territoire du Grand Nancy reste très proche des seuils), un mécanisme de garantie lui assure de percevoir un produit dégressif même en cas de sortie du dispositif. Le FPIC lui apportera donc une recette d'au moins 0,8 M€ en 2026.

## LES DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ÉTAT

| Dotations et concours de l'Etat   Tous budgets agrégés (en M€) | BP 2025     | BP 2026     | BP 2027     | BP 2028     | BP 2029     | BP 2030     |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>                | 24,0        | 24,0        | 24,5        | 24,5        | 24,6        | 24,7        |
| <i>Autres dotations et concours de l'Etat</i>                  | 0,9         | 0,9         | 0,9         | 0,9         | 0,9         | 0,9         |
| <i>FCTVA</i>   | 0,1         | 0,0         | 0,0         | 0,0         | 0,0         | 0,0         |
| <b>Total</b>   | <b>25,1</b> | <b>24,9</b> | <b>25,4</b> | <b>25,5</b> | <b>25,6</b> | <b>25,7</b> |

**Les recettes issues des dotations et concours de l'État connaissent une légère diminution en 2026**, de l'ordre de 0,2 M€ (soit environ - 1 %). Le recentrage de l'assiette du FCTVA sur les recettes d'investissement, déjà envisagé l'an dernier puis repoussé, est à nouveau prévu dans le Projet de loi de finances 2026. Il constitue **une perte de 0,1 M€** de recettes de fonctionnement pour la Ville. La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** devrait également **baisser d'environ 0,4 M€**, sous l'effet de la baisse de la dotation forfaitaire.

## LES DROITS D'ENTRÉE, PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE

| Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine (en M€) | BP 2025     | BP 2026     | BP 2027     | BP 2028     | BP 2029     | BP 2030     |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Droits d'entrées et produits d'exploitation</i>              | 7,3         | 7,2         | 7,3         | 7,4         | 7,5         | 7,6         |
| <i>Loyers et recettes immobilières</i>                          | 3,8         | 4,6         | 4,7         | 4,7         | 4,8         | 4,9         |
| <i>Redevances d'exploitation des services publics délégués</i>  | 0,3         | 0,2         | 0,2         | 0,2         | 0,2         | 0,2         |
| <i>Redevances d'exploitation et d'occupation du domaine</i>     | 10,1        | 10,3        | 10,5        | 10,6        | 10,8        | 10,9        |
| <i>Mutualisation et services communs</i>                        | 0,5         | 0,2         | 0,2         | 0,2         | 0,2         | 0,2         |
| <b>Total</b>  | <b>21,9</b> | <b>22,5</b> | <b>22,8</b> | <b>23,2</b> | <b>23,5</b> | <b>23,9</b> |

Les « droits d'entrée produits d'exploitation et du domaine » constituent un ensemble vaste de recettes perçues au titre de la réalisation de prestations de service de la Ville à destination des usagers, personnes physiques et morales. Ces recettes sont prévues à hauteur de 22,5 M€ en 2026.

Cet agrégat recouvre une grande diversité de recettes, on peut néanmoins distinguer les montants les plus significatifs :

- 10,3 M€ au titre des redevances d'exploitation et d'occupation du domaine, dont la majeure partie (8,2 M€) correspond aux recettes de stationnement sur voirie et à la perception du forfait post-stationnement ;
- 4,6 M€ au titre des loyers et charges refacturées sur le patrimoine communal ;
- 4,4 M € au titre des participations des familles aux activités périscolaires (3,0 M€) et à l'accueil des jeunes enfants (1,4 M€) ;
- 0,9 M€ au titre des droits d'entrées dans les équipements sportifs et culturels.

Comme chaque année, les « droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine », en partie adossés aux tarifs des services publics communaux, bénéficient d'une revalorisation. En 2026, la Ville applique une hausse à ses tarifs des services publics une hausse de 2%, afin de tenir compte des hausses de charges constatées dans les différents contrats de prestation de service et fournitures de la collectivité.

Il est ainsi anticipé une progression de +0,5 M€ en 2026 par rapport au budget primitif 2025. Cette projection s'établit en tenant compte des réalisations estimées pour 2025 traduisant des inscriptions réalistes.

Les tarifs ont ainsi connu une augmentation, en tenant compte de l'inflation. Il faut, là encore, rappeler que l'augmentation des tarifs pratiqués par la Ville, s'inscrit dans une logique de nécessité d'adapter la recette liée à une prestation de service au coût de ce service public. Toutefois, les mesures de gratuité ainsi que de tarification solidaire (notamment dans l'accès aux équipements culturels et à la restauration scolaire) ne seront pas remises en cause en 2026.

Enfin, eu égard à la composition des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, l'ensemble des recettes perçues dans cette catégorie ne sont pas nécessairement soumises à cette progression. En effet, plusieurs tarifs ou redevances sont fixées par des barèmes légaux que la collectivité est dans l'obligation d'appliquer sans possibilité d'intervention (baissière ou haussière) ; de même que, par exemple, la facturation de prestations de services aux communes ou liées à la mutualisation font l'objet de convention qui fixe les modalités de calcul des recettes à percevoir.

#### LES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET FINANCEMENTS PRIVÉS

| Subventions publiques et financements privés (en M€) | BP 2025    | BP 2026    | BP 2027    | BP 2028    | BP 2029    | BP 2030    |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Subventions publiques et participations</i>       | 0,5        | 0,7        | 0,7        | 0,7        | 0,7        | 0,7        |
| <i>Mécénat et autres financements privés</i>         | 0,8        | 0,4        | 0,4        | 0,4        | 0,4        | 0,4        |
| <i>Organisme de sécurité sociale</i>                 | 6,9        | 7,5        | 7,5        | 7,5        | 7,5        | 7,5        |
| <b>Total</b>   | <b>8,2</b> | <b>8,6</b> | <b>8,6</b> | <b>8,6</b> | <b>8,6</b> | <b>8,6</b> |

Les recettes relatives aux subventions publiques et financements privés regroupent majoritairement les participations versées par la CAF dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite Enfance. Les efforts réalisés par les services afin de bénéficier du niveau de soutien maximal au regard des dispositifs mis en place dans les établissements d'accueil devraient permettre de stabiliser cet agrégat dès 2026 autour de 8,6 M€.

#### LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS EXCEPTIONNELS ET MOUVEMENTS INTER-BUDGETS)

| Autres recettes réelles de fonctionnement (en M€) | BP 2025    | BP 2026    | BP 2027    | BP 2028    | BP 2029    | BP 2030    |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Produits exceptionnels</i>                     | 1,4        | 1,5        | 1,5        | 1,5        | 1,5        | 1,5        |
| <i>Mouvements inter budgets</i>                   | 0,2        | 0,5        | 0,2        | 0,2        | 0,2        | 0,2        |
| <b>Total</b>                                      | <b>1,6</b> | <b>2,0</b> | <b>1,7</b> | <b>1,7</b> | <b>1,7</b> | <b>1,7</b> |

Les produits exceptionnels se maintiennent à un niveau comparable à 2025 (environ 1,5 M€/an).

En effet, parmi les produits exceptionnels, les recettes exceptionnelles et diverses constituent, par nature, un agrégat à la prévisibilité limitée. Elles sont constituées des cessions foncières et immobilières. Cependant, si ces recettes sont inscrites, en compte administratif, en section de fonctionnement, elles doivent être prévues, en budget primitif, en section d'investissement.

Ainsi, à titre d'information en 2025, des recettes relatives à des cessions ont pu être enregistrées sur ce poste, notamment avec la cession du restaurant inter administration, cédé à l'État pour 1,5 M€.

Par ailleurs, les autres recettes de fonctionnement intègrent aussi les mouvements inter-budgets, à savoir les refacturations du budget principal vers le budget annexe « Halles et marchés » en l'espèce. Les mouvements inter-budgets sont constitués des remboursements de frais et personnel entre le budget principal et ce budget annexe. Ils sont neutralisés en dépenses et en recettes sur l'ensemble agrégé des budgets. Leur évolution n'a donc aucun impact sur les ratios d'épargne et d'endettement de la collectivité.

## 3.2 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION ELLES AUSSI

Pour l'exercice 2026, les prévisions de dépenses de fonctionnement sont estimées à 152,3 M€, en hausse de 4,3 % par rapport au budget primitif (BP) de l'exercice 2025 (145,9 M€). Cette progression est principalement le résultat de l'intégration de l'impact projeté des mesures découlant du projet de loi de finances pour 2026 par rapport au précédent budget primitif (notamment +2,6 M€ de BP à BP sur le seul prélèvement au titre du DILICO). L'évolution des autres agrégats traduit les efforts de la collectivité pour préserver des marges de manœuvre dans l'attente des impacts précis de la loi de finances pour 2026, toujours en discussion au moment de l'élaboration du présent rapport d'orientations budgétaires.

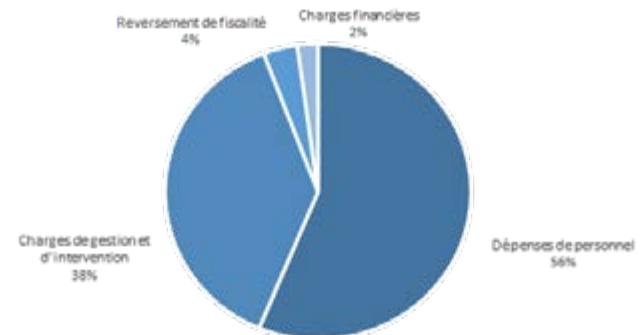
Pour les exercices suivants, en tenant compte des tendances de progression des différents postes de charges et des anticipations d'inflation, les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient, en moyenne, de 2,2 M€ par an. Cette dynamique serait notamment entretenue par l'évolution « naturelle » des dépenses de personnel (c'est-à-dire hors mesures éventuelles de maîtrise au-delà de 2026), compte tenu du poids relatif des dépenses de personnel vis-à-vis de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont composées de la façon suivante :

- Les dépenses de personnel ou masse salariale (56 %)
- Les charges de gestion courante (38 %)
- Les reversements de fiscalité (4 %)
- Les frais financiers (2 %)

Si les dépenses de fonctionnement augmentent, en 2026, de 4,3 %, il convient de préciser que les mesures d'encadrement des dépenses permettent de limiter la dynamique hors effets estimés de contribution au redressement des finances publiques. En effet, en dépenses de fonctionnement, la hausse de la CNRACL et l'augmentation du prélèvement du DILICO expliquent à elles seules 60 % de la progression.

**Composition des dépenses réelles de fonctionnement 2026**



Ainsi, après les multiples crises traversées lors des derniers exercices, le principal moteur de la croissance des charges de fonctionnement est, une fois encore, exogène et imposé à la collectivité au travers de ces mesures de redressement, alors que la mise en œuvre d'une série d'efforts se poursuit et s'intensifie pour préserver les équilibres budgétaires.

| Dépenses réelles de fonctionnement (en M€) | BP 2025 | BP 2026 | BP 2027 | BP 2028 | BP 2029 | BP 2030 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Dépenses de personnel                      | 85,1    | 85,7    | 88,4    | 90,3    | 92,2    | 93,3    |
| Charges de gestion et d'intervention       | 55,8    | 57,7    | 58,2    | 58,6    | 59,2    | 59,7    |
| Reversement de fiscalité                   | 2,0     | 5,5     | 2,3     | 2,4     | 2,7     | 2,8     |
| Charges financières                        | 2,9     | 3,3     | 3,8     | 4,2     | 4,7     | 5,1     |
| Mouvements inter budgets                   | 0,1     | 0,1     | 0,1     | 0,1     | 0,1     | 0,1     |
| Total                                      | 145,9   | 152,3   | 152,8   | 155,6   | 158,9   | 161,1   |

## LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses du chapitre 12 correspondent essentiellement à la rémunération versée aux agents par la Ville (catégorie de dépense nommée « masse salariale ») et aux reversements effectués au titre d'agents mutualisés et rémunérés par un autre employeur (catégorie « mutualisation et services communs »). Une partie résiduelle de dépenses de personnel (hors dépenses inscrites au chapitre 12, est prévue en charges de gestion pour financer les autres dépenses de ressources humaines qui ne sont pas directement de la masse salariale : rémunération des élus, formation, action sociale, frais de missions, etc.). Ces dernières sont intégrées dans la catégorie « Autres dépenses de personnel ».

| Dépenses de personnel (en M€)            | BP 2025     | BP 2026     | BP 2027     | BP 2028     | BP 2029     | BP 2030     |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Masses salariale</i>                  | 75,9        | 75,8        | 78,4        | 80,1        | 81,9        | 82,9        |
| <i>Mutualisation et services communs</i> | 7,0         | 7,4         | 7,5         | 7,6         | 7,6         | 7,7         |
| <i>Autres dépenses de personnel</i>      | 2,3         | 2,6         | 2,6         | 2,6         | 2,6         | 2,7         |
| <b>Total</b>                             | <b>85,1</b> | <b>85,7</b> | <b>88,4</b> | <b>90,3</b> | <b>92,2</b> | <b>93,3</b> |

En 2026, la masse salariale de la Ville de Nancy est projetée à **75,8 M€** en 2026, un niveau stable par rapport au BP25, témoignant de la stratégie de maîtrise de ces charges mise en œuvre par la collectivité.

La trajectoire 2026-2029 des dépenses de personnel suit une progression conjuguant contrainte budgétaire, allocation des moyens en lien avec l'activité et une progression mécanique liée notamment au glissement vieillesse technicité (GVT).

Si au global, l'agrégat est stable d'un budget primitif à l'autre, il convient de mettre en avant trois facteurs de progression :

- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation du régime des retraites des agents publics (CNRACL) prévu dans le projet de loi de finances 2025 implique une augmentation des dépenses de masse salariale de +0,89 M€ en 2026.
- La participation obligatoire au risque santé de la collectivité au 1er janvier 2026. (+0,13 M€)
- L'impact résiduel de la mise en place du RIFSEEP au 1er avril 2025. (+0,18 M€)

Ainsi, pour maintenir une inscription stable, il conviendra d'atténuer la progression des dépenses de personnel en poursuivant les efforts de maîtrise de la masse salariale en 2026. Pour le BP 2026 les dépenses estimées de personnel s'élèvent à **75,8 M€** et sont décomposées de la façon suivante :

- dont traitement brut indiciaire = 39,54 M€
- dont charges patronales = 21,15 M€
- dont régimes indemnitaire = 5,13 M€
- dont heures supplémentaires = 1,26 M€
- dont astreintes = 0,26 M€
- dont NBI = 0,31 M€
- dont autres éléments de rémunération (indemnité de résidence, dépenses sociales) = 8,15 M€

## → L'évolution des effectifs de la Ville de Nancy

La répartition des agents sur emplois permanents au **30 Novembre 2025** selon la catégorie du grade et la catégorie de l'agent est la suivante :

| Catégorie du grade | Catégorie de l'agent  | Nombre d'agents sur emploi permanent |
|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| A                  | Titulaires/Stagiaires | 97                                   |
|                    | Contractuels/CDI      | 25                                   |
| <b>TOTAL A</b>     |                       | <b>122</b>                           |
| B                  | Titulaires/Stagiaires | 202                                  |
|                    | Contractuels/CDI      | 34                                   |
| <b>TOTAL B</b>     |                       | <b>236</b>                           |
| C                  | Titulaires/Stagiaires | 995                                  |
|                    | Contractuels/CDI      | 17                                   |
| <b>TOTAL C</b>     |                       | <b>1012</b>                          |
| <b>TOTAL</b>       |                       | <b>1370</b>                          |

Depuis le début du mandat, **la maîtrise des dépenses de personnel constitue un élément-clef de la stratégie financière de la collectivité**. Les effectifs de la Ville de Nancy sont passés de 1 297 à 1 370 emplois entre 2021 et 2025.

| EFFECTIFS<br>(sur emplois permanents) | 2021  | 2022    | 2023  | 2024  | 2025  |
|---------------------------------------|-------|---------|-------|-------|-------|
| Volume                                | 1 297 | 1 543   | 1 471 | 1 442 | 1 370 |
| Evolution                             | -1,3% | + 18,9% | -4,7% | -1,9% | -4,9% |

Aujourd’hui, l’organisation s’appuie sur 2 pôles qui permettent :

- de proposer au public un service quotidien de qualité en adéquation avec les attentes individuelles et collectives ;
- d’assurer le développement de la ville et son rayonnement.

Après une réduction du nombre d’emplois occupés en 2021 – une situation exceptionnelle qui résulte de la crise sanitaire parce que nombre d’emplois vacants n’ont pas été pourvus cette année là – l’évolution, sur les 4 derniers exercices, s’explique par plusieurs facteurs.

En 2022, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, les services dédiés à la communication de la Ville de Nancy et de la Métropole ont été mutualisés dans le cadre de la création de la mission « rayonnement ».

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, les agents du service de la petite enfance ont été transférés du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) à la Ville de Nancy, venant augmenter fortement les effectifs.

Enfin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, un pôle « ressources » unique a été créé entre la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, entraînant la mutualisation du poste de directeur-général adjoint et celles des directions et services des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées, des finances et du contrôle de gestion, ainsi que l’encadrement de la direction des ressources humaines ; cette phase de mutualisation a été complétée, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, par la mutualisation de l’ensemble des agents et agents de la direction des ressources humaines ;

En 2023, à compter du 1<sup>er</sup> mai, la fonction de directrice générale des services a été également mutualisée entre la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, ainsi qu’une partie des services du Secrétariat général de la Ville de Nancy.

En 2024, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, afin de finaliser la procédure de dissolution du SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) engagée en 2022 par la Métropole du Grand Nancy, les agents municipaux (gardiens de gymnase) ont été transférés à la Métropole.

En 2025, un transfert des agentes et agents de la Ville de Nancy chargés des parkings a été effectué vers la Métropole. Le cycle de mutualisation s'est poursuivi sur l'année avec les mutualisations de la direction du Patrimoine Métropole et Ville de Nancy au 1<sup>er</sup> février et de la direction de la Logistique et des Moyens Généraux au 1<sup>er</sup> juin.

**Ce processus de mutualisation poursuit plusieurs objectifs :**

- simplifier la ligne hiérarchique entre la ville et la Métropole, favoriser une circulation d’information plus fluide et une meilleure articulation des services travaillant sur des projets souvent partagés ;
- favoriser une culture commune pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers ;
- optimiser à terme les dépenses en réalisant des économies d’échelle, même si à court terme, la mutualisation entraîne plutôt des coûts supplémentaires, comme par exemple l’alignement des régimes indemnitaire et des avantages comme l’octroi de titres restaurant, l’équipement matériel aligné sur le mieux faisant, le changement de logiciels...

Le pilotage de la masse salariale suppose de conduire une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de la collectivité, qui permette d’assurer l’adéquation entre les besoins de la Ville de Nancy pour conduire ses missions de service public et les compétences nécessaires pour réaliser celles-ci.

La durée effective du travail au sein de la Ville de Nancy est de 35 heures. Le temps de travail légal à taux plein est de 1 607 heures par an. Les heures travaillées au-delà de 35 heures par semaine ouvrent droit à RTT. Pour la plupart des agents, le temps de travail hebdomadaire est de 39 h (avec jours de RTT) ou de 35h (sans jours de RTT).

Au cours de ces dernières années, la question de l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle est devenu un enjeu majeur. Ainsi, le déploiement du télétravail depuis 2022 et la mise en place de nouveaux cycles de travail – appelés cycles différenciés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, contribuent à répondre à ce nouvel enjeu.

**UNE MAÎTRISE NÉCESSAIRE DES CHARGES DE GESTION ET D'INTERVENTION**

| <b>Charges de gestion et d'intervention (en M€)</b> | <b>BP 2025</b> | <b>BP 2026</b> | <b>BP 2027</b> | <b>BP 2028</b> | <b>BP 2029</b> | <b>BP 2030</b> |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <i>Charges de gestion déléguée</i>                  | 2,5            | 2,9            | 2,9            | 3,0            | 3,0            | 3,1            |
| <i>Charges de gestion courante</i>                  | 17,2           | 18,6           | 18,9           | 19,2           | 19,5           | 19,7           |
| <i>Charges locatives et dépenses immobilières</i>   | 3,3            | 3,5            | 3,5            | 3,6            | 3,7            | 3,7            |
| <i>Entretien et maintenance</i>                     | 1,2            | 1,1            | 1,1            | 1,1            | 1,1            | 1,1            |
| <i>Fluides</i>                                      | 5,7            | 5,4            | 5,5            | 5,5            | 5,6            | 5,7            |
| <i>Subventions et allocations diverses</i>          | 25,1           | 25,3           | 25,3           | 25,3           | 25,3           | 25,3           |
| <i>Participations et contributions obligatoires</i> | 0,8            | 0,9            | 0,9            | 0,9            | 0,9            | 0,9            |
| <b>Total</b>  | <b>55,8</b>    | <b>57,7</b>    | <b>58,2</b>    | <b>58,6</b>    | <b>59,2</b>    | <b>59,7</b>    |

Les charges de gestion et d'intervention correspondent à l'ensemble des dépenses qui visent à assurer le fonctionnement de l'institution et à la réalisation, par l'administration municipale, de ses missions de service public. Elles concernent aussi l'ensemble des subventions versées aux différents acteurs et partenaires du territoire, concourant notamment à la réalisation de nombreuses missions de service public.

Évaluées à un montant de 55,8 M€ au BP 2025, mais réévaluées à 59,3 M€ après les modifications budgétaires en cours d'exercice, la prévision pour 2026 s'établit à 57,7 M€, témoignant des efforts renouvelés dans l'encadrement des dépenses des services.

Aussi, pour préparer l'exercice 2026, il a été convenu, dans la continuité de la démarche depuis la préparation budgétaire 2024, de fixer une enveloppe, répartie par directions et centres de responsabilité, qui correspond aux montants prévus au titre du BP 2025, tout en tenant compte des modifications de périmètre de l'action publique. Ainsi, si les charges de gestion et d'intervention sont en hausse en 2026 par rapport au budget initial 2025, il s'agit principalement de l'effet de quelques dépenses spécifiques (effet en année pleine du nouveau contrat de restauration collective, hausse des cotisations et primes d'assurance, indemnités des marchés du musée lorrain) ainsi que la prise en compte des évolutions des indices contractuels.

Les charges de gestion déléguée correspondent aux dépenses inhérentes à des missions de service public dont la réalisation a été confiée à un tiers. Il s'agit notamment des dépenses relatives à la restauration collectivité confiée au prestataire SODEXO. Les coûts du nouveau marché attribué en 2025 justifient la hausse de cet agrégat par rapport au budget précédent.

Les charges de gestion courante sont constituées d'achats de marchandises, matériels et fournitures, de prestations de service,

d'études et d'honoraires, les frais de publicité, de communication, les services bancaires, de télécommunication, etc. Outre les hausses imputables aux différents contrats de fourniture, la moitié de la progression s'explique par une inscription prudentielle au titre des frais de résiliation des marchés de travaux du musée lorrain, en fonction des travaux non réalisés.

Les charges locatives et dépenses immobilières permettent d'identifier les dépenses relatives à la gestion du patrimoine de la collectivité, il s'agit notamment des coûts d'entretien, de nettoyage des locaux, de gardiennage, les taxes foncières payées par la collectivité sur son propre patrimoine, ainsi que les loyers (mobiliers et immobiliers) et charges payées.

Les dépenses d'entretien et de maintenance concernent principalement l'ensemble des contrats de maintenance des biens mobiliers, des ascenseurs, du matériel roulant ...etc.

**Les dépenses de fluides :**

Après plusieurs années d'une très grande stabilité (autour de 3 M€ par an), les dépenses de fluides ont fortement augmenté à partir de 2022 en raison de la crise énergétique.

L'évolution des dépenses de fluides constitue une préoccupation de la Ville qui a mis en place en 2022 un plan de sobriété pour limiter les consommations d'énergie ainsi qu'un dispositif d'analyse permettant d'en détailler les différentes composantes et d'en suivre l'évolution.

Après avoir atteint en 2024 un niveau légèrement supérieur à celui de 2022, les dépenses de fluides enregistrent une progression en 2025. Pour 2026, ces dernières devraient diminuer pour atteindre 5,38 M€, retrouvant ainsi un niveau proche de 2022. Ces dépenses resteront néanmoins nettement supérieures à leur niveau d'avant-crise (3,3 M€ en 2021).

| <b>Dépenses de fluides (en M€)</b> | <b>CA 2022</b> | <b>CA 2023</b> | <b>CA 2024</b> | <b>CA 2025 (projet)</b> | <b>BP 2026</b> | <b>Variation BP 26/CA25</b> |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|-----------------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>5,44</b>    | <b>6,26</b>    | <b>5,65</b>    | <b>6,12</b>             | <b>5,38</b>    | <b>-0,74</b>                |

Le tableau ci-dessous met en évidence la transition, en 2026, de nombreux sites du chauffage au gaz vers le chauffage urbain. On observe également une légère hausse des dépenses d'électricité ainsi qu'une stabilité des dépenses d'eau et de carburants et combustibles.

| Dépenses de fluides (en M€) | CA 2023 | CA 2024 | CA 2025 (projet) | BP 2026 | Variation BP 26/CA25 |
|-----------------------------|---------|---------|------------------|---------|----------------------|
| Electricité                 | 2,95    | 2,38    | 2,19             | 2,69    | 0,50                 |
| Gaz                         | 1,78    | 2,37    | 2,75             | 1,19    | -1,56                |
| Chauffage urbain            | 1,0     | 0,38    | 0,63             | 1,01    | 0,38                 |
| Eau et assainissement       | 0,46    | 0,47    | 0,49             | 0,43    | -0,06                |
| Carburants                  | 0,07    | 0,05    | 0,06             | 0,06    | 0,00                 |
| Total                       | 6,26    | 5,65    | 6,12             | 5,38    | -0,74                |

#### LE SOUTIEN DE LA VILLE AU BÉNÉFICE DE SES PARTENAIRES, ACTEURS DU VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN

Dans cet exercice préparatoire au budget primitif, la Ville travaille sur le scénario d'un maintien du niveau des subventions versées à l'ensemble de ses partenaires, notamment dans le champ de l'action sociale (avec la subvention au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS) ainsi que dans l'action culturelle (établissements labellisés).

Ces interventions représentent 25,3 M€ au BP 2026, en légère progression (+ 0,2 M€) par rapport à 2025.

Ces soutiens demeurent concentrés sur 10 partenaires représentant plus de 80 % du volume.

| SUBVENTIONS VERSEES PAR BENEFICIAIRES<br>(en M€)                    | 2025<br>(BP) | 2026<br>(BP) | Variation<br>BP26/BP25 |
|---|--------------|--------------|------------------------|
| Opéra   | 8,9          | 8,9          | -                      |
| Centre communal d'action sociale                                    | 6,0          | 6,0          | -                      |
| Union locale des maisons des jeunes et de la culture                | 2,3          | 2,3          | -                      |
| L'Autre Canal   | 0,8          | 0,8          | -                      |
| Centre dramatique national  | 0,8          | 0,8          | -                      |
| Centre chorégraphique national                                      | 0,7          | 0,7          | -                      |
| Centres sociaux   | 0,6          | 0,7          | 0,1                    |
| Comité d'action sociale   | 0,4          | 0,4          | -                      |
| Structure parentale   | 0,3          | 0,3          | -                      |
| Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) | 0,3          | 0,3          | -                      |
| Diverses associations   | 2,9          | 3,0          | 0,0                    |
| Autres  | 1,1          | 1,1          | 0,0                    |
|   | <b>25,1</b>  | <b>25,3</b>  | 0,2                    |

Pour 2026, il est projeté une stabilité sur la plupart des soutiens accordés aux partenaires de la commune.

Enfin, s'agissant des contributions obligatoires, il s'agit de la contribution aux frais de scolarité dus aux établissements scolaires privés.

**LES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : REVERSEMENTS DE FISCALITÉ ET CHARGES FINANCIÈRES**

| Autres dépenses réelles de fonctionnement<br>(en M€) | BP 2025    | BP 2026    | BP 2027    | BP 2028    | BP 2029    | BP 2030    |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Reversement de fiscalité</i>                      | 2,0        | 5,5        | 2,3        | 2,4        | 2,7        | 2,8        |
| <i>Charges financières</i>                           | 2,9        | 3,3        | 3,8        | 4,2        | 4,7        | 5,1        |
| <i>Mouvements inter budgets</i>                      | 0,1        | 0,1        | 0,1        | 0,1        | 0,1        | 0,1        |
| <b>Total</b>   | <b>5,0</b> | <b>8,9</b> | <b>6,2</b> | <b>6,7</b> | <b>7,6</b> | <b>8,1</b> |

**UNE CONTRIBUTION ACCRUE DE LA VILLE AUX MÉCANISMES DE PÉRÉQUATION NATIONALE ET LOCALE**

→ **Les reversements de fiscalité**

Les reversements de fiscalité sont les dépenses de la Ville qui sont liées à la mise en œuvre des dispositions de péréquation nationale et de transferts financiers avec la Métropole.

La principale dépense relevant de cette catégorie pourrait être, à compter de 2026, le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités, ou DILICO : comme évoqué ci-dessus, il pourrait porter l'effort de la Ville de Nancy à 2 % des recettes réelles de fonctionnement de son budget principal, soit près de 3 M€.

Les autres reversements de fiscalité de la Ville découlent pour l'essentiel des décisions entérinées par le Pacte financier et fiscal : la fin de la prise en charge par la Métropole du Grand Nancy de la part communale du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), qui représente 0,5 M€ en 2026 ; et la part d'accise sur l'électricité (ex-TCFE) reversée à la Métropole, pour 0,1 M€.

Une catégorie spécifique concerne les reversements de recettes de Forfaits post-stationnements (FPS) de la Ville à la Métropole : la perception des FPS est assurée par les services municipaux, toutefois la Métropole exerce la compétence d'entretien et de gestion des voies publiques, la Ville lui reverse donc le produit minoré des dépenses de gestion affectées (dépenses de personnel, logiciel, investissements en horodateurs en cas d'extension de périmètre). En 2026, **le montant des FPS reversés à la Métropole devrait augmenter, à 1,1 M€**, au regard des recettes perçues sur l'année de référence.

Les autres dépenses de cette catégorie relèvent de dégrèvements et remboursements à des redevables sur le produit des taxes locales.

Les charges financières sont constituées, principalement, des intérêts à verser dans le cadre du remboursement de la dette contractée lors des exercices précédents. Compte tenu de l'encours de dette au 1er janvier 2026, les charges financières pour l'année à venir sont estimées à 3,3 M€. Cette augmentation par rapport à 2025 (2,9 M€) s'explique notamment par l'augmentation des marges bancaires présentes dans les emprunts récemment intégrés dans l'encours, malgré la stabilisation des taux d'intérêts.

De façon prudentielle, la progression des charges financières, en prospective, est établie sur des taux de 3,5 % marges comprises pour la dette nouvelle. Elle tient compte d'un volume d'emprunts plafond nécessaire pour garantir l'équilibre du budget en prévisionnel, il s'agit donc de l'estimation la plus haute.

### 3.3. DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE L'EFFORT D'ÉQUIPEMENT SUR LE TERRITOIRE

Pour l'exercice 2026, les dépenses d'investissement sont évaluées à 44,6 M€, tenant compte des propositions réalisées en dépenses d'équipement dans le cadre des conférences budgétaires. Elles présentent une baisse de 8 % après le niveau exceptionnel du BP 2025. Les dépenses d'investissement de la collectivité sont composées de la façon suivante :

- Les dépenses d'équipements (74 %) ;
- Les charges financières relatives au remboursement du capital des emprunts (26 %) ;
- Les autres dépenses d'investissement résiduelles (0,4 %).

| Dépenses réelles d'investissement (en M€) | BP 2025 | BP 2026 | BP 2027 | BP 2028 | BP 2029 | BP 2030 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Dépenses d'équipement                     | 37,0    | 32,8    | 20,9    | 29,2    | 24,3    | 17,8    |
| Charges financières                       | 11,2    | 11,6    | 11,0    | 9,7     | 9,4     | 9,0     |
| Autres dépenses d'investissement          | 0,2     | 0,2     | 0,2     | 0,2     | 0,2     | 0,2     |
| Mouvements inter budgets                  | 0,0     | 0,0     | 0,0     | 0,0     | 0,0     | 0,0     |
| Total                                     | 48,4    | 44,6    | 32,2    | 39,1    | 33,9    | 27,0    |

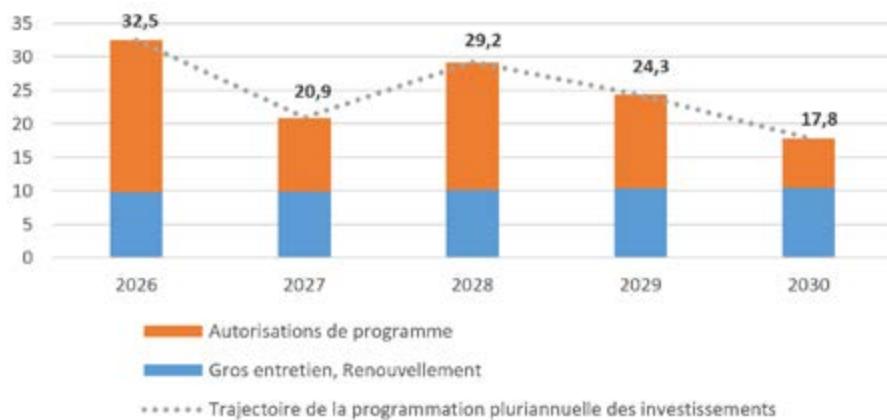
Les dépenses d'équipements sont les dépenses d'investissement qui correspondent à des opérations qui visent à modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables (équipements informatiques, acquisition ou renouvellement de véhicules, etc.), acquisition, construction, aménagement, requalification, réhabilitation de bâtiments ; travaux d'infrastructure ou, encore, les participations à des sociétés, etc.

La Ville de Nancy dispose, depuis 2022, d'une programmation pluriannuelle de ses investissements (PPI), structurée en deux volets :

- Les dépenses de gros entretien et renouvellement (GER), qui sont constituées d'enveloppes par centre de responsabilité, visant à réaliser des opérations d'équipement courantes, et qui ont vocation à être reconduites ou à ne varier que faiblement d'un exercice à l'autre ;
- Les autorisations de programme (AP), créées en 2022 pour une durée de 9 exercices (jusqu'en 2030) visant à planifier la réalisation des projets d'aménagement et d'infrastructures, constituées des principaux projets d'investissement de la Ville et qui ont vocation à évoluer en fonction du rythme de réalisation de ces chantiers.

La combinaison des dépenses « GER » et des dépenses organisées en « AP » constituent la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

**PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)  
À MOYEN TERME (2026-2030)**



<sup>8</sup>Ces dépenses sont traitées dans la partie relative aux ratios d'épargne et d'endettement

A ce stade, compte-tenu de l'évaluation des besoins en dépenses d'équipements et sans tenir compte des restes-à-réaliser 2025 qui seront reportés en 2026, la trajectoire de celles-ci fait apparaître les montants suivants :

| Dépenses d'équipement (en M€)          | BP 2025     | BP 2026     | BP 2027     | BP 2028     | BP 2029     | BP 2030     |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Gros entretien renouvellement</i>   | 8,9         | 9,8         | 9,9         | 10,1        | 10,3        | 10,4        |
| <i>Autorisations de programme</i>      | 26,4        | 22,7        | 11,0        | 19,1        | 14,0        | 7,4         |
| <i>Opérations pour compte de tiers</i> | 1,6         | 0,3         | 0,0         | 0,0         | 0,0         | 0,0         |
| Total                                  | <b>37,0</b> | <b>32,8</b> | <b>20,9</b> | <b>29,2</b> | <b>24,3</b> | <b>17,8</b> |

#### LES DÉPENSES DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT (GER)

Le niveau de GER reste élevé afin de garantir la sécurité et l'entretien des équipements municipaux.

Jusqu'en 2022 avec la création des autorisations de programme, l'ensemble des dépenses d'équipements étaient des dépenses de gros entretien et renouvellement (GER). Depuis ce changement, le volume des dépenses affectées

au GER est stabilisé entre 9 et 10 M€ par an, en cohérence avec le caractère récurrent de ces investissements.

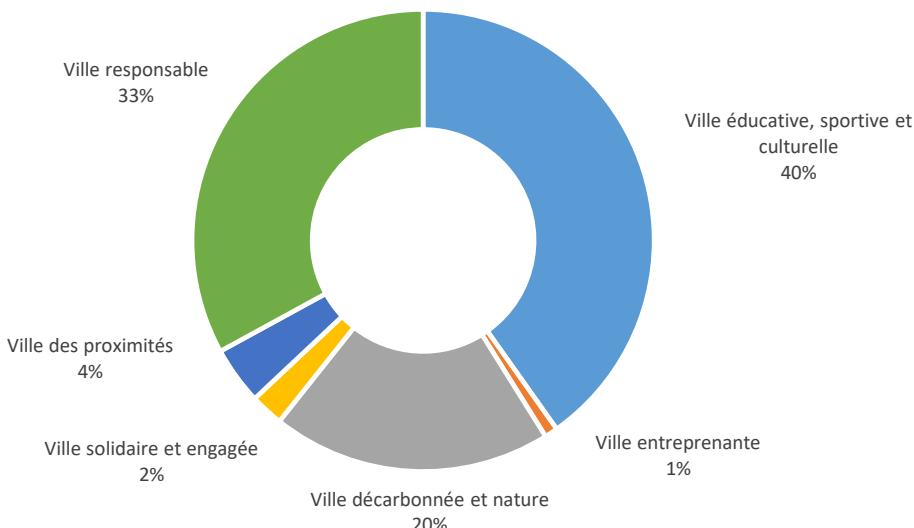
Situées à un niveau de 9,8 M€ en projection pour l'exercice 2026, elles sont présentées à un niveau tenant compte

des réalisations estimées en 2025. Cette estimation tient également compte de la capacité à réaliser ces services et à poursuivre les marchés publics contractualisés, conformément à la volonté de maintenir l'effort nécessaire d'entretien du patrimoine communal.

Ces dépenses, qui visent notamment à préserver la qualité des équipements, infrastructures et matériels existants, étaient sans aucun doute trop modestes par le passé, justifiant le besoin de maintenir ces volumes sur le moyen-terme.

En effet, un niveau de GER insuffisant génère, mécaniquement, un besoin de financement supplémentaire à moyen terme : l'état d'usure des bâtiments, le manque d'investissement sur certains équipements contribuent à illustrer cette situation. Ainsi, il est envisagé de maintenir un niveau de dépenses, sur l'ensemble de la période projetée, tout en assurant la maîtrise de leur progression.

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT EN 2026



Toutes les politiques publiques ne sont pas concernées au même titre par les dépenses de gros entretien renouvellement ; les moyens mobilisés à ce titre sont directement corrélés à la gestion de bâtiments et d'infrastructure. Ainsi, les politiques publiques qui s'incarnent au travers du patrimoine communal et des équipements pèsent mécaniquement un poids plus important dans ces dépenses.

Près de la moitié (40 %) des dépenses de GER concernent la politique publique Ville éducative, sportive et culturelle avec notamment 11 % des dépenses totales destinées à la petite enfance et 9 % à l'éducation.

Un tiers (33 %) des dépenses sont destinés à l'entretien des bâtiments de siège, aux besoins numériques, centre technique et aux ressources.

Un cinquième (20 %) de ces dépenses concernent la politique publique Ville décarbonnée et nature, dont 10 % au titre de la transition écologique et 6 % sur l'urbanisme écologique.

#### LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

Les autorisations de programme composées de 42 programmes d'investissements, pour un montant de 101,8 M€ sur la période 2026-2032, dont 22,7 M€ sur 2026 et de 79,1 M€ jusqu'à la fin de la programmation, en 2032.

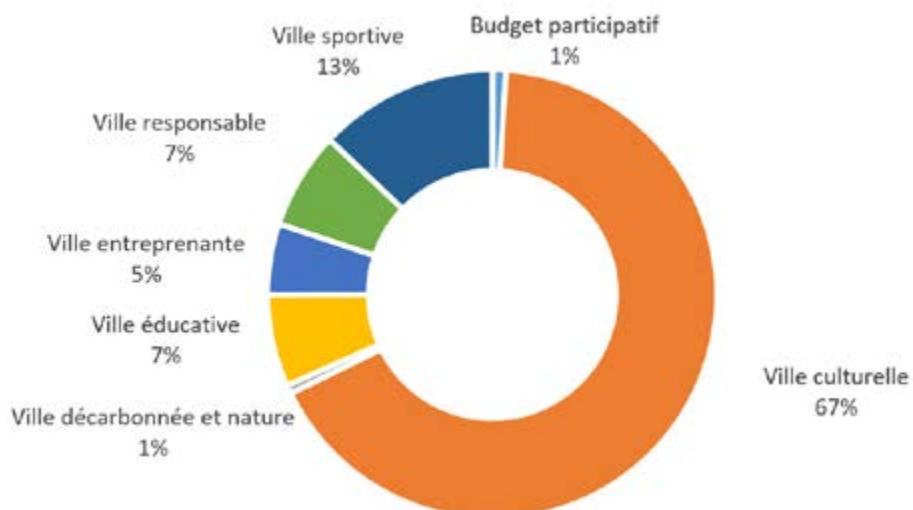
Ces autorisations de programme comportent notamment :

- 67,9 M€ pour la Ville culturelle,
- 13,1 M€ pour la Ville sportive,
- 7,1 M€ pour la Ville responsable,
- 6,7 M€ pour la Ville éducative,
- 5,2 M€ à la Ville entreprenante
- 1 M€ destiné au budget participatif
- 0,6 M€ pour la Ville décarbonnée et nature

Le tableau actualisé des autorisations de programme, détaillé par crédits de paiement annuels, est annexé au rapport d'orientations budgétaires

---

#### RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME À PARTIR DE 2026 POUR LA PÉRIODE 2022-2032



| Libellé AP                  | Libellé OP                                  | Total voté  | Total proposé | Evolution        | Dépenses   |            |                   | Recettes   |           |                   |
|-----------------------------|---|-------------|---------------|------------------|------------|------------|-------------------|------------|-----------|-------------------|
|                             |   |             |               |                  | 2026       | 2027       | 2028 et suivantes | 2026       | 2027      | 2028 et suivantes |
| Ville responsable           | RESTAURANT INTER ADMINISTRATIONS            | 7 817 596   | 7 817 596     | -                | -          | -          | -                 | 5 048 370  |           |                   |
| Ville responsable           | ACCÉSIBILITÉ HANDICAPÉS DIVERS BÂTIMENTS    | 1 405 891   | 1 606 891     | <b>299 000</b>   | 400 000    | 200 000    | 400 000           |            |           |                   |
| Ville responsable           | AIDE AUX MÂRES BÂTIMISEURS                  | -           | 1 600 000     | <b>1 600 000</b> | 100 000    | 500 000    | 1 000 000         |            |           |                   |
| Ville responsable           | NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES                  | 387 623     | 387 623       | -                | -          | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville responsable           | RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA POLICE     | 397 989     | 397 989       | -                | -          | -          | -                 | 7 309      |           |                   |
| Ville responsable           | MÂME DU PLATEAU DE HAYE                     | 4 756 383   | 4 756 383     | -                | 330 000    | 920 000    | 3 300 000         |            |           |                   |
| Ville éducative             | COURS D'ÉCOLES EN îLOTS DE FRAÎCHEUR        | 4 769 162   | 4 769 162     | -                | -          | -          | -                 | 859 361    |           |                   |
| Ville éducative             | GS PLACIELUX                                | 8 764 057   | 8 764 057     | -                | -          | -          | -                 | 1 268 900  |           |                   |
| Ville éducative             | SECURITE VIGILANCES ECOLES                  | -           | 800 000       | <b>800 000</b>   | 200 000    | 200 000    | 400 000           |            |           |                   |
| Ville éducative             | GS BEAUREGARD                               | 6 926 936   | 6 926 936     | -                | 650 000    | 1 000 000  | 4 029 000         |            |           |                   |
| Ville éducative             | MATÉRIELS DIVERS DES ÉCOLES                 | 350 000     | 310 000       | -                | 70 000     | 70 000     | 70 000            |            |           |                   |
| Ville éducative             | PROGRAMME PETITE ENFANCE                    | -           | 50 000        | <b>50 000</b>    | 50 000     | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville culturelle            | MÉDIATHÈQUE BNF                             | 4 507 079   | 4 507 079     | -                | -          | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville culturelle            | RESTRUCTURATION DE L'ÉGLISE ST EPVRE        | 1 330 000   | 1 330 000     | -                | 780 000    | 528 738    | -                 |            |           |                   |
| Ville culturelle            | ACHAT D'OEUVRES D'ART                       | -           | 450 000       | <b>450 000</b>   | 90 000     | 90 000     | 270 000           |            |           |                   |
| Ville culturelle            | TRAVAUX DE SÉCURITÉ OPERA THÉATRE           | 120 848     | 120 848       | -                | -          | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville culturelle            | NOUVELLE MÉDIATHÈQUE PLATEAU DE HAYE        | 4 884 321   | 6 480 387     | <b>1 598 066</b> | 2 400 000  | 2 611 213  | -                 | 945 000    | 325 000   |                   |
| Ville culturelle            | EQUIPEMENTS CULTURELLES CRÉATION ARTISTIQUE | -           | 150 000       | <b>150 000</b>   | 150 000    | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville culturelle            | CCN BALLET DE LORRAINE                      | 17 800 000  | 17 800 000    | <b>100 000</b>   | 400 000    | 400 000    | 16 880 056        | 540 000    |           |                   |
| Ville culturelle            | RESTAURATION DES PANNEAUX PROUVÉ            | -           | 46 380        | <b>46 380</b>    | -          | -          | -                 | 31 120     |           |                   |
| Ville culturelle            | RESTAURATION LA VILLA MAJORELLE - TRANCHE 2 | 2 148 799   | 2 505 894     | <b>357 095</b>   | 790 000    | 957 000    | 584 095           | 107 000    |           |                   |
| Ville culturelle            | MEMORIALS SHOAH ET DEPORTATION              | 199 500     | 199 500       | -                | 70 000     | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville culturelle            | RÉNOVATION MUSÉE LORRAIN                    | 57 065 222  | 64 105 378    | <b>7 040 156</b> | 9 650 000  | 170 000    | 31 120 000        | 26 368 970 | 3 572 000 | 6 580 875         |
| Ville sportive              | AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS       | 1 807 636   | 1 572 636     | <b>- 30 000</b>  | -          | -          | -                 | 392 500    | 180 000   |                   |
| Ville sportive              | RESTRUCTURATION MATTERRIV/CTOR              | 12 464 686  | 13 464 686    | <b>1 000 000</b> | 400 000    | 2 000 000  | 10 060 000        |            |           |                   |
| Ville sportive              | SITE SPORTIF TIGHAZOUJ                      | 295 314     | 701 814       | <b>408 500</b>   | 330 000    | 330 000    | -                 |            |           |                   |
| Ville décarbonnée et nature | REAMÉNAGEMENT TRANSITOIRE PLACE GARNOT      | 525 000     | 500 000       | <b>- 25 000</b>  | 175 000    | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville solidaire et engagée  | MAISON DES FEMMES                           | 2 568 735   | 2 568 735     | -                | -          | -          | -                 | 1 194 082  |           |                   |
| Ville décarbonnée et nature | PERFORMANCE ENERGÉTIQUE                     | 2 920 684   | 2 770 684     | <b>+ 159 000</b> | -          | -          | -                 | 49 800     |           |                   |
| Ville décarbonnée et nature | BASSIN DE LA PEPPINIERE                     | 1 074 970   | 1 074 970     | -                | -          | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville décarbonnée et nature | PLAN DE GESTION PARC DE LA PEPPINIERE       | 1 200 384   | 1 250 364     | <b>- 59 000</b>  | 450 000    | -          | -                 |            |           |                   |
| Ville entrepreneur          | GRAND HOTEL DE LA REINE                     | 11 732 978  | 11 072 978    | <b>- 660 000</b> | 4 200 000  | 1 000 000  | -                 |            |           |                   |
| Ville entrepreneur          | BRASSERIE PARC PEPPINIERE                   | 12 627      | 12 627        | -                | -          | -          | -                 |            |           |                   |
| Budget participatif         | BUDGET PARTICIPATIF                         | 587 853     | 1 087 853     | <b>400 000</b>   | 1 000 000  | -          | -                 |            |           |                   |
|                             |   | 158 728 633 | 172 663 456   | 13 334 817       | 22 685 000 | 10 976 951 | 68 133 151        | 36 810 401 | 4 977 000 | 6 580 875         |
|                             |   |             |               |                  |            |            |                   |            |           | 6 163 000         |

Certaines opérations sont affichées dans ce tableau, qui retrace l'ensemble des autorisations de programme depuis l'adoption du plan pluriannuel d'investissement voté en 2022, alors même qu'aucun crédit de paiement n'est projeté en 2026 à ce stade, dans l'attente de la détermination des restes-à-réaliser sur les crédits de paiement 2025 qui pourront faire l'objet d'un report en 2026.

### 3.4 LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Afin de financer la politique d'investissements de la Ville, celle-ci peut s'appuyer sur plusieurs leviers :

- Les recettes d'équipement, autrement qualifiées de « fonds propres » de la collectivité ;
- L'épargne nette ou « capacité d'autofinancement nette » ;
- Le recours à l'emprunt.

Dans la perspective de financer un volume de 32,8 M€ de dépenses d'équipements en 2026, la collectivité projette un volume de recettes d'équipement de 9,6 M€, soit près du tiers de la dépense totale.

En conséquence de la programmation pluriannuelle des investissements (cf. partie relative aux dépenses d'équipement), la projection des recettes dédiées à celles-ci devrait suivre le rythme des réalisations. La trajectoire qui est ainsi présentée repose à la fois sur les subventions d'équipement (56 % des recettes d'équipement) prévues en fonction des opérations d'investissement programmées à ce stade et l'évolution théorique du FCTVA (44 % des recettes d'équipement) en fonction de l'évolution des dépenses d'équipement.



## LES RECETTES D'ÉQUIPEMENT

| Recettes d'équipement (en M€)           | BP 2025     | BP 2026    | BP 2027    | BP 2028    | BP 2029    | BP 2030    |
|---|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Subventions d'investissement</i>     | 9,1         | 5,4        | 0,2        | 2,9        | 3,6        | 1,1        |
| <i>FCTVA</i>                            | 2,8         | 4,2        | 4,2        | 4,2        | 4,2        | 4,2        |
| <i>Taxe d'aménagement</i>               | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | 0,0        | 0,0        |
| <i>Opération pour compte de tiers</i>   | 1,6         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | 0,0        | 0,0        |
| <i>Autres recettes d'investissement</i> | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | 0,0        | 0,0        |
| <b>Total</b>                            | <b>13,5</b> | <b>9,6</b> | <b>4,4</b> | <b>7,1</b> | <b>7,7</b> | <b>5,3</b> |

## LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'équipement sont les recettes perçues de tiers, en particulier de l'État ou de ses établissements publics ainsi que des autres collectivités (Département, Région) ou encore de l'Union européenne, à travers les différents fonds européens (FEDER, FSE, etc.).

Le montant des recettes d'équipement est corrélé à deux facteurs :

- D'une part, affectées à un programme d'investissement, elles sont d'autant plus élevées que la planification des opérations est ambitieuse en volume, aussi bien qu'elles ne peuvent être perçues (à l'exception d'éventuels acomptes) qu'après la réalisation des travaux ou des acquisitions ;
- D'autre part, elles traduisent la capacité de la collectivité à capter des concours extérieurs dans la réalisation de ses opérations d'équipement, c'est-à-dire à nouer des partenariats et à inscrire ses politiques publiques dans des schémas européens, nationaux ou locaux.

Les inscriptions à ce titre pour 2026 sont en net recul par rapport à l'exercice précédent, d'une part en raison de la direction retenue pour le projet du Musée Lorrain qui se traduite sur le programme de travaux mais aussi sur la perception des soutiens de nos partenaires, et d'autre part par la finalisation en 2025 du restaurant inter administration qui s'accompagnait d'importantes subventions, par nature ponctuelles.

## LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le FCTVA est une dotation de l'État, inscrite en section d'investissement, versée à la Ville, dont l'objectif est d'assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée par la collectivité dans le cadre de la réalisation de ses dépenses d'équipement et qui n'est pas récupérable par des dispositifs fiscaux.

Ainsi, lorsque le volume des dépenses d'équipements augmente, le montant du FCTVA devrait évoluer de façon proportionnelle. Ainsi, avec la poursuite de l'effort d'investissement mené par la Ville, le volume de cette recette devrait progresser en 2026 et se stabiliser en tendance pour les années suivantes, en cohérence avec la trajectoire des dépenses d'équipement prévues.

## LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par la Métropole, auprès des personnes morales ou physiques qui entreprennent des opérations de construction, de reconstruction ou d'agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'autorisations d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, autorisation préalable). Son produit a vocation à financer les opérations de travaux, en particulier, l'adaptation et la création des réseaux (voie, énergie, télécommunication, etc.). En conséquence, la spécificité de la taxe d'aménagement est qu'elle constitue une recette de fiscalité qui est inscrite en section d'investissement.

Depuis 2023 et pour 5 exercices, en application de la disposition n°5 du pacte financier et fiscal métropolitain, 5 % du produit de taxe d'aménagement perçu par la Métropole est reversé aux communes membres, et réparti entre les communes en fonction du montant des dépenses d'équipements de chacune d'entre elles. Le produit perçu en 2025 par la Métropole est particulièrement faible, en baisse de près de 60 % par rapport à 2024, du fait des difficultés rencontrées par le secteur de la construction mais surtout du transfert de la gestion de cette taxe à la Direction des finances publiques et de la modification du régime de versement des acomptes. Le montant inscrit cette année sera donc très faible, de l'ordre de 5 000 €.

## LES AUTRES RECETTES D'ÉQUIPEMENT

Les autres recettes d'équipements représentent un ensemble de recettes, généralement modestes, et souvent pour des raisons de comptabilité. Elles sont constituées de plusieurs catégories :

- Les mouvements inter-budgets ;
- Les recettes exceptionnelles ;
- Les produits des cessions (qui sont, toutefois, prévues en budget primitif en section d'investissement, mais réalisées en section de fonctionnement).

Eu égard aux volumes considérés, une approche prudentielle est retenue pour ces projections.

## L'ÉPARGNE NETTE ET L'ENDETTEMENT

Dès lors qu'elle ne peut s'appuyer exclusivement sur ses fonds propres, la Ville dispose de deux autres leviers pour financer sa programmation pluriannuelle des investissements : l'épargne nette, c'est-à-dire le solde de la section de fonctionnement minoré du remboursement du capital des emprunts, d'une part, et le recours à l'endettement, d'autre part.

### → Une épargne nette limitée

Les ratios d'épargne, en valeur et en proportion, permettent de mesurer le solde de la section de fonctionnement :

- L'épargne brute constitue le solde de la section de fonctionnement ;
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du montant du capital d'emprunts à rembourser.

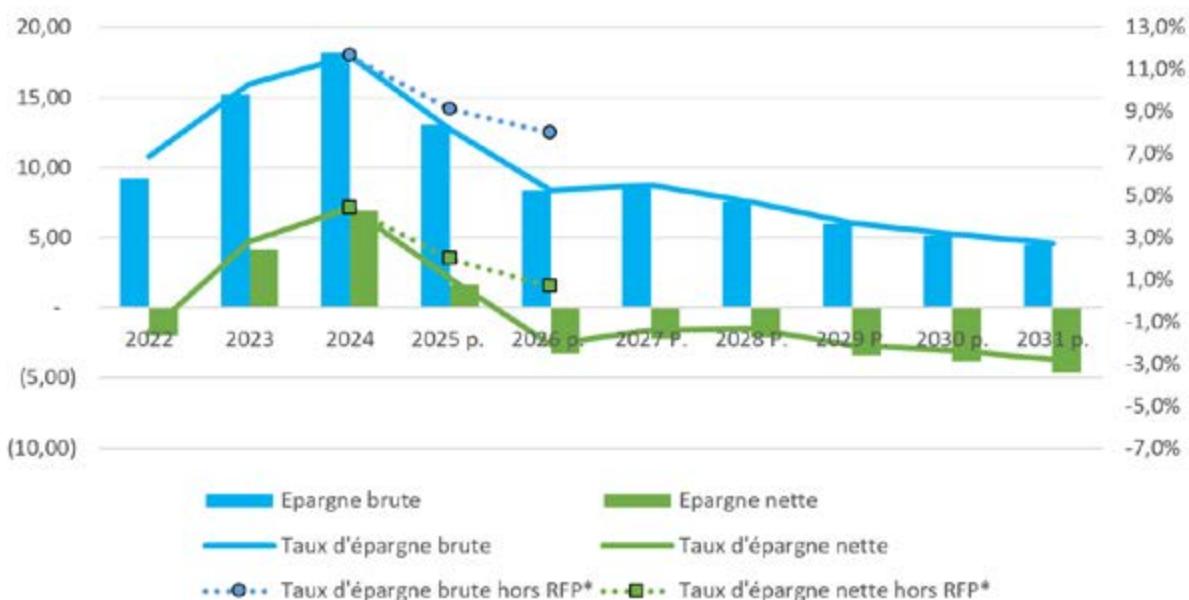
Le niveau d'épargne nette constitue un ratio stratégique, puisque c'est le montant que la collectivité peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement, sans avoir à recourir à l'emprunt. L'épargne nette est aussi désignée, en conséquence, par le terme « autofinancement » net.

Le graphique suivant permet de présenter la trajectoire de l'épargne brute et de l'épargne nette, à ce stade de la préparation budgétaire. Elle met en évidence une nette dégradation des ratios d'épargne brute et nette entre 2024 et 2026, très largement imputable aux dispositions de redressement des finances publiques imposées par l'État, puis une trajectoire plus stable sur la suite de la période :

- L'épargne brute se dégrade car le solde entre les dépenses et les recettes en section de fonctionnement se réduit progressivement sur la période considérée (2026 - 2030). En clair, les dépenses progressent de près de 6% tandis que les recettes augmentent de 4%, traduisant un effet ciseau pouvant peser sur l'évolution de l'épargne brute à moyen terme.

- L'épargne nette serait évaluée en 2026 à un niveau très dégradé de - 3,1M€, traduisant les effets projetés des mesures de redressement des finances publiques de l'État (hausse de la cotisation à la CNRACL pour 0,9 M€ et impacts estimés du PLF 2026 pour 3,4 M€). Sans ces mesures, l'épargne nette serait de l'ordre 1M€, un niveau fragile mais soutenable. Les courbes pointillées dans le graphique ci-après illustrent les taux d'épargne de la collectivité en 2025 et 2026 sans ces mesures imposées par l'État.

NIVEAU D'ÉPARGNE DU BUDGET PRINCIPAL



Au moment de l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires, les effets de ces mesures de redressement ne peuvent qu'être estimés, compte tenu de l'avancée des travaux de l'assemblée et du gouvernement sur le projet de loi de finances 2026. Ainsi, si la contribution demandée à la Ville devait se confirmer à un tel niveau de contrainte, des mesures supplémentaires d'économies, sur les dépenses de fonctionnement, seraient obligatoirement mises en œuvre afin de présenter un budget primitif 2026 équilibré, en application de la règle d'or en vigueur pour les collectivités territoriales.

Néanmoins, quel que soit le scénario, cette situation traduit une faible épargne nette primitive, le budget de la Ville de Nancy serait alors dans une situation fragile, reposant quasiment uniquement sur les résultats cumulés des exercices précédents et présentant une marge restreinte pour faire face à des événements imprévus.

Le recours à l'endettement constitue donc, au-delà des mesures relatives à la section de fonctionnement, le dernier levier pour financer la politique d'investissement ambitieuse de la collectivité.

Depuis le début du mandat, l'encours de dette a été maîtrisé, avec un taux d'endettement contenu sous les 80%, notamment en modérant les nouveaux emprunts mobilisés par la Ville au regard du montant du capital que la Ville remboursait chaque année. Par ailleurs, les frais financiers avaient connu une tendance à la baisse grâce à un niveau de taux d'intérêt plus faibles constaté jusqu'en 2022 (diminution du coût de la dette grâce à des conditions de taux avantageuses et des conditions d'emprunt favorables).

À partir de 2023, le phénomène s'est inversé avec une hausse des taux d'intérêt induite provoquée par la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (B.C.E.). Cette dégradation a engendré une augmentation des charges financières liées au stock de dette à taux variable (dont la part a augmenté depuis 2022).

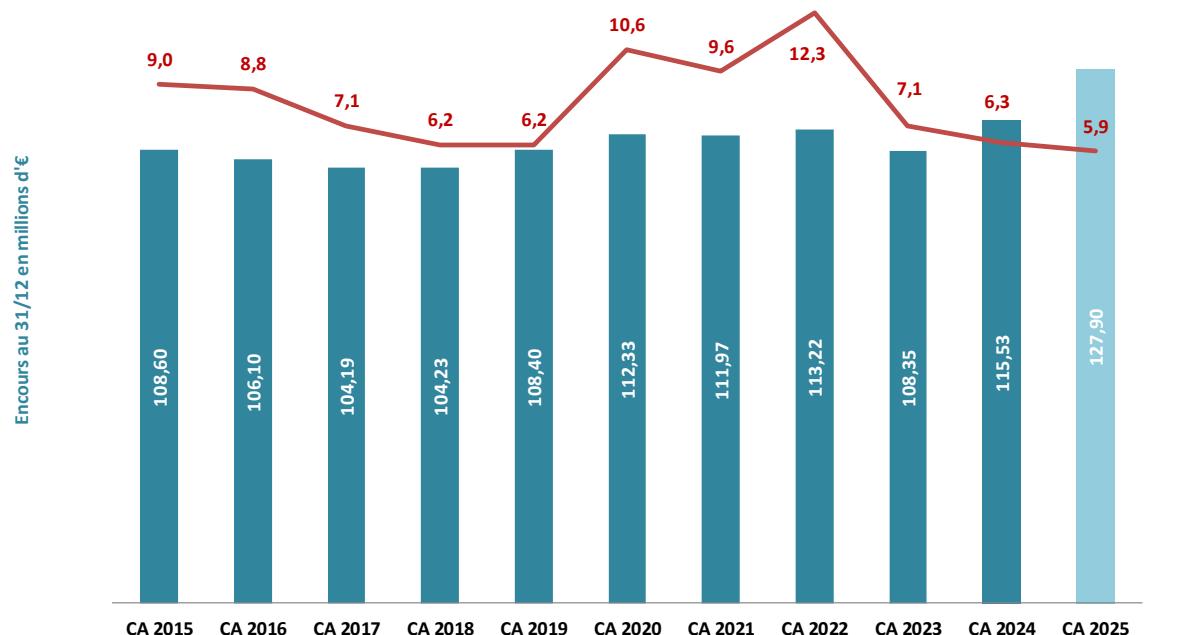
Le graphique suivant illustre ainsi l'évolution de l'encours ainsi que la capacité de désendettement sur la période 2015-2025.

Les anticipations actuelles de marché sur les taux d'intérêt (fixes et variables) peuvent laisser entrevoir une stabilisation des frais financiers pour la Ville de Nancy dans les prochaines années si la trajectoire financière actuelle et la baisse des taux monétaires venaient à se confirmer, malgré un contexte international très volatile. Actuellement, la collectivité voit, à travers les conditions d'emprunts qui lui sont proposées, une baisse des taux mais une augmentation conséquente des marges bancaires cristallisant des conditions à un niveau élevé.

Ainsi, cette situation aurait deux conséquences importantes :

- Une influence à la hausse sur les frais financiers dans un scénario de mobilisation plus importante du levier de l'endettement ;
- Un effet valeur à la baisse sur les frais financiers lié à la part d'emprunts à taux variable actuellement détenue et aux nouveaux emprunts (à taux fixe et/ou variable).

#### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE 2015-2025



La capacité de désendettement permet de mesurer la solvabilité financière de la collectivité, c'est-à-dire le nombre d'années théorique qu'il faudrait à la Ville de Nancy pour rembourser sa dette dans l'hypothèse où l'intégralité de l'autofinancement y serait consacrée.

Ce ratio est notamment composé de deux éléments : l'encours de dette et l'épargne brute (excédent de la section de fonctionnement).

| Évolution des ratios d'endettement 2021-2025<br>  Budget principal | CA 2021 | CA 2022  | CA 2023 | CA 2024 | CA 2025 provisoire |
|--|---------|----------|---------|---------|--------------------|
| Encours de dette (en M€)   | 112,0   | 113,2    | 108,4   | 115,5   | 127,9              |
| Capacité de désendettement (en années)                             | 9,6 ans | 12,3 ans | 7,1 ans | 6,3 ans | 5,9 ans            |

La capacité de désendettement de la Ville est estimée pour l'heure sous les 6 ans à la fin de l'exercice 2025 alors qu'elle était projetée à 10 ans au début de ce même exercice.

Cette tendance à la baisse s'explique par l'évolution croisée de ses deux composantes :

- l'épargne brute qui s'est bonifiée au cours de l'exercice (supérieure à 20 M€ sur la base des réalisations provisoires 2025 contre 11,6 M€ au BP 2025) grâce à la dynamique globale des recettes de fonctionnement par rapport aux prévisions affichées au début de l'exercice ;
- l'encours de la dette qui a progressé conjoncturellement (115,5 M€ au 31/12/2024 contre 127,9 M€ au 31/12/2025, soit + 12 M€) suite à l'intégration des emprunts contractés en 2025.

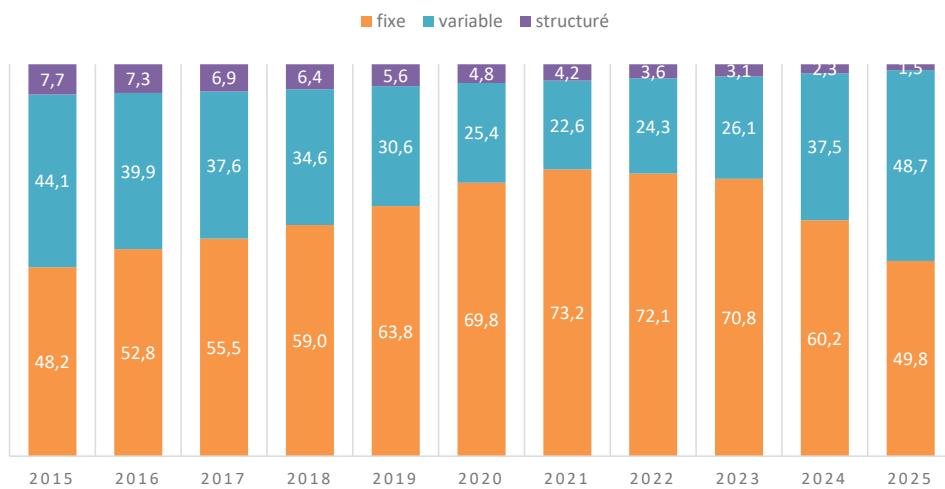
Il est à souligner toutefois que l'encours de dette peut aussi être amené à évoluer à la baisse en fonction de l'ajustement de l'emprunt d'équilibre en cours d'exercice selon le niveau réel de réalisation des dépenses d'équipement (qui est souvent plus faible que celui prévu au BP).

Dans la trajectoire actuelle, dans l'attente des mesures du PLF 2026 d'une part, et dans l'attente de l'affectation du résultat 2025 d'autre part, l'encours évoluerait à la hausse. En effet, d'ici à 2030, l'encours pourrait atteindre de façon théorique près de plus de 150 M€. Dans la continuité de cette théorie, la capacité de désendettement dépasserait les 25 années, projetant ainsi une situation préoccupante à surveiller à court terme pour la Ville. Il convient de rappeler qu'il s'agit ici d'une vision fil de l'eau et non programmatique, cette trajectoire étant destinée à évoluer en fonction des mesures d'encadrement des dépenses qui seront mises en œuvre dès 2026 lorsque les effets de la loi de finances seront définitifs puis lors des prochains exercices pour garantir la soutenabilité financière à long terme.

| Évolution des ratios d'endettement 2025-2030<br>  Budget principal | BP 2025  | BP 2026  | BP 2027  | BP 2028  | BP 2029  | BP 2030  |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Encours de dette (en M€)   | 115,5    | 127,9    | 137,7    | 139,8    | 147,0    | 151,5    |
| Capacité de désendettement (en années)                             | 10,0 ans | 15,3 ans | 15,7 ans | 18,4 ans | 24,5 ans | 29,1 ans |

Dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, il est nécessaire d'aborder la structure de l'encours. Consécutivement à la période de taux d'intérêt faibles, le recours aux emprunts à taux fixe a été largement mobilisé par la Ville de Nancy, conduisant à disposer de la structure de l'encours de dette qui est présentée dans le graphique ci-contre.

#### ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2024

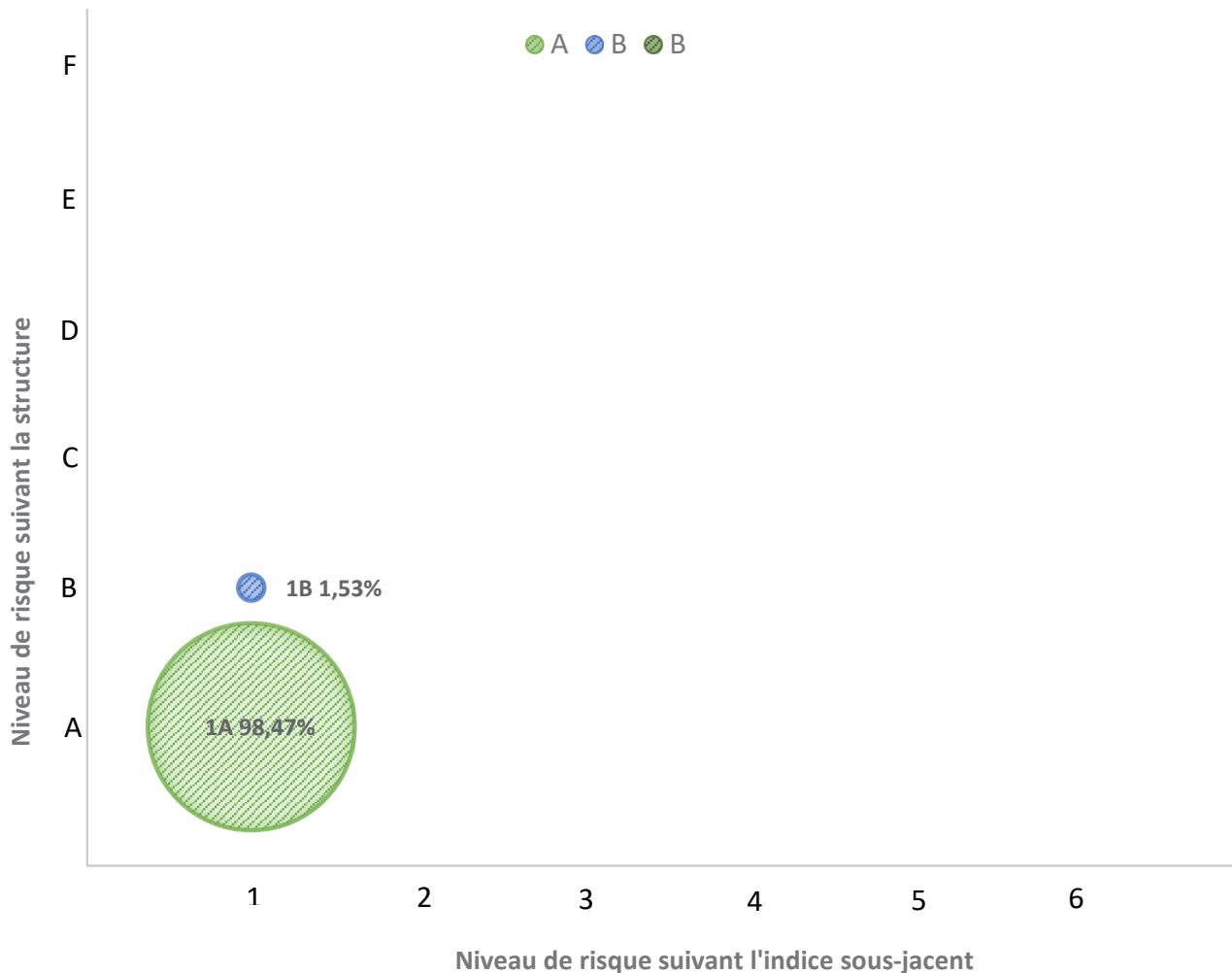


Depuis quelques années, dans un contexte de remontée des taux, la collectivité a fait le choix de contracter davantage de dette à taux variable afin d'éviter l'intégration d'emprunts à taux fixe trop élevés dans le stock de dette de la Ville.

Cette stratégie se traduit désormais par une modification de la structure de l'encours avec une part de dette à taux variable plus élevée qu'auparavant (48,7 % en 2025 contre 37,5 % en 2024). La part de dette à taux fixe atteint dorénavant 49,8 % de l'encours à la fin de l'exercice 2025 (contre 70,8 % en 2023). Un équilibre entre les deux types d'encours est visible dans cette répartition, assurant ainsi la sécurisation de la dette de la Ville. Une partie de l'encours variable récemment mobilisé est adossé sur le livret A, ce qui limite l'exposition à la volatilité plus importante des contrats variables classiques.

Bien qu'il ait été nécessaire de s'orienter davantage vers des emprunts à taux variable, la répartition de l'encours reste très sécurisée, avec plus de 98 % en catégorie 1A, ce qui constitue le meilleur score de la classification actuelle.

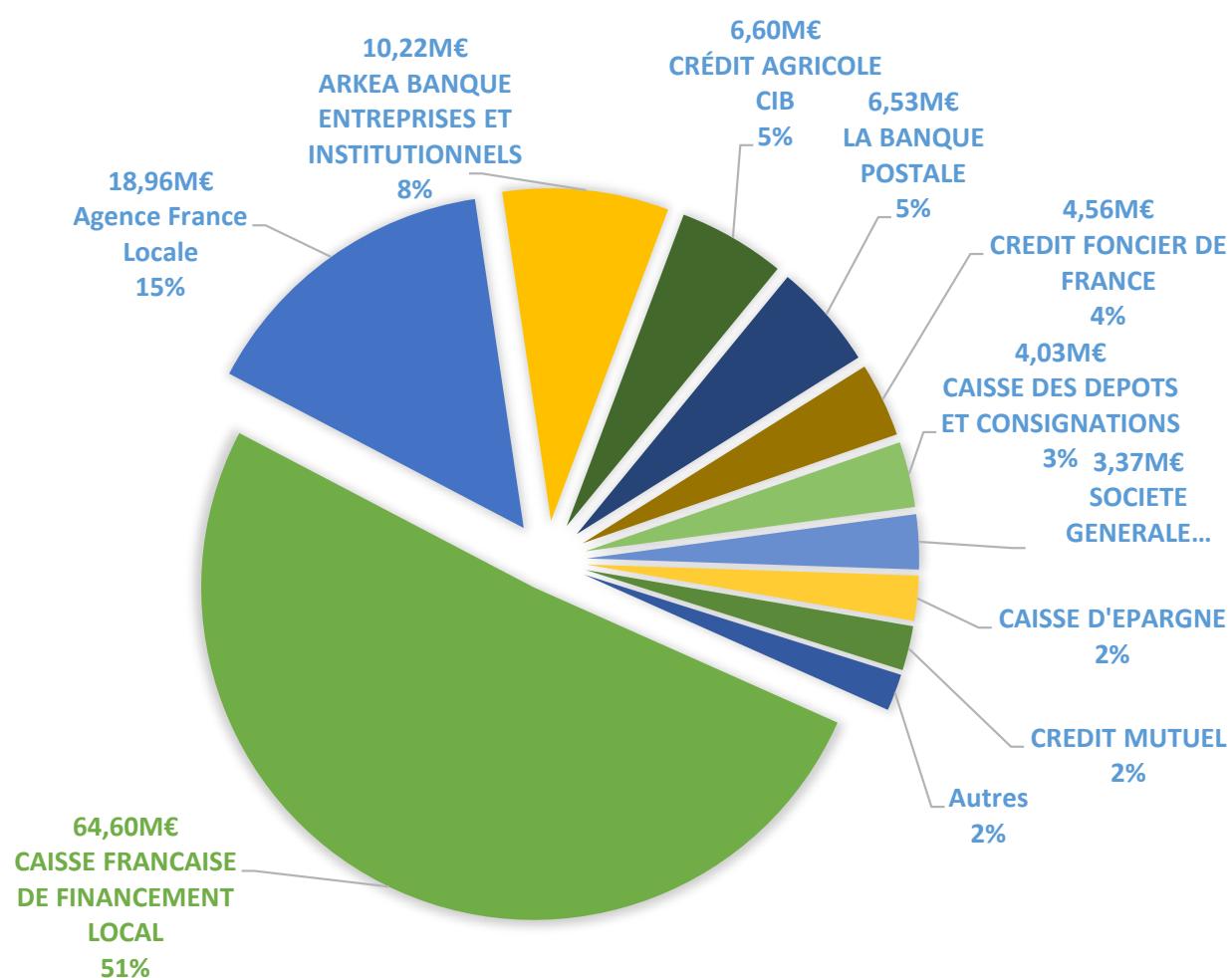
#### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR RISQUE AU 31/12/2025

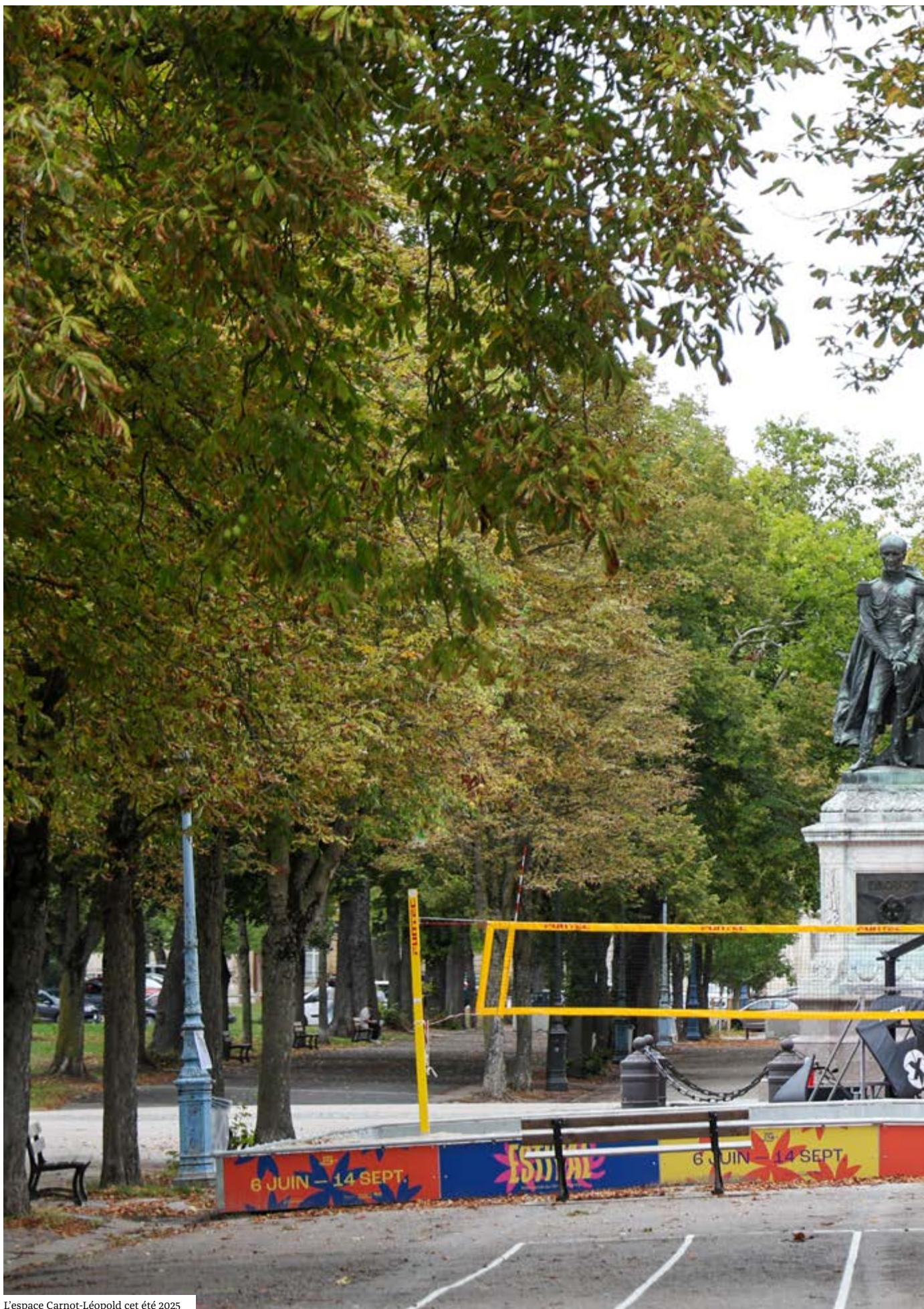


Enfin, le graphique ci-après présente la répartition de l'encours par institutions financières. L'encours de dette bancaire de la Ville est détenu pour la moitié par la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL). Ce stock important de dette est le résultat d'une activité de cession de prêts de la part de La Banque Postale (LBP) et d'une reprise de l'ancienne dette de Dexia Crédit Local (DCL).

Afin de sécuriser la couverture du besoin de financement, la diversification de l'encours et des modes de mobilisation de l'emprunt, la recherche de nouveaux partenaires financiers est au cœur de la stratégie de la collectivité. Ainsi, la Ville de Nancy a adhéré en 2024 à l'Agence France Locale, une institution financière dédiée aux financements des collectivités locales (dont elle est désormais actionnaire). Cette stratégie a permis de réduire la part détenue par la CAFFIL, avec une baisse de 9 % entre 2024 et 2025, et l'AFL se positionner au second rang des préteurs de la Ville.

---

**RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE PAR PRÊTEUR AU 31/12/2025 (HORS PORTAGE FONCIERS)**



L'espace Carnot-Léopold cet été 2025





**NANCY.FR**

RÉDACTION  
VILLE DE NANCY

CONCEPTION - MISE EN PAGE  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
MISSION RAYONNEMENT - PÔLE CRÉA RESSOURCES

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA  
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ  
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT